

Table des matières

Corps du rapport

Résumé des conclusions et décisions

Annexes:

- Annexe I: Liste des participants
- Annexe II: Ordre du jour de la réunion
- Annexe III: "Orientations- cadre"
- Annexe IV: Exposé du CAR/PB concernant le "Rapport sur l'environnement et le développement"
- Annexe V: Exposé du MED POL sur le PAS MED
- Annexe VI: Exposé du REMPEC sur la Stratégie régionale en matière de pollution marine par les navires
- Annexe VII: Exposé du CAR/PAP sur la gestion intégrée des zones côtières
- Annexe VIII: Exposé d'Amis de la Terre sur la participation des ONG à la SMDD
- Annexe IX: Exposé de la CESAO-ONU sur l'évaluation d'impact sur la durabilité de la Zone euro-méditerranéenne de libre-échange
- Annexe X: Exposé du CAR/PB sur les conclusions du Groupe de travail de la CMDD sur le thème "Financement et coopération pour le développement durable dans la région méditerranéenne"
- Annexe XI: Présentation par le Secrétariat de la "Vision" et des "Orientations" ainsi que des "Objectifs thématiques de la CMDD"
- Annexe XII: Résumé succinct des interventions spéciales et des manifestations parallèles (tels que soumis par la France, l'Italie et le Baltic 21)
- A. France, Rendez-vous méditerranéen
 - B. Italie, Med. Dialogue along the grid
 - C. Italie, Adricosm
 - D. Baltic 21

Introduction

1. Conformément à la décision qu'elle a prise à sa huitième réunion (Cavtat, 14-16 mai 2003), la Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa neuvième réunion à Gênes (Italie), à l'hôtel Sheraton, du 17 au 19 juin 2004, à l'aimable invitation du Gouvernement italien.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 29 membres suivants de la Commission: Algérie, Amis de la Terre/MedNet, Bosnie-Herzégovine, CDEM/CCI, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, ENDA Maghreb, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, MEDCITÉS, MEDFORUM, MIO-ECSDE, Monaco, Municipalité d'Omisalj (Croatie), RAED, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie et WWF.

3. Les composantes du PAM/PNUE ci-après étaient représentées à la réunion: MED POL, REMPEC, CAR/PB, CAR/PP, CAR/PAP, 100 Sites historiques et Unité de coordination.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres partenaires ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs: Autorité palestinienne, Banque mondiale/METAP, Centre régional pour l'environnement (REC, Siège en Hongrie et Bureau de Turquie), CESAO-ONU, CIS/ONUDI, MEDENER/CRES, Secrétariat du Programme Baltic 21 et UICN.

5. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Ouverture de la réunion

6. Mme Mastrovic (Croatie), prenant la parole en tant que Présidente du Comité directeur sortant de la CMDD, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a retracé les principaux événements intervenus entre la huitième et la neuvième réunions de la CMDD. Elle a rappelé en particulier qu'à leur Treizième réunion ordinaire qui s'était tenue à Catane en novembre 2003, les Parties contractantes avaient adopté une recommandation dans laquelle elles chargeaient le Comité directeur de superviser l'élaboration de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et qu'un atelier s'était tenu à Rabat en mai 2004 pour définir un ensemble restreint et cohérent d'objectifs stratégiques thématiques et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre huit domaines d'action prioritaires. Elle a adressé au nouveau Comité directeur et à la CMDD tous ses vœux de réussite dans leur important travail de finalisation de la SMDD aux fins d'adoption par les Parties contractantes à leur Quatorzième réunion qui se tiendrait en Slovénie en novembre 2005.

7. M. Clini (Italie), en souhaitant la bienvenue aux participants à Gênes, a rappelé que la Méditerranée, région d'une grande richesse par son histoire, sa culture, ses paysages merveilleux et sa biodiversité, réunissait des pays différents mais confrontés aux mêmes défis pour protéger les écosystèmes et assurer la croissance économique et la stabilité politique. La coopération multilatérale dans la région était donc indispensable et la Méditerranée avait été la première région à expérimenter de nouvelles formes de coopération multilatérale pour protéger l'environnement, ainsi qu'en témoignait le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) créé dans les années 70. Pourtant, malgré les efforts mis en œuvre, y compris la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et la création de la CMDD, la qualité de l'environnement dans la région était mise en péril par l'utilisation non durable des ressources naturelles en général, et de l'énergie en particulier.

La situation était aggravée par l'instabilité et les conflits auxquels étaient confrontés d'importants pays de la région. M. Clini a souligné à cet égard le fait que les accords intergouvernementaux, bien qu'essentiels, ne pouvaient avoir d'effet que s'ils étaient soutenus par des mesures concrètes de développement durable. La CMDD avait de toute évidence la responsabilité d'orienter le développement dans la région grâce à une utilisation équilibrée des ressources permettant l'intégration de la croissance économique et de la protection de l'environnement. L'enjeu du développement durable dans la région était clairement défini dans la Déclaration que les Parties contractantes avaient adoptée à Catane en novembre 2003.

8. M. Clini a souligné que la SMDD insufflerait un nouvel élan politique aux efforts régionaux de développement durable et servirait de guide à d'autres régions. Il espérait que les participants à la réunion définiraient les moyens qui permettraient à la SMDD de devenir le moteur du renforcement de l'innovation technologique et de la coopération internationale pour l'environnement en vue d'assurer une croissance économique durable dans les pays du sud de la Méditerranée, eu égard en particulier à l'utilisation durable de l'eau et de l'énergie. Afin d'atteindre les principaux objectifs de la SMDD, il serait nécessaire de resserrer la coopération entre les pays méditerranéens en y associant les milieux d'affaires, les collectivités locales, les institutions de financement multilatérales et la société civile. M. Clini a aussi rappelé que les contributions que les partenariats pourraient faire à la protection de l'environnement, tout particulièrement dans des secteurs comme l'énergie, l'eau et les transports, avaient constitué le thème du Forum international sur les partenariats, qui avait eu lieu à Rome en mars 2004. Enfin, pour relever les défis du développement durable dans la région, il faudrait que tous les membres de la CMDD s'emploient à engager la Commission sur une nouvelle voie fondée sur des mesures constructives et un programme de travail concret.

9. M. Mifsud (Coordonnateur du PAM) a déclaré attendre avec intérêt l'important débat qui se déroulerait à la présente réunion de la CMDD, qui se tenait si peu de temps après son entrée en fonction en tant que Coordonnateur du PAM. Il a rappelé qu'à leur Treizième réunion, les Parties contractantes avaient fixé un objectif majeur à la CMDD en lui demandant de finaliser la SMDD à temps pour qu'elle puisse être adoptée à la prochaine réunion des Parties contractantes. Pour mener cette tâche à bien, il faudrait que la CMDD s'emploie à aller de l'avant dans le cadre d'un processus entièrement participatif axé sur les questions à l'étude et ne revienne pas sur celles qui avaient déjà été examinées à fond. Elle devrait avoir pour objectif général de produire une stratégie susceptible d'être mise en œuvre, bénéficiant de l'appui des pays et parties prenantes concernés, et largement acceptée aux niveaux régional et international. Les uns comme les autres avaient intérêt à adopter une stratégie cohérente et efficace, et la CMDD aurait alors à définir le processus qui permettrait de relever les défis.

10. Les participants ont félicité M. Mifsud pour sa récente nomination au poste de Coordonnateur du PAM et ont formulé leurs meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de sa mission qui était de guider le PAM à un moment d'importance capitale pour l'environnement et le développement durable. Ils ont aussi adressé leurs remerciements au Gouvernement italien pour avoir accueilli la neuvième réunion de la CMDD.

Exposés liminaires

11. Trois exposés liminaires ont été présentés - ce qui était une première pour une réunion de la CMDD - avant que s'engagent les débats sur les points de l'ordre du jour auxquels ils ont fourni des éléments complémentaires.

12. Mme Chartier-Touzé (France) a exposé les travaux et les conclusions d'une réunion intitulée "Rendez-vous méditerranéen" qui s'était tenue à Marseille les 17 et 18 mai 2004. Cette réunion informelle, à laquelle ont participé des représentants de la société civile de tous les pays méditerranéens, spécialistes du développement durable, de la science et du dialogue interculturel, répondait à la volonté de la France d'assumer pleinement ses responsabilités de pays méditerranéen, déterminé à assurer le développement durable et à apporter une contribution aux travaux du PAM et du Partenariat euro-méditerranéen. Ayant noté les difficultés qu'avait la Méditerranée à se concevoir en tant que région, les pressions exercées sur l'environnement qui devraient s'accroître à l'avenir, l'importance de l'éducation et de la formation, les différences entre les agendas et les préoccupations de l'Union européenne (UE) et des pays de la rive sud de la Méditerranée, et la nécessité pour l'UE élargie de se lancer dans une véritable politique de co-développement avec les pays du sud, les participants ont formulé un certain nombre de propositions spécifiques portant sur la diversité culturelle et la créativité, la solidarité économique, la coopération dans la Méditerranée en tant que mer commune et l'aménagement des territoires. Les participants ont reconnu que la société civile était importante pour la mise en œuvre effective d'une stratégie de développement durable et qu'il était nécessaire de s'appuyer sur le PAM en tant qu'instance de protection de l'environnement dans la région et d'encourager les pays du sud à renforcer leurs liens avec l'UE dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen. Les conclusions de la réunion feraient l'objet d'une large diffusion et pourraient servir de contribution à la CMDD et au Partenariat euro-méditerranéen (une copie de la présentation Power Point figure à l'**annexe XIIa**).

13. M. Westermark (Programme Baltic 21) a présenté Baltic 21 comme un programme de développement durable de la région de la mer Baltique, auquel étaient associés de nombreuses parties prenantes. En étaient membres les neuf pays riverains de la mer Baltique plus la Norvège et l'Islande, ainsi que la Commission européenne, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), des milieux d'affaires et des institutions de financement internationales. Son programme d'action portait, entre autres, sur l'agriculture, l'éducation, l'énergie, la pêche, les forêts, l'industrie, le tourisme, les transports et l'aménagement du territoire. Avec l'élargissement de l'UE, Baltic 21, qui avait été créé en 1998, se trouvait à un tournant. Il attendait un nouveau mandat du prochain Sommet des Premiers ministres des pays de la région. Partageant les préoccupations de la CMDD, les membres de Baltic 21 s'intéressaient véritablement à l'expérience de la CMDD et aux défis qu'elle avait à relever.

14. M. Chello (Italie), abordant les questions relatives à l'énergie, a dit que les "défis-objectifs" définis dans les objectifs stratégiques étaient trop spécifiques du secteur et ne tenaient pas compte des obstacles au développement, des plus importants, qui se situaient en aval. Avant de pouvoir progresser vers des objectifs clés tels que: promouvoir le recours aux sources d'énergie renouvelables, améliorer l'efficacité dans la gestion de l'énergie et faciliter l'accès à l'énergie, il fallait s'intéresser à la question essentielle du cadre réglementaire et juridique et au rôle de monopole de l'État sur le secteur de l'énergie. Dans aucune stratégie d'envergure, la gouvernance ne pouvait être isolée des questions technologiques. Il fallait prendre des mesures pour alléger les contraintes et rapprocher de la demande du marché le cadre législatif des différents pays, comme cela a été demandé dans la Déclaration de Barcelone de 1995, base de la coopération euro-méditerranéenne dans le secteur de l'énergie. Une approche par étapes pourrait être adoptée, utilisant les infrastructures du marché énergétique, y compris les infrastructures sous-régionales, telles que les marchés du Maghreb et du Mashrek, afin de créer des liens dans toute la région. Concrètement, l'Italie était en train de mettre en place une plate-forme technique afin d'apporter un soutien au Forum euro-méditerranéen de l'énergie. Cette plate-forme permettrait entre autres de procéder à des études et de rassembler des données à l'appui des initiatives futures. L'Italie était disposée à offrir ses compétences et à associer la CMDD à ses travaux.

Élection du Comité directeur

15. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et après les consultations d'usage, la Commission a élu son nouveau Comité directeur dont la composition est la suivante:

Président:	M. C. Clini	(Italie)
Vice-Présidents:	M. A. Sahibi	(Maroc)
	M. J. Parpal	(MEDCITÉS)
	M. E. Clancy	(Amis de la Terre/MedNet)
	M. J-P. Fonteneau	(CDEM/CCI)
	M. A. Lascaratos	(Grèce)
Rapporteur	M. N. Georgiades	(Chypre)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

16. Lors de l'examen aux fins d'adoption de l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(MED)/MED WG.294/2/Rev.1, il a été dit que le rapport de la huitième réunion de la CMDD aurait dû faire partie des documents dont la réunion était saisie. Il a été pris note de cette observation pour les réunions à venir. En réponse à une demande concernant le temps imparti pour le débat sur le financement et la coopération, l'assurance a été donnée que le calendrier était suffisamment flexible pour pouvoir, si besoin était, prolonger le débat sur les points essentiels de l'ordre du jour. L'ordre du jour a été adopté.

Processus préparatoire de la SMDD

17. M. Hoballah, présentant le rapport sur les activités de la CMDD (UNEP(DEC)/MED WG.294/3), a déclaré qu'à leur Treizième réunion, les Parties contractantes avaient pris note de la "Vision" et des "Orientations-cadre" en tant que documents de travail pour l'élaboration de la SMDD et avaient invité à présenter des observations à leur sujet. Il avait été tenu compte des observations reçues jusqu'ici. En particulier, des Parties contractantes avaient demandé d'inclure la question du "développement rural et agricole". L'exposé sur cette question, établi par le CAR/PB, avait été adressé aux points focaux du PAM et aux membres de la CMDD, et une version révisée en était jointe au document sur les "Orientations-cadre" (voir **annexe III**).

18. M. Hoballah a rappelé brièvement le processus de la SMDD et a fait observer que la CMDD pouvait tirer parti de l'expérience du Programme Baltic 21 qui avait présenté sa stratégie au niveau politique le plus élevé afin d'obtenir l'engagement politique indispensable à sa mise en œuvre. À propos de la vision régionale pour le développement durable, il a souligné que, pour intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques sectorielles nationales, notamment dans les secteurs de l'économie et de l'éducation, il faudrait que des modifications profondes interviennent dans les cultures et les comportements. Il a ensuite exposé à grands traits les "Orientations" de la SMDD, les défis à relever, les domaines d'action prioritaires et les approches à adopter. Enfin, il a ajouté que le processus de la SMDD avait fait mieux comprendre que le PAM n'était pas seul et que la SMDD devait être intégrée aux activités d'autres partenaires.

19. Les participants ont ensuite entendu une série d'exposés sur les activités de plusieurs composantes du PAM, et en particulier sur la contribution qu'elles apportaient et pourraient apporter aux travaux de la CMDD, à la promotion du développement durable et à

la préparation de la SMDD. Des exposés ont été faits par le CAR/PB, le MED POL, le REMPEC, le CAR/PAP et le CAR/PP.

Exposés des composantes et partenaires du PAM

Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

20. M. Benoit (CAR/PB) a présenté le "Rapport sur l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne" devant paraître à la fin de 2004. Le rapport illustre l'unité et la diversité des situations dans les divers pays ainsi que les efforts déployés pour assurer un développement durable dans la région. Alors que le rapport précédent, publié en 1989, avait présenté des scénarios distincts, le nouveau rapport visait à présenter un scénario de référence démontrant comment les pays méditerranéens pouvaient réaliser un développement durable en tant que région. Seules les conclusions restaient à rédiger et les discussions de la réunion contribueraient à leur préparation. Le rapport de 2004 était axé sur les spécificités de la région et, d'une façon générale, confirmait les grandes tendances prédites 15 ans auparavant, comme l'explosion de l'urbanisation, l'extension énorme des zones irriguées, le développement du tourisme national et international, les pressions s'exerçant sur le littoral, l'abandon de l'arrière-pays et la sollicitation de l'infrastructure des transports. Il réitérait les avertissements lancés à l'époque, à savoir qu'en dépit du Partenariat euro-méditerranéen et des nouvelles politiques, l'écart économique entre le Nord et le Sud avait continué de se creuser, comme on pouvait le voir dans des domaines très divers; néanmoins, le Nord ne s'était pas vu épargner pour autant des problèmes comme une urbanisation désordonnée, la congestion des routes, les incendies de forêt, l'épuisement des pêcheries et des catastrophes naturelles. La coopération Nord-Sud n'était toujours pas ce qu'elle devait être et les gouvernements avaient peine à intégrer l'environnement et le développement à leurs politiques. Le financement alloué aux zones protégées demeurait insuffisant et les politiques de développement rural n'étaient pas véritablement intégrées. L'industrie était beaucoup plus propre, mais l'approvisionnement en eau et en énergie continuait de dépendre à l'excès de l'offre.

21. Le rapport contenait des prévisions pour 2025 fondées sur des indicateurs comme le climat et la population. Par exemple, les taux de fécondité dans le Nord et le Sud se rapprocheraient plus rapidement qu'initialement prévu, ce qui réduirait les pressions démographiques, mais le problème du vieillissement des populations, déjà manifeste dans le Nord, serait à l'origine de nouveaux défis pour les pays du sud. Le processus d'intégration dans le Nord serait bénéfique mais une coopération plus étroite serait nécessaire dans le Sud, tandis que le Nord devrait investir davantage dans les pays méridionaux voisins. Les régions rurales demeureraient vulnérables, tandis que les villes continueraient de se heurter à des problèmes comme la rapidité de l'accroissement des populations, les pressions provenant du tourisme, l'élimination des déchets et le transport de passagers et de marchandises. Le long du littoral, le tourisme et la consommation d'énergie constitueraient des problèmes majeurs. Toutefois, ce scénario n'était pas inévitable et la situation serait sans doute bien meilleure si l'économie et l'environnement étaient décuplés et, par exemple, si l'on encourageait le recours à d'autres sources d'énergie renouvelables et à l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie). L'agriculture biologique dans certaines régions avait accru les revenus tout en réduisant les coûts mais il fallait détourner le tourisme de la côte pour l'orienter vers l'arrière-pays, outre qu'il fallait améliorer la planification, les transports et la protection du littoral, réformer les institutions et les lois, et faire de l'économie d'énergie un objectif primordial. Les pays du sud devraient faire un bond énorme pour rattraper le Nord au moyen de réformes de l'appareil étatique, de partenariats et de meilleurs outils économiques (un résumé de l'exposé figure à l'**annexe IV**).

MED POL

22. M. Civili (MED POL), présentant l'état d'avancement du Programme d'actions stratégiques (PAS MED) destiné à combattre la pollution due à des activités menées à terre, qui avait un rapport direct avec la SMDD, a déclaré que des progrès substantiels avaient été accomplis au cours de l'exercice biennal écoulé. Il avait été posé une base solide qui permettrait aux pays d'adopter au plan national des mesures concrètes de réduction de la pollution, et spécialement de la pollution industrielle. La première réalisation essentielle avait été l'élaboration de bilans nationaux de référence des émissions/rejets de polluants, qui serviraient de base au calcul et au suivi des réductions de la pollution conformément aux objectifs et aux délais fixés par le PAS. La deuxième était les bilans diagnostiques nationaux qui avaient été établis pour identifier les domaines d'intervention prioritaires. Chaque pays devrait ensuite élaborer avant la fin de 2005 un plan d'action national (PAN) sur dix ans décrivant les mesures prévues pour réduire la pollution, assorti d'un portefeuille d'investissements. Le Secrétariat du MED POL avait entrepris une évaluation rigoureuse du PAS MED. L'intégration du PAS aux pratiques de développement durable permettrait de faire en sorte que les programmes de développement ne soient pas affectés par les mesures de protection de l'environnement requises par le PAS, car sinon cela pourrait compromettre la réalisation des objectifs environnementaux du PAS. L'évaluation de la durabilité du PAS tendait à déterminer jusqu'à quel point le PAS pourrait contribuer au développement durable ainsi qu'à identifier les domaines clés qui revêtaient une importance capitale si l'on voulait que le programme soit couronné de succès. Le PAS devrait être assez souple pour pouvoir être adapté aux caractéristiques propres à chaque pays. Son intégration aux politiques et pratiques de développement durable devrait aussi être un processus plus continu de définition des éléments critiques pour les écosystèmes marins, d'évaluation des risques, d'analyses socio-économiques et de conservation du capital total grâce à une intégration des PAN aux programmes de développement, le tout avec l'assentiment des parties prenantes. Les conclusions de l'évaluation critique en cours seraient prises pleinement en considération lors de l'évolution future du PAS MED en tant que composante fondamentale de la SMDD. Il importait de tirer le plus grand parti possible des programmes en cours. La méthodologie suivie pourrait servir de modèle afin de vérifier la correspondance entre d'autres activités et programmes et les objectifs de la CMDD (un résumé de l'exposé figure à l'**annexe V**).

Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

23. M. Patruno (REMPEC) a présenté la stratégie régionale de prévention de la pollution marine par les navires visant à garantir la durabilité des transports maritimes dans la région méditerranéenne, aspect prioritaire de la politique des transports en général. Les transports maritimes complétaient les autres modes de transport et constituaient le moyen le plus économique, le plus facile et le plus respectueux de l'environnement de transporter des passagers et des marchandises sur de longues distances et à destination des îles, tout en contribuant à la croissance économique. Ce type de transport supposait néanmoins des risques majeurs, comme des événements de pollution du milieu marin par les hydrocarbures et les rejets illicites de déchets par les navires, qui contribuaient à la dégradation de la qualité de l'eau de la mer, représentaient une grave menace pour la biodiversité et risquaient d'affecter les ressources naturelles. En outre, la Méditerranée était caractérisée par un important trafic maritime et une forte densité de ports qui, dans de nombreux secteurs, exigeaient des dispositifs de séparation du trafic et des systèmes VTS/VTMIS. Indépendamment du nouveau Réseau euro-méditerranéen des transports, les tendances qui se faisaient jour ces derniers temps dans la région en matière de transport d'hydrocarbures auraient pour effet d'accroître considérablement le volume des produits transportés ainsi que le nombre des navires dans des secteurs où le trafic était déjà intense, ce qui aggraverait les risques pour l'environnement. Le nouveau Protocole "prévention et situations

critiques" et la Déclaration de Catane avaient été adoptés sous l'égide du PAM en janvier 2002 et novembre 2003 respectivement, et il avait été décidé d'élaborer une stratégie régionale d'application du nouveau Protocole fondée sur une politique de prévention de la pollution aussi bien délibérée qu'accidentelle. Des projets complémentaires, comme le projet CLEANMED, et le développement continu des zones protégées, pourraient également faciliter ce processus. L'intégration à la CMDD des questions liées au transport maritime, en coordination avec la préparation de la stratégie régionale du REMPEC et en concertation constante avec toutes les parties prenantes, permettrait d'assurer de façon pleinement cohérente une croissance et un développement durables du transport maritime dans la région (un résumé de l'exposé figure à l'**annexe VI**).

Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

24. M. Trumbic (CAR/PAP) a présenté la stratégie de gestion intégrée des zones côtières en étayant ses arguments de données statistiques. Comme cela avait été souligné dans l'analyse du CAR/PB, les populations côtières et l'urbanisation s'étaient accrues de façon spectaculaire. Le tourisme international était concentré sur le littoral, un espace qui revêtait une importance fondamentale pour la sécurité alimentaire. De plus, les écosystèmes côtiers étaient extrêmement fragiles. La situation n'était pas tenable car chacun voulait vivre aussi près de la côte que possible alors même que les différentes utilisations des sols étaient incompatibles, que le droit de libre accès avait disparu dans bien des cas et qu'il existait un conflit entre la nécessité de conserver les ressources à long terme et le désir de profit économique immédiat. Par-dessus tout, les côtes souffraient d'une insuffisance de services respectueux de l'environnement. Au cours des 15 dernières années, la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) était apparue comme l'une des principales solutions à ces problèmes; parmi les activités entreprises pendant cette période, il y avait lieu de citer la formulation d'un certain nombre de recommandations, à publication d'un Livre blanc, le Programme d'aménagement côtier (PAC), la publication d'une série de lignes directrices, la mise au point d'outils et d'instruments de renforcement des capacités, une campagne de sensibilisation et des échanges d'information. Peu à peu, on avait réussi à réduire les obstacles qui entravaient sa mise en œuvre, à savoir l'inertie de l'administration, le refus du changement, la résistance opposée par de multiples intérêts économiques privés, le manque de volonté politique et de ressources financières et la complexité des problèmes législatifs. La décision d'élaborer un protocole sur la gestion intégrée des zones côtières et une stratégie de GIZC avait représenté une percée majeure à cet égard. M. Trumbic a exposé les principales étapes de l'élaboration du protocole et du suivi du premier Forum sur la GIZC tenu à Cagliari (Italie). Un projet de protocole et une proposition de stratégie de GIZC seraient présentés à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2005 ainsi qu'aux Parties contractantes au mois de novembre suivant. M. Trumbic a conclu en exposant les objectifs, préalables et principes fondamentaux à la base de la stratégie de GIZC, a donné un aperçu de sa structure et a exposé en détail le programme de travail qui déboucherait sur la présentation de la stratégie à la réunion des Parties contractantes (un résumé de l'exposé figure à l'**annexe VII**).

Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

25. M. de Villamore (CAR/PP) a rappelé que le Centre s'employait à identifier les moyens de réalisation du développement durable, notamment grâce à des études analysant les secteurs représentatifs de la région et à des propositions d'options de prévention de la pollution économiquement viables. Dans le cadre du Projet FEM sur la détermination des actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAS MED, il avait été publié une série de lignes directrices sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour réduire les sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension, sur l'application des MPE pour une utilisation rationnelle des engrais et la réduction des pertes d'éléments

nutritifs dans l'agriculture et sur l'application des MTD, MPE et technologies plus propres dans les industries méditerranéennes. Les activités entreprises pour réaliser les objectifs de développement durable avaient porté principalement sur l'élaboration du plan régional tendant à réduire de 20%, d'ici à 2010, les quantités de déchets dangereux générées par les installations industrielles, que les Parties contractantes avaient adopté à Catane en novembre 2003. Le CAR/PP avait également organisé des activités de formation et pris des initiatives pour diffuser les conclusions retirées de l'application de méthodes de travail durables par les entreprises. En outre, le Centre avait resserré sa coopération avec d'autres composantes du PAM, comme le MED POL et le CAR/PAP, ainsi qu'avec le monde de l'entreprise, et il avait notamment élaboré un accord de coopération avec les associations des Chambres de commerce méditerranéennes (ASCAME) ainsi qu'une étude contenant un répertoire des principales associations d'entreprises existant dans la région méditerranéenne. Certaines des activités que le Centre préparait actuellement comportaient la réalisation d'une brochure d'information sur l'application des MTD, MPE et technologies plus propres, destinée aux agents de la fonction publique et des ministères, ainsi que l'organisation d'un séminaire de formation sur la prévention de la pollution dans l'industrie du tannage, destiné à des experts représentant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

26. M. Fonteneau (CDEM/CCI) a fait observer que le partenariat entre son organisation et la CMDD était relativement récent et qu'il était encore difficile à certains égards de faire comprendre les avantages mutuels qui en découleraient. Il restait à trouver un terrain d'entente pour déterminer les rôles respectifs de la Commission et des milieux d'affaires représentés par son organisation. Bien que la CMDD et la CCI aient manifestement des préoccupations et des objectifs communs, la CMDD n'en était encore qu'à un stade de conception stratégique, alors que la motivation des milieux d'affaires était axée pour l'essentiel sur des projets concrets; à cet égard, la promotion des Prix méditerranéens des entreprises, inspirés des Prix mondiaux des entreprises, pourrait constituer un bon stimulant pour les entreprises partenaires. Lors d'une réunion tenue récemment à Marrakech, la CCI avait évoqué spécifiquement la question des partenariats avec la CMDD, et il devait être identifié un projet concret, qui serait présenté d'ici à la fin de l'année, en vue d'une exécution dans le cadre de la CMDD. Un tel projet offrirait la possibilité de déterminer les rôles et responsabilités des deux parties et l'action conjointe qui pourrait être entreprise par la suite. M. Fonteneau a exprimé l'espoir que l'ordre du jour des futures réunions de la CMDD permettrait de discuter de ce que la Commission attendait des milieux d'affaires, de sorte qu'une information en retour puisse être fournie à ces derniers. À la suite ces observations, il a été suggéré que l'identification de pratiques optimales pourrait être l'un des moyens à envisager pour consolider les partenariats entre les secteurs public et privé dans le contexte du processus de la CMDD.

Amis de la Terre/MedNet

27. M. Clancy (Amis de la Terre/MedNet), parlant au nom des ONG participant à la SMDD, a exposé la contribution de celles-ci aux réunions et ateliers organisés dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie, auquel elles avaient été associées dès le début. Les ONG étaient généralement bien placées pour y apporter une contribution dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et du renforcement des capacités au moyen d'une forte composante médiatique. Des ONG nationales et locales avaient également été mobilisées pour travailler sur la SMDD et fournir un appui de qualité sous forme d'études de caractère général. Parmi leurs contributions plus spécifiques, il y avait lieu de citer l'identification de domaines d'actions prioritaires, la préparation de documents concernant le processus de formulation, le contenu et la vision de la SMDD et une proposition de projet tendant à organiser des consultations avec les ONG nationales ainsi qu'une conférence des ONG régionales au cours des huit à dix mois à venir, ce pour quoi l'on s'employait actuellement à mobiliser un financement. Se référant aux conclusions de la réunion des

ONG qui avait eu lieu à Madrid en janvier 2004, M. Clancy a mis en relief l'importance des composantes horizontales de la CMDD, lesquelles devraient être ambitieuses et bien ciblées et assorties de priorités sélectionnées, d'un calendrier viable et d'une feuille de route réaliste. La Stratégie devrait également fixer des buts régionaux concrets et des objectifs formulés sur la base de critères conformes aux engagements déjà pris au Sommet de Johannesburg, établir des mécanismes d'application et des responsabilités et engagements clairs, communs mais différenciés, de tous les acteurs. De plus, elle devrait garantir une meilleure gouvernance, une plus large participation, et identifier des approches novatrices en vue de mobiliser un appui financier pour les efforts de développement durable entrepris aux échelons local et régional avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile (une note de cette ONG est reproduite à l'**annexe VIII**).

Évaluation d'impact sur la durabilité de la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne (EID-ZLEEM)

28. Mme Chouchani Cherfane (CESAO-ONU) a retracé l'historique de l'étude d'impact sur la durabilité du projet de zone de libre-échange euro-méditerranéenne (EID-ZLEEM) qui avait été lancé en 2004 pour créer une zone de prospérité commune entre les partenaires de l'UE et du programme MEDA, renforcer le développement durable dans la région, atténuer l'impact négatif des mesures commerciales et accroître leurs effets positifs, rassembler des informations pour faciliter la poursuite de négociations et encourager les gouvernements et les parties prenantes à s'approprier le processus d'EID. Ce projet était exécuté par un comité directeur et un groupe de partenaires, avec la participation des gouvernements, de la Commission européenne, de la société civile et d'experts régionaux. L'oratrice a décrit le processus d'EID, la méthodologie et les techniques d'évaluation suivies, de l'identification des domaines d'action prioritaires à l'opération finale d'évaluation d'impact, d'analyse et de suivi. L'un des traits distinctifs du projet était sa stratégie de consultation, en vue de laquelle il avait été mis en place divers mécanismes. Après avoir rendu compte des progrès accomplis jusqu'à présent, notamment dans les domaines des réunions, des consultations et de l'information, ainsi que des mesures envisagées pour l'avenir, l'oratrice a invité les participants à formuler des observations et des suggestions au sujet des études ou rapports qui pourraient utilement être entrepris sur l'impact des mesures commerciales sur le développement durable dans les pays participant à la ZLEEM, sur les principales questions économiques, sociales et environnementales liées à la libéralisation des échanges dans la région, sur les activités d'information et de sensibilisation concernant le processus d'EID et le projet et sur les contributions que pourraient y apporter une large gamme d'experts et de parties prenantes (une copie de la présentation Power Point figure à l'**annexe IX**).

Débat général: nature et objet de la SMDD

29. M. Antoine (France), se référant au passage du rapport d'activité où il était mentionné que "bien qu'il ne s'agisse pas d'un document normatif, la SMDD devrait cependant stimuler et favoriser les actions qui s'imposent en vue d'un développement durable dans la région", a soulevé la question de savoir quels étaient la nature et l'objet de la SMDD, notamment quant aux engagements à prendre. La CMDD et les Parties contractantes devraient mieux spécifier la nature de la SMDD au regard des engagements que celle-ci impliquerait ou devrait impliquer.

30. Lors d'un large échange de vues qui a suivi, plusieurs membres de la CMDD se sont félicités de l'occasion de passer en revue d'importants aspects de la SMDD et de donner des indications au Secrétariat pour l'aider dans la tâche difficile qu'étaient la préparation et la finalisation de la Stratégie. S'agissant du rôle que devrait jouer une stratégie régionale de développement durable, nombreux ont été les orateurs à faire observer que la Stratégie aurait une fonction majeure à remplir pour relier les engagements pris au plan mondial,

comme les décisions adoptées lors du Sommet de Johannesburg, les Objectifs du Millénaire pour le développement et les orientations fournies par la CDD-NU, et ceux à prendre au plan national. Envisagée à partir du sommet, une stratégie régionale devrait contribuer à affiner l'ordre de priorité des objectifs fixés au plan mondial et à les adapter aux conditions spécifiques qui prévalaient au plan régional. Le développement d'un tourisme durable, par exemple, était certes important au plan mondial, mais il l'était bien plus dans la région méditerranéenne où il constituait un élément vital de l'économie pour beaucoup de pays. Comme les objectifs de la SMDD seraient mis en œuvre au niveau national, il serait nécessaire de renforcer la capacité de tous les acteurs impliqués dans le processus participatif chaque fois que cela serait le plus crucial. À cet égard, la Slovénie avait proposé que l'approche "de la base au sommet" soit appliquée lors de la sélection et de la quantification des objectifs prioritaires de la SMDD, alors que l'approche "du sommet à la base" semblait plus appropriée pour la coordination des cadres normatifs/contractuels de la SMDD, le transfert des outils techniques et l'assistance financière et autre à la mise en œuvre de la Stratégie. Dans cet esprit, la proposition récente d'une coopération interorganisations pourrait servir notamment de mécanisme de promotion, de stimulation et de coordination du transfert des capacités des pays les plus riches et des organisations internationales vers le Sud et l'Est de la Méditerranée. En outre, plusieurs intervenants ont fait état de la fonction que devrait remplir la SMDD pour faciliter la création de partenariats entre les pays en vue de la réalisation des objectifs communs et de la fourniture d'une assistance sous forme de ressources financières et humaines, d'échanges de technologies et de programmes de renforcement des capacités entre les pays de la région ainsi qu'avec les institutions internationales. La Stratégie devrait également déboucher sur la préparation de programmes et de projets de nature à intéresser les organismes de financement. L'Union européenne avait déjà élaboré une stratégie de développement durable et plusieurs de ses États membres avaient préparé et/ou mettaient en œuvre des stratégies nationales. Les nouveaux États membres de l'Union européenne de la région méditerranéenne participeraient désormais à ce processus. D'autres pays étaient également en train d'élaborer des stratégies nationales de développement durable, et il importait par conséquent au plus haut point d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales. De plus, il fallait manifestement tenir compte des enseignements retirés, par exemple dans le contexte des exercices d'évaluation des stratégies nationales de développement durable qui avaient été entrepris ainsi que des activités menées au niveau de l'Union européenne.

31. Il a été indiqué qu'un processus d'approbation de la SMDD serait de toute évidence nécessaire et devrait à la fois être mené au niveau le plus élevé possible, comme dans le cas de Baltic 21 qui avait été approuvé par les Premiers ministres, et impliquer une gamme de parties prenantes et de ministères sectoriels aussi large que possible, le PAM, la CMDD et les acteurs intéressés aux différents niveaux ayant déjà le mandat nécessaire pour aller de l'avant et formuler la Stratégie sur la base, essentiellement, des engagements pris par les Parties contractantes au plan international, tels que ceux assumés à Johannesburg par les chefs d'État ou de gouvernement. Il importerait, comme le montrait l'exemple de Baltic 21, que la SMDD soit approuvée au niveau politique le plus élevé une fois qu'elle l'aurait été par la réunion des Parties contractantes. Un autre cadre important pour l'acceptation et la mise en œuvre de la SMDD serait le Partenariat euro-méditerranéen, qui comportait des réunions et une action au niveau des divers ministères sectoriels, comme les Ministères des affaires étrangères, des finances, de la santé, de l'agriculture et de l'éducation. Toutefois, plusieurs orateurs ont fait valoir qu'il ressortait de l'expérience acquise au niveau de l'Union européenne qu'il n'était pas facile de mobiliser un appui actif et d'obtenir l'aval de tous les différents secteurs qui, par définition, devaient être impliqués dans une initiative aussi importante et de portée aussi large que la SMDD. La tâche difficile à laquelle la CMDD était confrontée consistait à conjuguer les éléments économiques, sociaux et environnementaux pour en faire un tout cohérent. Ce faisant, elle devrait s'inspirer des travaux fructueux menés par d'autres entités, comme l'Union européenne, Baltic 21 et la CDD-NU, et devrait

instamment engager tous les États à établir des procédures au niveau national pour que les questions liées au développement durable soient traitées à l'échelon le plus haut, de sorte qu'ils soient prêts à agir une fois que la SMDD aurait été adoptée par les Parties contractantes. Il a également été proposé d'adresser une lettre aux points focaux nationaux du PAM pour leur demander instamment de mettre en place dans leurs pays respectifs des procédures visant à faciliter le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SMDD.

32. M. Arif (Banque mondiale/METAP), tout en appuyant le principe de la SMDD, a fait observer que, au regard du premier point du septième objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'environnement, à la durabilité et au développement durable, la SMDD devrait montrer comment les dimensions environnementales pourraient être intégrées dans les politiques, programmes et projets de secteurs spécifiques qui ne traitent pas du développement durable. De plus, le PAM et la CMDD étaient les instances les mieux appropriées pour promouvoir cette approche. M. Arif a exhorté la CMDD à veiller, lorsqu'elle recommandait des actions stratégiques dans la SMDD, à ce que celles-ci soit fondées dans toute la mesure du possible sur une analyse coûts-avantages (incluant les externalités et les concepts de comptabilité écologique), sur la disponibilité de ressources locales et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions stratégiques. Il s'agissait là des premières questions qui se poseraient lorsque la SMDD serait présentée aux autorités et aux parties prenantes. D'autres orateurs ont également souligné qu'il importait de faire en sorte que la SMDD ne demeure pas simplement une vision mais comporte des projets concrets et fixe des objectifs qui soient mesurables au moyen d'instruments comme les études d'impact sur l'environnement et les indicateurs d'évaluation scientifique. En outre, ils ont demandé aux composantes du PAM de solliciter l'assistance du METAP pour déterminer le coût des mesures proposées.

33. S'agissant du degré de détail dans lequel devrait entrer la SMDD, plusieurs orateurs ont considéré que celle-ci pourrait se composer de deux parties. La première pourrait revêtir la forme d'une déclaration de principes et d'objectifs et devrait être suffisamment générale pour qu'elle puisse être approuvée à l'échelon politique le plus élevé. La seconde pourrait en quelque sorte être un plan d'exécution énonçant des objectifs plus concrets assortis de délais et d'indicateurs. D'autres orateurs, rappelant que la fonction de la SMDD était d'adapter au plan régional les engagements pris au plan mondial, ont considéré qu'il fallait ménager une flexibilité suffisante pour que ces objectifs puissent être adaptés aux contextes nationaux et que, par conséquent, c'était plutôt au niveau des pays que des plans d'application fermes devraient être élaborés. En outre, il a été proposé que le Plan d'application de Johannesburg et les Objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés collectivement par la région, ce qui témoignerait de la solidarité entre tous les pays et partenaires. Le Coordonnateur a ajouté qu'indépendamment des engagements spécifiques qui devraient être reflétés dans la Stratégie, il importait de prévoir un mécanisme de suivi pour pouvoir évaluer constamment les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SMDD au plan régional. En outre, plutôt que de s'attacher au point de savoir si la SMDD était ou non un document normatif, ce qui importait était d'élaborer une stratégie et de concrétiser ainsi les engagements pris d'un commun accord par les Parties contractantes. De surcroît, la SMDD devrait être assez souple pour que son application puisse être garantie.

34. Bon nombre des participants qui ont pris la parole se sont également félicités des exposés que les composantes du PAM avaient faits de leurs activités, soulignant la pertinence de ces dernières pour la promotion du développement durable. Il ressortait des activités entreprises qu'il existait déjà une base très solide pour l'élaboration de la SMDD. Il n'en restait pas moins que les activités des Centres d'activités régionales et des autres composantes du PAM demeuraient quelque peu isolées. La SMDD pourrait par conséquent utilement contribuer à les rassembler en un tout cohérent. Il importait de tirer parti des bases existantes pour avancer rapidement dans l'élaboration de la Stratégie, pour qu'elle puisse

non seulement être adoptée par les Parties contractantes en novembre 2005, mais aussi, une fois que ses divers éléments seraient apparus clairement, être largement diffusée afin de mobiliser le large appui qui serait indispensable si l'on voulait qu'elle soit appliquée efficacement. Plusieurs orateurs ont ajouté qu'il faudrait distribuer dès que possible les éléments de la SMDD, y compris les Fiches d'objectifs stratégiques, pour commencer à mobiliser le concours et le soutien des autres ministères et parties prenantes. Étant donné l'importance du travail à réaliser et la charge qu'il représentait, l'Italie a fait savoir qu'elle était disposée à fournir un appui technique et financier pour aider le Secrétariat à élaborer la Stratégie. Il a été souligné enfin que, dans l'élaboration de celle-ci, il fallait être ambitieux, viser haut et adresser un message politique fort mettant en relief, en particulier, la nécessité de réformes politiques et institutionnelles.

35. Le Coordonnateur a déclaré que les composantes du PAM accomplissaient un travail excellent, mais que la coordination pourrait être meilleure. Le Secrétariat devait s'attaquer à ce problème car leur contribution à l'élaboration de la SMDD revêtait une importance capitale. Les Centres d'activités régionales faisaient partie intégrante du PAM et seraient associés, dans une plus large mesure, à l'élaboration de la Stratégie. Un document de fond parvenu à un stade de préparation avancé devrait être prêt pour pouvoir être adopté à la prochaine réunion des Parties contractantes. En réponse aux observations formulées par divers orateurs, le Coordonnateur a fait savoir qu'une décision serait prise sous peu concernant la nomination d'un spécialiste du développement durable qui serait chargé d'aider le Secrétariat à rassembler tous les éléments.

Processus d'examen et de finalisation des Fiches d'objectifs stratégiques pour chacun des domaines d'action prioritaires

36. M. Hoballah, présentant la question, a rappelé le processus suivi pour la préparation des Fiches d'objectifs stratégiques (document UNEP(DEC)/MED WG.294/3), qui avait comporté notamment l'atelier tenu à Rabat en mai 2004, ainsi que les sources sur lesquelles elles étaient fondées, à savoir essentiellement les enseignements acquis dans d'autres régions comme l'Union européenne, la Baltique et l'Asie, et la méthodologie OCDE/PNUD. Il a également esquissé la démarche qu'il était envisagé de suivre pour l'examen des Fiches par le PAM et les membres de la CMDD, processus qui devait déboucher sur leur intégration au rapport SMDD, leur examen par un atelier régional qui devait se réunir en mars 2005 pour passer en revue l'avant-projet de la SMDD et enfin l'examen de la SMDD par la dixième réunion de la CMDD en juin 2005.

37. Lors de la discussion qui a suivi, il a été convenu qu'aucun groupe consultatif ou autre structure institutionnelle n'était requis pour faire avancer le processus, l'essentiel étant maintenant d'établir rapidement les liens nécessaires. Il faudrait tirer parti des compétences des Centres d'activités régionales et des éléments déjà disponibles pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser les ressources humaines et financières. À cette fin, les ressources du PAM devraient aussi être utilisées de manière mieux intégrée et ce n'était qu'en cas de besoin que des travaux devraient être sous-traités à des experts sélectionnés par le Secrétariat. Les gestionnaires de tâches, en revanche, avaient un rôle capital à jouer dans l'élaboration des documents à soumettre, en sus de quoi les points focaux nationaux devraient être invités à fournir des informations sur les priorités et les besoins nationaux pour qu'il puisse en être tenu compte au stade de la rédaction. Dans ce contexte, il faudrait ménager à l'Unité de coordination la flexibilité nécessaire pour qu'elle puisse constituer les groupes de travail ou recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires. La Commission européenne a offert de communiquer les indicateurs de développement durable qu'elle avait déjà rassemblés de diverses sources, et le représentant de l'Italie a offert l'aide d'experts de son pays dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture. Le représentant de la Grèce a fait une offre semblable en matière de gestion durable de l'eau, de pollution atmosphérique et de changements climatiques, et Malte en matière de questions urbaines. Un accord

général s'est dégagé sur une proposition faite par le Président et aux termes de laquelle les composantes du PAM seraient chargées de la finalisation des Fiches d'objectifs stratégiques et que les représentants des pays procéderaient à l'examen par les pairs. Le Coordonnateur a indiqué que ce processus pourrait être suivi à condition que le Secrétariat garde la prérogative de faire appel à des concours en tant que de besoin. M. Georgiades (Chypre) a indiqué que, tout en s'associant au consensus sur ce point, il demandait qu'il soit pris acte du fait que le temps avait manqué pour réfléchir à la proposition.

38. Le sentiment général a été que les huit Fiches d'objectifs stratégiques constituaient une base de travail satisfaisante, encore qu'elles puissent être améliorées dans certains cas; il fallait en particulier revoir la Fiche relative à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. La qualité des Fiches a souvent été évaluée en fonction du rapport plus ou moins étroit qu'elles avaient avec la matrice "Orientations". Les orateurs ont relevé l'importance de composantes horizontales et de thèmes comme l'éducation, les processus de communication et de consultation, qui devraient être clairement identifiés dans la SMDD. Il était essentiel, à cet égard, d'associer les secteurs sociaux et économiques à un stade aussi précoce que possible du processus. En outre, il a été proposé d'élaborer un document supplémentaire de caractère plus général pour rassembler les piliers social, économique et environnemental de la SMDD, le cas échéant sur la base d'un résumé du Rapport sur l'environnement et le développement du Plan Bleu, qui reflétait des enseignements importants, et de mettre davantage l'accent sur l'intégration des questions environnementales dans d'autres domaines. Des objectifs et des échéanciers bien définis étaient indiqués, excepté dans les cas où la flexibilité s'imposait. En outre, il a été proposé, en se fondant sur le modèle des plans d'actions de la CDD-NU, que le suivi puisse être assuré sur une base bisannuelle. Enfin, les participants ont été invités à adresser leurs observations et contributions sur les notes thématiques et sur l'élaboration de la SMDD, et ce avant la fin de septembre 2004 au plus tard.

Financement et coopération en vue du développement durable dans la région méditerranéenne

39. M. G. Benoit (CAR/PB) a présenté les conclusions du Groupe de travail de la CMDD sur le thème "Financement et coopération", aboutissement d'une réunion régionale d'experts tenue en juin 2004, à l'occasion de laquelle avaient été examinées une étude régionale, trois études nationales et une analyse des données disponibles au plan international touchant les flux financiers vers la Méditerranée. Le document, qui pourrait encore faire l'objet d'améliorations après examen, passait en revue la situation existante et contenait des suggestions sur la marche à suivre à l'avenir. Pour la suite des travaux, il était prévu d'établir pour chaque thème des indicateurs financiers qui seraient incorporés à la future Stratégie ainsi que d'adopter une approche thématique du suivi (un résumé de l'exposé de M. Benoit est reproduit à l'**annexe X**).

40. Les membres de la Commission se sont félicités du document, considérant qu'il venait à son heure et contribuerait utilement à la préparation de la SMDD, en particulier pour ce qui était des instruments d'application de la Stratégie. Il a été fait observer que les points faibles de la Stratégie, telle qu'elle était conçue jusqu'à présent, avaient trait aux aspects économiques et aux questions transversales, problèmes qui avaient été résolus de façon satisfaisante dans le document. Chacun s'est cependant accordé à reconnaître qu'un mécanisme régional de coordination faisait défaut.

41. La crainte a été exprimée que certaines parties du document paraissent s'écarter d'une approche économique "verte" pour revenir à une façon de voir plus traditionnelle; le monde industrialisé n'offrirait pas nécessairement les modèles requis, spécialement dans un domaine comme la fiscalité, et il a été considéré qu'il faudrait mentionner expressément le recours à des incitations fiscales pour les activités comme les services de régénération et

les services environnementaux. De plus, il a été suggéré de prendre en considération l'ensemble de la question de l'autonomie des autorités locales, et pas seulement en matière fiscale. "Dépasser l'échelle du projet", ainsi qu'il était mentionné dans une des propositions, était une notion en vogue mais on a dit qu'il était possible d'assurer le développement durable simultanément à "l'échelle du projet" et à "l'échelle régionale"; il faudrait s'attacher essentiellement à améliorer la qualité des projets dans le cadre général de la politique de développement durable, comme cela avait été fait récemment dans le contexte du programme MEDA, lorsqu'il avait été convenu que les approches sous-régionales devaient être au nombre des priorités de ce dernier. L'espoir a été exprimé que l'on pourrait donner un poids accru aux composantes nationales du programme MEDA pour faire en sorte que les pays bénéficiaires adoptent des politiques "plus vertes". Il a été suggéré à cet égard d'avoir recours à une combinaison de mesures d'incitation et de surveillance pour que les plans d'action nationaux prennent en considération le développement durable. Par ailleurs, il a été demandé que les procédures du programme MEDA soient assouplies au profit des pays bénéficiaires.

42. Une autre des questions cruciales qui a été soulevée concernait la prise en compte insuffisante par les décideurs des coûts de l'intégration de la dimension environnementale dans les investissements visant à l'efficacité et à la durabilité. Bien qu'il fût nécessaire d'améliorer les instruments financiers tels que les incitations fiscales, les subventions et les taxes reflétant l'internalisation du coût de l'utilisation des ressources naturelles, l'on a estimé que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée devaient mobiliser davantage d'instruments de financement conséquents, tels que les fonds structurels qui seraient requis pour procéder aux investissements voulus. Il importait de veiller à ce que non seulement les gouvernements nationaux, mais aussi les exploitants et les consommateurs assument leur part de responsabilité en matière de développement durable. Quelques participants ont estimé que le principe du recouvrement des coûts de services environnementaux devrait être envisagé dans la Stratégie comme un moyen important de promouvoir le développement durable. Des intervenants ont mis en relief la dimension politique étant donné que la Stratégie pourrait être utile lorsqu'on plaiderait auprès de l'Union européenne en faveur d'un financement accru des pays méditerranéens. Les informations statistiques figurant dans le document aideraient à défendre le dossier du financement du développement durable dans la région méditerranéenne. L'Union européenne avait récemment commencé à discuter des arrangements financiers pour la période 2006-2013 et il serait bon de finaliser dès que possible la SMDD pour pouvoir exercer une influence sur ces discussions, d'autant que l'on espérait qu'un mécanisme de financement transfrontière serait mis en place d'ici à 2007. Il fallait examiner en outre comment l'on pourrait associer le Partenariat euro-méditerranéen à la SMDD.

43. D'une façon générale, l'avis a été qu'il faudrait chercher à mobiliser un financement accru pour l'environnement auprès de la communauté internationale, comme indiqué dans le document, et l'on a souligné l'importance croissante que revêtait la Banque européenne d'investissement (BEI). Le PAM devrait inviter la BEI à se faire représenter à ses réunions et la Banque devrait accorder la priorité aux prêts destinés à des projets de nature à promouvoir le développement durable. L'idée d'une coopération financière décentralisée ainsi que celle d'un jumelage de villes, d'autorités locales et d'acteurs de la société civile des rives nord et sud de la Méditerranée ont été accueillies avec faveur.

44. Les ONG des pays en développement pourraient jouer un rôle utile en acheminant l'aide financière extérieure aux bénéficiaires cibles. Les acteurs économiques devaient être associés de plus près au processus de la SMDD et gagnés à l'idée que le développement durable était pour eux une opération financièrement rentable à long terme.

45. Il a été rappelé que l'aide extérieure au développement durable ne représentait qu'une fraction infime du PIB des pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ces pays ont

été encouragés à mettre leurs propres finances publiques en ordre avant de demander aux grandes institutions financières de compléter des ressources nationales: dans certains pays, les subventions étaient énormes, mais les ressources n'étaient pas utilisées au mieux. La question a été posée de savoir pourquoi certains des pays du sud avaient progressé dans des secteurs spécifiques alors que bon nombre des autres n'y avaient enregistré aucune avancée réelle. Peut-être serait-il bon d'entreprendre une étude comparée des politiques appliquées dans tous les pays méditerranéens. En outre, les sources de dégradation de l'environnement étaient les secteurs de l'économie qui apportaient la moindre contribution au PIB. Il fallait transformer les schémas de consommation pour réduire le volume d'eau utilisé dans l'agriculture et l'industrie et accroître ainsi les quantités disponibles pour le secteur tertiaire, économiquement plus productif. Il fallait mobiliser des fonds structurels pour améliorer les infrastructures, spécialement dans les domaines de la consommation d'eau et du traitement des eaux usées. Il fallait trouver le moyen d'encourager les pays à introduire des réformes, à imposer une plus grande discipline fiscale, à améliorer leurs capacités d'analyse financière et à revoir leurs priorités.

46. La CMDD a été appelée à définir un certain nombre de propositions à présenter aux pays, lesquelles seraient alors susceptibles d'adaptation à la lumière des circonstances et besoins nationaux. Les mécanismes existants devaient être réformés en cas de besoin et il faudrait adopter des mesures judicieuses, hardies et novatrices en association avec la société civile et les autres partenaires. Le manque relatif d'investissements dans la région méditerranéenne, le fait que la conversion de la dette n'était pas liée assez étroitement au développement durable et la question des transferts de fonds des migrants étaient autant de problèmes de caractère général qui devraient faire l'objet d'un tel traitement.

47. M. Benoit a donné des éclaircissements sur certaines des données statistiques figurant dans le rapport et sur la finalité des indicateurs financiers, qui permettraient de déterminer si des progrès étaient accomplis dans des domaines clés comme la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Il a ajouté que l'économie et l'environnement étaient deux mondes qui ne se connaissaient pas assez et qui n'avaient pas assez de contacts, en particulier dans le domaine du développement durable, ce qui créait des malentendus préjudiciables à l'intégration.

Structure et teneur du rapport SMDD

48. M. Hoballah, présentant la question, a appelé l'attention des participants sur les informations et les suggestions figurant dans le rapport du Secrétariat pour la neuvième réunion de CMDD sur l'élaboration du rapport SMDD et sur le Groupe consultatif pour la SMDD.

49. Dans l'ensemble, les intervenants sont convenus qu'étant donné le temps limité qui était disponible pour l'élaboration de la SMDD, une assistance devrait être fournie au Coordonnateur et au Secrétariat mais qu'il ne faudrait établir aucune nouvelle structure formelle, telle qu'un groupe consultatif. Toutefois, le Coordonnateur devrait avoir toute latitude pour demander l'assistance qu'il jugerait nécessaire. Plusieurs orateurs ont fait observer que la décision des Parties contractantes de constituer un Groupe consultatif avait été dépassée par l'accord intervenu à la Commission, aux termes duquel la majeure partie du travail serait accomplie par les composantes du PAM avec une contribution des pays et des partenaires.

50. Le Coordonnateur a déclaré que le Secrétariat devrait certainement être libre de solliciter l'aide dont il avait besoin. L'objectif était d'élaborer la SMDD, quelle que soit la provenance des contributions à cet effet.

Programme de travail de la CMDD pour les quatre à cinq prochaines années

51. M. Hoballah a signalé que l'élaboration de la Stratégie et la mise en œuvre du programme de travail étaient les deux tâches qui attendaient la Commission. Il faudrait revoir le programme proposé dès que la Stratégie aurait été adoptée, d'où le besoin de flexibilité. Ce programme était établi à partir de priorités déjà définies et généralement convenues. S'agissant de la méthode de mise en œuvre, il a été suggéré que la CMDD s'inspire de l'approche adoptée par la CDD-NU, consistant à tenir une session d'examen technique la première année et une session de décision politique l'année suivante et de maintenir la pratique des groupes de travail pour les différents domaines prioritaires. L'examen politique porterait aussi sur les questions transversales, comme celles identifiées dans les "Orientations-cadre", lesquelles constitueraient indubitablement un aspect majeur de la SMDD. M. Hoballah a appelé l'attention sur le programme de travail à moyen terme proposé dans l'annexe VII du rapport du Secrétariat.

52. Au cours du débat qui a suivi, des participants ont considéré que le programme et la méthode de travail proposés étaient intéressants et reflétaient les demandes antérieures. Toutefois, des réserves ont été émises quant à l'adoption d'un programme de travail détaillé alors que la SMDD était encore en préparation, car la mise en œuvre de la Stratégie deviendrait finalement la base des travaux de la CMDD. À la suite des explications fournies par M. Hoballah et reconnaissant qu'il était nécessaire d'avoir un programme de travail pour la période à venir, les participants ont estimé que celui proposé devrait être considéré comme un schéma de base pour l'action à mener pendant la période à venir, qui ménagerait toute la flexibilité voulue pour tenir compte des préoccupations spécifiques ou nouvelles en attendant son examen et sa révision à la lumière de la Stratégie. Des questions telles que les modalités de travail seraient, comme convenu précédemment, laissées à l'appréciation du Secrétariat, avec l'aval des membres de la CMDD et des Parties contractantes ("examen par les pairs").

53. L'adaptation du programme de travail de la CDD-NU au contexte méditerranéen, compte dûment tenu des priorités régionales, a bénéficié de l'approbation générale, tout comme l'approche suivie par la CDD-NUi – session technique la première année et session décisionnelle l'année suivante – qui représentait un mécanisme utile pour le suivi de la mise en œuvre. Il a été suggéré d'apporter quelques ajustements aux "grappes thématiques" proposées. Un participant a dit qu'il importait de calculer le coût des activités proposées et, par ailleurs, des assurances ont été à nouveau données quant à l'intégration du développement durable dans le PAS, dans le cadre du programme de travail. Il a également été indiqué qu'il conviendrait de prendre des dispositions suffisantes pour permettre une réflexion et des activités régionales à propos des grandes initiatives mondiales, comme la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Enfin, le Secrétariat a été prié d'appliquer le programme et la méthode de travail proposés, en ayant à l'esprit qu'ils seraient réexaminés lorsque la SMDD aurait été adoptée.

Plate-forme interorganisations informelle de la CMDD

54. M. Hoballah, présentant la question, a expliqué que la plate-forme interorganisations informelle de la CMDD qui était proposée avait pour objet de promouvoir la coopération et la concertation entre les partenaires régionaux dans l'intérêt du développement durable dans la région méditerranéenne. Elle n'entendait pas être une superstructure qui imposerait une charge supplémentaire mais plutôt une manifestation de la volonté des partenaires régionaux de se consulter, d'échanger des données d'expérience et de travailler ensemble.

55. Le principe de l'établissement de la plate-forme proposée, dans un premier temps sur une base expérimentale, afin de faciliter la coordination et la synergie interorganisations, a suscité une adhésion générale, mais il a été spécifié que, pour des raisons tant pratiques

que financières, elle devrait se réunir moins fréquemment qu'une fois tous les six mois. Une suggestion qui méritait d'être étudiée plus avant tendait à ce que sa fonction essentielle soit de faciliter le transfert d'une assistance technique et de compétences du Nord vers le Sud et l'Est de la région en particulier. Il a néanmoins été souligné qu'il fallait faire preuve de prudence, eu égard notamment aux ressources qui devaient être consacrées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SMDD; un telle plate-forme devrait non seulement être efficace, mais avoir un objectif réel et concret autre que la collecte d'informations que l'on pouvait facilement se procurer auprès d'autres sources. La réunion est convenue que l'établissement de la plate-forme proposée devait être poursuivi, en principe, mais avec un calendrier flexible de manière à évaluer la possibilité de promouvoir la coopération et la synergie entre les acteurs régionaux dans l'intérêt de la région ainsi que des partenaires et des pays bénéficiaires. Cette question serait réexaminée à un stade ultérieur à la lumière des progrès accomplis.

État d'avancement du programme "Patrimoine culturel et développement durable en Méditerranée"

56. M. Antoine (France) a rappelé que la dimension culturelle avait figuré parmi les dix priorités que le PAM avait adoptées à Gênes en 1985. De plus, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel de la Méditerranée, compte tenu du développement durable, avait fait l'objet d'une décision prise par les Parties contractantes à Catane en novembre 2003. La Tunisie et la France avaient été chargées de mettre en place un réseau dont l'objectif était non seulement d'assurer la conservation physique du patrimoine, mais aussi de l'enrichir, en association avec la population et les autorités locales. Comme le PAM n'avait pas les ressources nécessaires pour financer ce réseau, il fallait trouver des fonds auprès d'autres sources. Il était à souhaiter qu'une quarantaine de partenaires s'engageraient au début de 2005, quand la ville de Marseille accueillerait une réunion des villes et associations qui formaient le premier noyau du réseau.

57. M. Gannoun (Tunisie) a fait part de l'engagement de son pays à l'égard de cet ambitieux programme en raison de l'importance des sites culturels qui, dans tous les pays du PAM, étaient menacés par une grave pollution et d'autres risques. Étant donné que les pays du sud de la Méditerranée ne disposaient pas des fonds nécessaires pour protéger et mettre en valeur de nombreux sites, il fallait examiner différentes formules, l'une consistant à impliquer le secteur privé et les associations dans la conservation et la mise en valeur des sites. Les sites pourraient être utilisés pour des activités de loisirs et le tourisme culturel, à condition que le développement durable soit favorisé. M. Gannoun a invité tous les pays à s'associer au programme car il était très important de sauvegarder la richesse culturelle de la région.

Dixième réunion de la CMDD

58. M. Hoballah a annoncé que la dixième réunion de la CMDD aurait lieu en juin 2005; des invitations à accueillir la réunion seraient bienvenues. La date était importante car elle permettrait aux points focaux d'approuver la SMDD, avec le programme de travail, avant que la Stratégie soit présentée aux Parties contractantes en vue d'une adoption éventuelle. Le projet de Stratégie serait le principal point de l'ordre du jour de la réunion. L'importance de la Stratégie pourrait exiger que la réunion dure un jour de plus. Le projet de feuille de route jusqu'à la soumission - et au delà - de la Stratégie aux Parties contractantes avait été présenté et discuté. Une feuille de route révisée est reproduite ci-après avec un résumé des conclusions et décisions de la présente réunion.

Questions diverses

59. M. Grgur (Serbie-et-Monténégro) a fait une déclaration pour annoncer que son pays avait récemment adhéré au PAM et qu'il y participait pour la première fois en tant que membre de la CMDD. Eu égard à l'importance de la démarche du développement durable, la République du Monténégro, qui coopérerait avec le PAM au nom de l'Union d'État de Serbie-et-Monténégro, avait créé un Conseil national pour le développement durable se composant de représentants du Gouvernement, du monde des affaires et des ONG. M. Grgur a fait valoir l'importance qu'il y avait à associer le Monténégro au processus préparatoire de la SMDD grâce à l'engagement conjoint des institutions du Monténégro et de la CMDD en vue de l'élaboration d'un Plan d'action national de développement durable. À cette fin, il a demandé à la CMDD de fournir un concours financier et technique pour l'instauration et la mise en œuvre de ce Plan de développement durable.

60. Trois manifestations parallèles ont été organisées au cours de la réunion, deux présentées par l'Italie sur les thèmes du Dialogue méditerranée à propos des énergies renouvelables et du Système de prévision méditerranéen et sur le partenariat ADRICOSM, et la troisième par le Secrétariat de Baltic 21. Ces manifestations ont suscité un vif intérêt et ont donné lieu à un débat interactif animé. Un résumé succinct sur chaque manifestation est joint au présent document en tant qu'**annexe XII**.

Clôture de la réunion

61. Après l'échange des civilités d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le samedi 19 juin 2004 à 12 h 50.

FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE POUR LA SMDD

- | | | |
|-----|----------------------------|--|
| 1. | Juillet 2004 | Envoi d'une lettre aux points focaux nationaux du PAM et aux membres de la CMDD pour les inciter à lancer des consultations nationales |
| 2. | Juillet-septembre 2004 | Consultations avec les pays/partenaires |
| 3. | Septembre 2004 | Observations écrites des membres de la CMDD et des partenaires concernant les notes thématiques et l'élaboration de la Stratégie |
| 4. | Juillet-octobre 2004 | Examen des notes thématiques par le Secrétariat et consultations avec les partenaires régionaux |
| 5. | Octobre-novembre 2004 | Observations des pays et réunion du Comité directeur de la CMDD en vue de la finalisation des notes thématiques et du lancement de la préparation du rapport SMDD |
| 6. | Décembre 2004-février 2005 | Préparation du projet de rapport SMDD par le Secrétariat du PAM |
| 7. | Mars 2005 | Atelier régional sur le projet de SMDD avec une plus large participation des pays (2-3 participants si des fonds sont disponibles) et consultation/participation des partenaires régionaux |
| 8. | Mars-avril 2005 | Processus de consultation au sein des pays concernant le projet de rapport SMDD |
| 9. | Avril-mai 2005 | Réunion du Comité directeur de la CMDD pour examiner le projet de rapport SMDD |
| 10. | Juin 2005 | Dixième réunion de la CMDD pour examiner, finaliser et approuver la SMDD ainsi que le programme de travail |
| 11. | Septembre 2005 | Présentation de la SMDD à la réunion des points focaux nationaux du PAM |
| 12. | Septembre-octobre 2005 | Évaluation, par le biais de précédents juridiques, des modalités d'une approbation à un échelon supérieur |
| 13. | Novembre 2005 | Quatorzième réunion des Parties contractantes: examen et, si possible, adoption finale du rapport SMDD et du mécanisme d'approbation à un échelon supérieur |
| 14. | Décembre 2005-janvier 2006 | Stratégie d'information/communication concernant la SMDD |
| 15. | Février-juin 2006 | Mécanisme de suivi et consultations concernant la mise en œuvre de la Stratégie aux échelons régional et national |

N.B.: le Secrétariat du PAM (Unité de coordination et autres composantes du PAM, dans leurs domaines de compétence respectifs) participera au processus et l'appuiera constamment; de plus, des informations destinées à la création d'une prise de conscience et à la mobilisation d'un appui seront diffusées, dans toute la mesure où cela sera possible et utile, par l'entremise des principales réunions ministérielles du Partenariat euro-méditerranéen ainsi que de la Ligue des États arabes, de l'Initiative mer Adriatique-mer Ionienne et des autres organes compétents.

Si possible (selon la disponibilité de moyens techniques et financiers), le Secrétariat fournirait un appui extérieur pour catalyser et faciliter les consultations nationales pendant tout le processus de préparation de la SMDD.

Neuvième réunion de la CMDD, Gênes (Italie), 17-19 juin 2004
Résumé des conclusions et décisions

Élection du Comité directeur

1. La Commission a élu son nouveau Comité directeur avec la composition suivante:

Président:	M. C. Clini	(Italie)
Vice-Présidents:	M. A. Sahibi	(Maroc)
	M. J. Parpal	(MEDCITÉS)
	M. E. Clancy	(Amis de la Terre/MedNet)
	M. J-P. Fonteneau	(CDEM/CCI)
	M. A. Lascaratos	(Grèce)
Rapporteur	M. N. Georgiades	(Chypre)

2. Comme les objectifs de la SMDD seraient mis en œuvre au niveau national, il serait nécessaire de renforcer la capacité des acteurs impliqués dans le processus participatif chaque fois que cela serait nécessaire et réalisable.
3. La SMDD devrait avoir pour fonction de faciliter la création de partenariats entre les pays en vue de la réalisation des objectifs communs et de la fourniture d'une assistance sous forme de ressources financières et humaines, d'échanges de technologies et de programmes de renforcement des capacités entre les pays de la région ainsi qu'avec les institutions internationales. La Stratégie devrait également déboucher sur la préparation de programmes et de projets de nature à intéresser les organismes de financement.
4. Tout au long du processus d'élaboration et ensuite lors de la mise en œuvre, il importe au plus haut point d'assurer un degré élevé de synergie entre la SMDD et les stratégies nationales.
5. Un processus d'approbation de la SMDD serait de toute évidence nécessaire et devrait à la fois être mené au niveau le plus élevé possible et impliquer une gamme de parties prenantes et de ministères sectoriels aussi large que possible, une fois que la Stratégie aurait été approuvée par la réunion des Parties contractantes.
6. Tous les États devraient établir des procédures au niveau national pour que les questions liées au développement durable soient traitées à l'échelon le plus élevé en vue de faciliter le processus d'élaboration de la SMDD, de sorte qu'ils soient prêts à agir une fois que la SMDD aura été adoptée par les Parties contractantes. À cette fin, le Secrétariat adressera une lettre aux points focaux nationaux du PAM pour les inciter à lancer des consultations nationales.
7. La SMDD ne devrait pas demeurer simplement une vision mais comporter des objectifs mesurables, des échéanciers et des indicateurs. Cependant, ceux-ci devraient être suffisamment flexibles pour garantir leur application.
8. Dans l'élaboration de la Stratégie, il est nécessaire d'être ambitieux et d'adresser un message politique fort mettant en relief, s'il y a lieu, la nécessité de réformes politiques et institutionnelles.

9. Un document de fond parvenu à un stade de préparation avancé devrait être prêt pour pouvoir être adopté à la prochaine réunion des Parties contractantes de novembre 2005 en Slovénie.
10. Il faudrait tirer parti des compétences des Centres d'activités régionales et des études et rapports déjà disponibles pour éviter les chevauchements d'efforts et économiser des ressources humaines et financières. Il faudrait ménager à l'Unité de coordination la flexibilité nécessaire pour qu'elle puisse constituer les groupes de travail ou recruter les consultants qu'elle jugerait nécessaires. Les composantes du PAM devraient être chargées de la finalisation des Fiches d'objectifs stratégiques et de l'élaboration de la SMDD. Par conséquent, aucun groupe consultatif ou autre structure institutionnelle n'est nécessaire. En outre, les participants à la réunion sont invités à envoyer leurs observations et contributions sur les notes thématiques et l'élaboration de la SMDD avant la fin de septembre 2004 au plus tard.
11. S'agissant du thème "Financement et coopération", il a été considéré que c'était un outil utile et venant à son heure pour l'élaboration de la SMDD, pour le financement du développement durable en Méditerranée et pour plaider en faveur d'un financement accru, notamment auprès de l'UE.
12. Les mécanismes existants doivent être réformés s'il y a lieu, et il faudrait adopter des mesures judicieuses, hardies et novatrices en association avec la société civile et les partenaires économiques, et notamment dans le cadre d'une coopération financière décentralisée. Le manque relatif d'investissements dans la région méditerranéenne, le fait que la conversion de la dette n'e soit pas liée assez étroitement au développement durable et la question des transferts de fonds des migrants sont autant de problèmes de caractère général qui devraient faire l'objet d'un tel traitement.
13. Le programme de travail proposé devrait être considéré comme un schéma de base pour l'action à mener pendant la période à venir, qui ménagerait toute la flexibilité voulue pour tenir compte des préoccupations spécifiques ou nouvelles en attendant son examen et sa révision à la lumière de la Stratégie. Des questions telles que les modalités de travail devraient être décidées par le Secrétariat, tout au long de la mise en œuvre du programme et selon le cas en fonction du thème traité et des capacités existantes, tout en suivant l'approche d'une session d'examen technique la première année et d'une session de décision politique l'année suivante. Il a été demandé au Secrétariat d'engager le programme et la méthode de travail proposés, en ayant à l'esprit qu'ils seraient réévalués une fois que la SMDD aurait été adoptée.
14. L'établissement de la plate-forme proposée devait être poursuivi, en principe, mais avec un calendrier flexible de manière à évaluer la possibilité de promouvoir la coopération et la synergie entre les acteurs régionaux dans l'intérêt de la région ainsi que des partenaires et des pays bénéficiaires. Cette question serait réexaminée à un stade ultérieur à la lumière des progrès accomplis.
15. Une feuille de route proposée à titre indicatif pour le processus d'élaboration de la SMDD a été revue et approuvée.
16. La dixième réunion de la CMDD se tiendra en juin 2005 (en un lieu qui n'est pas encore arrêté), et la finalisation du document de la SMDD en constituera le principal point de l'ordre du jour.

ANNEXE I**9TH MEETING OF THE MEDITERRANEAN COMMISSION ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT,
GENOA, ITALY 17-19 JUNE 2004****MCS D MEMBERS****ALGERIA****MR. MOHAMMED SI YOUCEF**

Directeur général
 Direction Générale de l'environnement
 Ministère de l'Aménagement du Territoire, et de
 l'Environnement
 rue des Quatre Canons
 16000 Alger, Algérie
 [213] 21 432809-432890
 [213] 21 432896-432891
 E-mail: msi-youcef@environnement-dz.org

BOSNIA & HERZEGOVINA**MR. TARIK KUPUSOVIC**

Special Advisor to the Minister
 Ministry of Physical Planning and Environment
 Hydro Engineering Institute
 Box 405, S. Tomica ,1
 71000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina
 Tel/Fax: 387 33 207949
 Fax: 387 33 212 466
 Email: map.office@heis.com.ba
 E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

CROATIA**MS. MARGITA MASTROVIC**

Head of Unit
 Marine and Coastal Protection Unit
 Ministry of Environmental Protection and Physical
 Planning
 Uzarska ulica 2/I
 51000 Rijeka, Croatia
 Tel: 385 51 213499
 Fax: 385 51 214324
 Email: margita.mastrovic@mzopu.hr

CYPRUS**MR NICOS GEORGIADES**

Director, Environment Service
 Ministry of Agriculture, Natural Resources and
 Environment
 Taghmatarhou Poulou, Ayios Andreas
 1411 Nicosia, Cyprus
 Tel: 357 22303883
 Fax: 357 22774945
 E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy

EGYPT**MR. MOHAMMAD BORHAN**

Director General of Coastal and Marine Zones
 Management Division -Cabinet of Ministers
 Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
 P.O. Box 955 Maadi
 Cairo, Egypt
 Tel: 202 5256483
 Fax: 202 5256494
 E-mail: noscp@link.net

EUROPEAN COMMISSION**MR. GEORGES STRONGYLIS**

Coordinator of Mediterranean Files
 EC-Environment D.G.
 DG ENV. E3
 Avenue de Beaulieu 9 (BU-9, 5/124),
 B-1160 Brussels, Belgium
 Tel: 322 2968745
 Fax: 322 2994123
 E-mail: George.strongylis@cec.eu.int

**ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT AU
MAGHREB (ENDA)****MR. MAGDI IBRAHIM**

Coordinator ENDA MAGHREB
 12 rue Jbel Moussa Appt.13
 Joli Coin, Rabat Agdal, Morocco
 Tel: 21237671061
 Fax: 21237671064
 E-mail: endamaghreb@enda.org.ma
 Email: magdi@enda.org.ma

**ECONOMIC DEVELOPMENT CHAMBERS
OF MONACO/ ICC****MR. JEAN-PIERRE FONTENEAU**

Director General
 E-mail: jfonteneau@cde.mc

MS. CATHERINE FAUTRIER

Deputy Manager
 Email: cfautrier@cde.mc
 «le Concorde», 11 rue du Gabian, P.O.Box 653
 Le Concorde, Monaco 98013, Monaco
 Tel: 37797986868
 Fax: 37797986869
 E-mail: info@cde.mc

FRANCE

MR. PHILIPPE LACOSTE

Sous-Directeur de l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay, 75007 Paris, France
Tel: 33-1-43174432
Fax: 33-1-43175745
E-mail: philippe.lacoste@diplomatie.gouv.fr

MS. NATHALIE CHARTIER-TOUZE

Head of Cooperation Unit
International Affairs Division
Ministry of Ecology and Sustainable Development
20 Avenue de Ségur, 75302 Paris 07 SP, France
Tel:33-1-42191758
Fax:33-1-42191719
E-mail:Nathalie.chartier-touze@environnement.gouv.fr

MR. SERGE ANTOINE

Délégué de la France à la CMDD
Comité 21, 132 rue de Rivoli
75001 Paris, France
Tel : 33 1 55347521
Fax : 33 1 55347520
Email:antoine@comite21.asso.fr
et
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel : 33 1 69412056
Fax : 33 1 69855233
Email:as.antoine@wanadoo.fr

MR. STEFHANE POUFFARY

Coordinateur Activité Internationale
ADEME-Agence pour le Développement et la Maîtrise
de l'Energie
Centre de Sophia Antipolis
500, route des Lucioles
06560 Valbonne, France
Tel : 33493957955
Fax :33493653196
E-mail : stephane.pouffary@ademe.fr

FRIENDS OF THE EARTH/MED NET

MR. EUGENE MALACHY CLANCY

Friends of the Earth MedNet Coordinator
Las Mezquitas 43, San Juan de Alicante,
03550 Spain
Tel: 34965652932
E-mail: mednet@foeeurope.org
Head Office
15 rue Blanche, 1060 Brussels, Belgium
Fax: 3225375596

GREECE - GRECE

MR. ALEXANDER LASCARATOS

Assistant-Professor of Oceanography
Department of Applied Physics University of Athens
(buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens, Greece
Tel: 3021072766839 – 7276933
Fax: 302107295281
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

ISRAEL-ISRAEL

MS. SHLOMIT DOTEN

Chief District Planner
Central District Office of the Ministry of Environment
91 Hertzal street
Ramla, Israel
Tel: 972 8 9788817/00
Fax: 972 8 9229135
E-mail: shlomit@sviva.gov.il

ITALY

MR. CORRADO CLINI

Director General
Department for Global Environment, International and
Regional Conventions
Tel: 39-06-57228101
Fax: 39-06-57228173
E-mail: pia-sdg@minambiente.it

MS. VALERIA RIZZO

Director of Division
Tel: 39-06-57228109
Fax: 39-06-57228178
E-mail: rizzo.valeria@minambiente.it

MR. ANTONIO STAMBACI

Responsible of the Budget Unit

MS. ANNALIDIA PANSINI

Advisor
Department for Environmental Research and
Development
Tel :3906 57228116
Fax :3906 57228178
E mail: pansini.annalidia@minambiente.it

MS. MARIA DALLA COSTA

Head, International Relations Unit
APAT
48 Via Vitaliano Brancati
00144 Rome, Italy
Tel:390650072160
Fax:3906 50072834
E-mail: dallacosta@apat.it

MR. DARIO CHELLO

Advisor to the General Manager
Ministry of Productive Works (Industry)
Via Molise 2, 00187 Rome, Italy
Tel: 3906 47052651
Fax: 3906 47887967
E-mail: dario.chello@minindustria.it

MRS. HOUDA ALLAL

MEDREC
57, rue Lhomond, 75005 Paris, France
Tel/Fax: 33143367776
E-mail: allal@ome.org

MR. MASSIMO AURILI

Director "Projects Execution Unit (UEP)"
National Institute of Foreign Trade
Algiers, Algeria

MS. ALESSANDRA BIANCHI

Advisor
Tel: 39-06-57228167
E-mail: bianchi.alessandra@minambiente.it

MS. ANGELICA CARNELOS

Advisor
Tel: 3906 57228219
E-mail: carnelos.angelica@minambiente.it

MR SALVATORE D'ANGELO

Advisor
Tel: 39-06-57228226-8118
E-mail: Dangelo.Salvatore@minambiente.it

MS. SILVIA FERRATINI

Advisor
Tel: 39-06-57228125
E-mail: ferratini.silvia@minambiente.it

MR. MARIO LIONETTI

Advisor
Tel: 39-06-57228115
E-mail: lionetti.mario@minambiente.it

MR FRANCESCO PRESICCE

Advisor
Tel: 39-06-57228162
E-mail: presicce.francesco@minambiente.it

MS. SILVIA VAGHI

Advisor
Tel: 39-06-57228162
E-mail: vaghi.silvia@minambiente.it

MS. FIAMMA VALENTINO

Tel: 39-06-57228164
E-mail: valentino.fiamma@minambiente.it

DEPARTMENT FOR ENVIRONMENTAL RESEARCH AND DEVELOPMENT

MINISTRY FOR THE ENVIRONMENT AND TERRITORY
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome, Italy
Tel: 390657228112
Fax: 390657228178

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**MR. ABDULFATAH BOARGOB**

Environmental Advisor
Environmental General Authority
El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: 218 21 4831316
Fax: 218 21 4839991, 218 21 3338098
E-mail: ega@egalibya.org, aboargob@yahoo.co.uk

MALTA**MS. MARGUERITE CAMILLERI**

Policy Coordinator Manager
Director General's Office
Malta Environment and Planning Authority (MEPA)
St. Francis Ravelin street
Floriana CMR01 Malta
Tel: 356 2290 1529, 2290 0000
Fax: 356 2290 2295
E-mail: marguerite.camilleri@mepa.org.mt

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**MR. MICHAEL SCOULLOS**

Chairman

MS. ANASTASIA RONIOTES

Programme Officer

28 Tripodon street
Athens, Greece
Tel: 30210 3247267-3247490
Fax: 30210 3225240-3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MEDCITIES**MR. JOAN PARPAL**

Secretaire Général, MedCités,
Mancomunitat de Municipis de l'Area,
Metropolitana de Barcelona, C/ 62, Núm. 16/18
Sector A, Zona Franca, 08040 Barcelona, Spain
Tel: 34-93-2234165, Fax: 34-93-2234849
E-mail: desurb@amb.es

**MEDFORUM- FORUM OF THE MEDITERRANEAN
FOR THE ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT**

MR. RAFAEL MADUENO

General Secretary
MED FORUM
c/ Trafalgar, 19, 1r 1a
08010 Barcelona, Spain
Tel: 34 93 4124309
Fax: 34 93 4124622
E-mail: medforum@medforum.org

MONACO

MR. PATRICK VAN KLAVEREN

Delegate for the International and Mediterranean
Environment
Permanent representative of the Principality of Monaco
to UNEP
Government of Monaco-Direction of Foreign Affairs
Ministère d'Etat
Place de Visitation
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco
Tel: 377 93 152122
Fax: 377 93 509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MR. GEROME FROISSART

Administrator
Direction of Foreign Affairs
Government of Monaco-
International Cooperation Division
9 rue Princesse Marie de Lorraine
MC 98000 Monaco
Tel : 377 93158963
Fax: 377 97777322
E-mail: jfroissart@gouv.mc

MOROCCO

MR. ABDEFETAH SAHIBI

Chef de la Division de la Planification et Prospective
Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement de l'urbanisme, et de l'habitat
36, avenue Al Abtal Agdal, Rabat, Morocco
Tel:212 37 681018
Fax:212 37 68 0741
E-mail: sahibi@minenv.gov.ma

MUNICIPALITY OF OMISALJ

MR. OGNJEN ŠKUNCA

EIA Department Head
OIKON Institute for Applied Ecology

Ministry of Environmental Protection, Physical Planning
and Construction
Vlade Prekrata 20, 10 000 Zagreb

Tel: 385 1 6552350
Tax: 385 1 6552 385
E-mail: oskunca@oikon.hr

Municipality of Omisalj,
11 Prikeste, 51513 Omisalj, Croatia
Tel: 385 51 354 379
Fax: 385 51 212 436
E-mail: zoran.skala@zavod.pgz.hr

**RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT**

MR. YOUCEF NOURI

E.B. Member
Imb.76 Apt.12 Cite Romana
1068 Tunis, Tunisia
Tel: 216 98643916
E-mail: yousef.nouri@fls.rnu.tn

P.O. Box 2, Magles Elshaab,
Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519- 202 5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net

SERBIA AND MONTENEGRO

MR. DRAGUTIN GRGUR

Senior Advisor
Ministry for the Protection of the Environment
and Physical Planning
PC Vektra, 81000 Podgorica
Serbia and Montenegro
Tel: 381 81482166
Fax: 381 81 234183
E-mail: draguting@mn.yu

SLOVENIA

MR. BOJAN RADEJ

Undersecretary
Institute for macroeconomic analysis and development
Gregorieceva 27, 1000 Ljubljana, Slovenia
E-mail: bojan.radej@gov.si, bojan.radej@siol.net

SPAIN

MR. ADRIAN VECINO VARELA

Ministry of Environment
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid, Spain
Tel: 34914535364
Fax: 34915340583
E-mail: AVecino@mma.es

SYRIAN ARAB REPUBLIC

MS. MANAL AL SAKKA

Director of EIA Department
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic
Tel: 963 11 3321902
Fax: 963 11 3335645
E-mail: manalsa@postmaster.co.uk, env-min@net.sy

WORLD WILDLIFE FUND -WWF

MR. PAOLO LOMBARDI

Director WWF Mediterranean Programme
Via Po 25/c.
00198 Rome, Italy
Tel: 39 06 84497381
Fax: 39 06 8413866
E-mail: plombardi@wwfmedpo.org

TUNISIA

MR. ABDERRAHMANE GANNOUN

Président, Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis, Tunisie
Tel: 216 71 840221
Fax: 216 71 890032
Email: dg@anpe.nat.tn, boc.meat@rdd.tn

TURKEY

MR. IZAMETTIN EKER

Division Chief of Regional & Mutual Cooperation
Department of Foreign
Relation and EU Ministry of Environment and Forestry
Republic of Turkey
Phone: 90312-2852031
Fax: 90312-2853739
E-mail: izameker@yahoo.com

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
AND OTHER OBSERVERS

**UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR
EAST ASIA- UN/ESCWA**

MS. CAROL CHOUCHANI-CHERFANE

Economic Affairs Officer
Private Sector and Enterprise Development Team
Sustainable Development and Productivity Division
United Nations House
P.O. Box 11-8575
Beirut, Lebanon
Tel: 961-1-978-518 (direct)
Tel: 961-1-981-301, ext. 1518
Fax: 961-1-981-510
E-mail: chouchanicherfane@un.org

UNIDO/ICS

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION/INTERNATIONAL CENTRE FOR
SCIENCE AND HIGH TECHNOLOGY**

MR. GENNARO LONGO

Director of Environment Areas, Special Advisor on
Technology Development
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99
34012 Trieste, Italy
Tel: 39 040 9228104
Fax: 39 040 9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

WORLD BANK-METAP

MR. SHERIF ARIF

METAP Coordinator/ Regional Environment and
Safeguard Advisor
Water, Environment, Social and Rural Development
The World Bank
Middle East and North Africa Region
1818 H. Street; NW, room H8-133
Washington DC 20433
United States of America
Tel: 1202-473-7315
Fax: 1202 4771374
E-mail: sarif@worldbank.org

BALTIC 21 SECRETARIAT

MS. ANNE-CERISE NILSSON

Deputy Director of the Division of International Affairs in
the Ministry of Environment
Agenda 21 of the Baltic Sea Region –Baltic 21
10333 Stockholm, Sweden
Tel: 4684054750
Fax: 468103807
E-mail: anne-cerise.nilsson@environment.ministry.se

MR. LARS WESTERMARK

Senior Advisor, Baltic 21 Secretariat
P.O Box 2010
103 11 Stockholm, Sweden
Tel: 4684401941, Fax: 4684401944
E-mail: Lars.Westermark@cbss.st

THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

MR JAMIE SKINNER

Director, Centre for Mediterranean Cooperation
Calle Marie Curie no 35
29590 Campanillas, Malaga, Spain
Tel: 34 9 52 028430
Fax: 34 9 52 028145
E-mail: jamie.skinner@iucn.org

MEDENER/CRES

Center for Renewable Energy Sources

MR. NICOLAS KARAPANAYOTIS

Environmental Scientist
Market-Development Section
19th Km Marathonos Ave. GR-190 09 Pikermi
Attiki-Greece
Tel: 30210 6603300, Fax: 30210 6603302
E-mail: nkaras@cres.gr

**REGIONAL ENVIRONMENTAL CENTRE (REC) FOR
CENTRAL AND EASTERN EUROPE**

MS. MARTHA SZIGETI -BONIFERT

Executive Director
2000 Szentendre, Hungary, Ady Endre ut 9-11
Tel: 3626 504-023- 36209364702
Fax: 3626 504009
E-mail: mbonifert@rec.org

MS. SIBEL SEZER ERALP

Director, REC country office Turkey
Ceyhun Atif Kansu CAD. No: 124 Balgat
Ankara, Turkey
Tel: 903122849555, Fax: 90312287010
E-mail: sibel.sezer@rec.org.tr

PALESTINIAN AUTHORITY

MR. KHAMIS ALMAHALLAWI

Environment Quality Authority
General Director of Environmental Awareness and
Education-Palestinian Authority
Res a camus CH T018, Cite scientifique, 59650
villeneuve d ascq, Lille, France
Tel: 33 3 20 43 61 43-33 3 20 43 45 45
Fax : 33 3 20 43 61 43
E-mail : khamis1966@yahoo.com

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN
SEA (REMPEC)**

MR ROBERTO PATRUNO

Director
Manoel Island GZR 03
Malta
Tel: 356-21-337296/ 8
Fax: 356-21-339951
E-mail: rempec@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN
(BP/RAC)**

MR. GUILLAUME BENOIT

Director
E-mail: gbenoit@planbleu.org

MS. ALINE COMEAU

Scientific Director
E-mail: acomeau@planbleu.org

Plan Bleu, Centre d' Activité Regional
(PB/CAR)

15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: planbleu@planbleu.org,

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)**

MR IVICA TRUMBIC

Director
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia
Tel: 385-21-340470
Fax: 385-21-340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr
<http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)**

MS. ZEINEB BELKHIR

Director
Boulevard de l'Environnement
La Charguia, 1080 Tunis, Tunisia
Tel: 216-71-795760 or 216-71-771323
Fax: 216-71-797349
E-mail: zeineb.belkhir@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER
PRODUCTION (CP/RAC)**

MR. ENRIQUE DE VILLAMORE MARTIN

Technical Staff
c/Paris 184, 3rd floor
08036, Barcelona, Spain
Tel:34934151112
Fax:34932370286
E-mail: evillamore@cema-sa.org

**MAP SECRETARIAT FOR 100 MEDITERRANEAN
HISTORIC SITES**

M. DANIEL DROCOURT

Coordonnateur
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France
Tel: 33-4-91907874
Fax: 33-4-91561461
E-mail: droccourt@mairie-marseille.fr

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. ARAB HOBALLAH

Deputy Coordinator

Tel: 302107273126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

MR. F. SAVERIO CIVILI

MED POL Coordinator

Tel: 302107273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30210 7273100
Fax: 30210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

9th Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)**Genoa, Italy, 17-19 June 2004****Agenda of the Meeting**

	Thursday 17 June 2004	Friday 18 June 2004	Saturday 19 June 2004
0900-1100	S1: - Opening - Key note speeches - Election of the Steering Committee - Adoption of the Agenda - MSSD preparatory process: a. Progress Report; b. Vision and Framework Orientations	S5: Financing and cooperation for sustainable development in the Mediterranean Region: progress report from working group, main findings and first draft proposals	S9: Other Matters (cont..)
1100-1130	Coffee Break	Coffee Break	Coffee Break
1130-1300	S2: - MSSD preparatory process, continued - Relevant information to MSSD; presentation of relevant information from the Mediterranean Report on Environment and Development by BP/RAC and from other MAP Components, together with information on SIA-MFTZ;	S6: Financing and cooperation for sustainable development in the Mediterranean Region: progress report from working group, main findings and first draft proposals (cont.)	S10: Adoption of report and closure of the meeting.
1300-1430	Lunch Break	Lunch Break- Side event Italy	Lunch Break
1430-1600	S3: - Relevant information on MSSD (cont.) - Review and finalization process of specific "thematic notes" for each of the Areas for Priority Actions	S7: - Structure and contents of the MSSD report. - MCSD programme of work for the next 4-5 years	
1600-1630	Coffee Break	Coffee Break	
1630-1800	S4: Review and finalization process of specific "thematic notes" for each of the Areas for Priority Actions;	S8: Other matters: a. MCSD Informal Inter Agency Platform; b. Progress on "Mediterranean Cultural Heritage and Sustainable Development"; c. Tenth MCSD	
1830-2000	Side Event /Italy	Side Event/ Baltic 21	

***N.B.** No break out sessions are foreseen; all agenda items are expected to be carried out in the plenary sessions.*

ANNEXE III

ORIENTATIONS CADRE POUR UNE STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Introduction

Orienter les politiques de manière à créer l'assise d'un développement durable dans le monde est devenu l'un des principaux axes de la réflexion économique internationale. Depuis les années 70 du siècle dernier, quand le Club de Rome a suscité l'inquiétude devant les effets préjudiciables des modes de consommation sur la préservation des ressources naturelles, plusieurs initiatives importantes ont contribué à promouvoir le concept de développement durable, dont la plus récente est le Sommet de Johannesburg pour le développement durable qui a eu lieu en 2002.

La naissance du concept de développement durable

Depuis le début des années 70, de Stockholm (1974) à Rio de Janeiro (1992), on a réalisé progressivement qu'il fallait revoir les idées qui prévalaient depuis longtemps quant aux facteurs déterminants de la croissance économique. La croissance et l'amélioration du bien-être économique obtenues jusqu'alors ne devaient pas hypothéquer les possibilités des générations futures. En conséquence, la préservation des ressources naturelles - patrimoine commun de l'humanité - est devenue un objectif majeur des politiques économiques. Cet objectif ne saurait toutefois être atteint sans que de profonds changements économiques et sociaux interviennent à la fois dans le monde industrialisé et dans les pays en développement.

Depuis le Sommet de la Terre, la coopération économique et financière régionale et internationale a commencé à s'adapter aux nouveaux principes et fondements du développement durable. Il existe aujourd'hui une abondante littérature sur le développement durable, qui émane des organismes et institutions des Nations Unies, comme le PNUD et la Banque mondiale, ou du Secrétariat de l'OCDE. Des indicateurs de développement durable sont établis et des directives visant à intégrer les principes de développement durable dans l'aide au développement ont été publiées par l'OCDE et, au niveau bilatéral, par la plupart des organismes nationaux de développement. La communauté internationale et les administrations nationales sont de plus en plus conscientes du coût que représente le maintien des tendances traditionnelles de la croissance économique. Dans la Déclaration du Millénaire et au Sommet de Johannesburg, des objectifs chiffrés ont été arrêtés pour les prochaines décennies afin de préserver l'environnement et d'éliminer la pauvreté.

C'est ainsi que les vingt dernières années ont vu apparaître de nouvelles grandes orientations économiques et sociales qui correspondent à la conception actuelle du développement durable:

- Elimination de la pauvreté en élargissant l'accès des pauvres à l'éducation, aux actifs et moyens de production (terre, crédit, formation technique, technologies rationnelles);

- Participation des parties prenantes à la prise des décisions (collectivités locales, ONG, secteur privé et organisations professionnelles);
- Promotion de systèmes adéquats de santé et d'éducation, compte tenu de l'équilibre entre les sexes;
- Changement dans les modes de production et de consommation pour éviter le gaspillage des ressources et l'épuisement des ressources non renouvelables ;
- Gestion rigoureuse des ressources qui sont rares (énergie, eau, forêts, ressources halieutiques);
- Efficacité de la production industrielle pour prévenir les impacts majeurs de la pollution et les catastrophes environnementales, et préserver les ressources non renouvelables;
- Sauvegarder les identités culturelles.

Depuis les années 70, l'évolution générale a été assez inquiétante, mais, dans le même temps, le nombre des actions positives et constructives a augmenté, ce qui est encourageant.

Actions menées au niveau méditerranéen

La région méditerranéenne a commencé à prendre des mesures pour engager un processus de développement durable depuis le milieu des années 70 du siècle dernier, avec en particulier le Plan d'action pour la Méditerranée, la Convention de Barcelone et l'analyse prospective. C'est une éco-région fragile qui a pris conscience de la menace que faisait peser sur elle la pollution de différentes origines: agriculture, tourisme de masse, intensité du trafic routier et maritime, extension de l'urbanisation. Plusieurs accords inter-Etats ont été signés pour s'attaquer aux différentes sources de pollution de la mer. La création en 1996 de la CMDD a aussi représenté une avancée importante vers la mise en place d'une stratégie complète de développement durable dans la région. De plus, malgré les nombreux progrès réalisés en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie, l'écart important qui persiste dans le degré de développement entre les différentes parties de la Méditerranée a rendu une telle stratégie encore plus nécessaire. Le processus de Barcelone, lancé en 1995, et l'initiative de l'Union européenne visant à créer une zone de libre échange entre les rives de la Méditerranée ont aussi incité à élaborer une telle stratégie, malgré toutes les contraintes et les nombreux défis.

Les efforts mis en oeuvre ces dernières années pour analyser les principales contraintes et les grands enjeux liés au processus de développement durable dans la région méditerranéenne en sont arrivés au point où des orientations peuvent aujourd'hui être arrêtées dans un cadre cohérent, proposé ici aux Etats membres, accompagné d'un projet de Vision définissant les défis et les objectifs communs aux sociétés méditerranéennes.

Les présentes orientations ont été peu à peu mises au point dans le cadre du PAM et de la CMDD à la suite de plusieurs études et ateliers, dont les principales conclusions sont résumées dans ce document.

Le processus d'élaboration des orientations

La **Première partie** des orientations cadre est une synthèse d'études diagnostiques que des experts de la CMDD ont consacrées aux ressources naturelles, au développement économique et à l'équité sociale, et à la gouvernance. Elle tient compte des résultats des travaux de l'Atelier de Barcelone (mars 2003) et des observations formulées par les représentants des Etats membres et des partenaires des grands groupes à la 8^e réunion de la Commission qui s'est tenue en Croatie en mai 2003. Elle tient également compte des rapports établis par le Plan Bleu sur l'environnement et le développement dans différents secteurs de l'économie méditerranéenne ainsi que d'autres rapports établis par les composantes du PAM, de la dernière version du Bilan diagnostique transfrontière (BDT) et du rapport AEE/PAM sur l'état de l'environnement de la Méditerranée.

Etablie à partir de ce diagnostic général de la situation méditerranéenne, la **Partie II** est consacrée à la définition des grands défis qui se posent à la région méditerranéenne (multiplication des conflits, creusement de l'écart entre la partie septentrionale de la région et ses parties méridionale et orientale, libéralisation des échanges et mondialisation, augmentation des sources de pollution). Les principaux éléments de la Vision constituent la base à partir de laquelle il est possible de définir les grands objectifs des politiques de développement durable dans la région.

La **Partie III** identifie les principaux acteurs et parties prenantes d'un processus de développement durable dans la région méditerranéenne (collectivités locales, ONG, entreprises des secteurs public et privé, établissements d'enseignement, organisations professionnelles). La mobilisation des parties prenantes et l'application des principes de gouvernance à leur comportement sont des composantes essentielles de la mise en oeuvre avec succès de nouvelles politiques propices au développement durable.

La **Partie IV** consiste à définir les secteurs prioritaires qui appellent une intervention énergique pour stopper la dégradation de l'environnement et le gaspillage (eau, transport, énergie, aménagements côtier et urbain) et pour éliminer la pauvreté, y compris pour progresser dans les domaines de l'enseignement et de la santé et avancer vers l'équilibre entre les sexes.

Enfin, la **Partie V** porte sur les moyens institutionnels et financiers à mettre en place pour relever les défis et atteindre les objectifs arrêtés.

Définition du développement durable et rôle clé de la gouvernance

Dans le cadre de ces orientations, le développement durable a pour objectif de garantir l'équité sociale et, pour cela, de réduire la pauvreté et ses causes et de préserver la possibilité pour les générations futures de jouir des ressources naturelles, du patrimoine culturel et du capital physique qui appartient aux Méditerranéens, dans l'esprit de la définition Bruntland: "répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

Le développement durable suppose la mise en oeuvre d'un processus faisant intervenir tous les acteurs du développement économique et social en instaurant des formes de dialogue destinées à vaincre l'inertie actuelle qui caractérise des schémas de croissance non durables. Le processus vise à assurer un développement harmonieux bénéfique pour toutes les composantes de la population, l'objectif étant de modifier les schémas de croissance actuels qui sont à l'origine de la dégradation du patrimoine physique et culturel et des ressources naturelles de la région.

Grâce à ce processus, les acteurs économiques, sociaux et culturels comprennent mieux les défis qui se posent à différents niveaux dans la société dans laquelle ils vivent et les moyens de les relever.

La gouvernance à l'appui du développement durable exige de la part des institutions officielles (le gouvernement) et non officielles une interaction qui se situe à tous les niveaux, depuis le niveau mondial jusqu'aux niveaux régional et éco-régional, national et local.

La gouvernance a un rôle essentiel à jouer; elle doit non seulement fournir une assise institutionnelle aux objectifs spécifiques de développement durable, mais aussi intégrer les différents impératifs stratégiques, les concilier ou permettre des arbitrages entre eux: politiques sociales essentielles (en particulier l'atténuation de la pauvreté), développement économique (y compris la productivité et l'emploi), gestion de l'environnement (compte dûment tenu des intérêts des générations futures), intégrité culturelle et primauté du droit (comprenant les droits de l'homme, la sécurité juridique et personnelle et un appareil judiciaire efficace). Elle doit comprendre aussi l'accès à l'information, la justice et l'action participative, conformément à la Convention d'Aarhus, qui a déjà été acceptée par un certain nombre de pays méditerranéens, et à la Convention de Barcelone (articles 19 et 20).

Il convient de noter, dans cette perspective, que la dynamique du renforcement des institutions ou de la réforme institutionnelle qu'exige le développement durable doit être induite par des considérations non seulement économiques, mais aussi méta-économiques (par ex. environnementales, sociales et culturelles).

Approche méthodologique

Pour élaborer une stratégie de développement durable, il faut adopter une **approche systémique** tenant compte de tous les liens qui existent entre le gaspillage des ressources naturelles qui sont rares (eau, énergie, forêts, terres arables), l'absence d'une bonne gestion des ressources, la déficience des systèmes de transport, le tourisme de masse, la pauvreté et la mauvaise utilisation des ressources humaines, le manque de R-D dans des domaines spécifiques touchant aux enjeux environnementaux dans la région méditerranéenne, l'absence d'entreprises citoyennes, etc.

Il faut aussi faire un effort permanent pour mettre au point des **outils de prévision et de surveillance** afin d'évaluer les tendances futures et de prévenir leurs répercussions préjudiciables à la Méditerranée.

Une attention spéciale devrait être portée à l'amélioration des modes de consommation et de production non viables, compte tenu en particulier des efforts de convergence mis en oeuvre entre les différentes parties de la Méditerranée, qui doivent aussi s'inscrire dans la stratégie à élaborer.

En outre, il faudrait s'intéresser tout particulièrement aux:

- Liens entre la vision à long terme, les objectifs à moyen terme et l'action à court terme.
- Liens horizontaux intersectoriels pour assurer une approche coordonnée du développement.
- Liens verticaux spatiaux pour assurer la cohérence des politiques locales, nationales, régionales et mondiales.
- Partenariat entre les gouvernements, le monde des affaires et les organisations bénévoles.

Pour déterminer l'orientation stratégique du développement durable, il faut:

- s'appuyer sur une vision qui se dégage d'un processus consensuel, efficace et itératif,
- définir les objectifs et identifier les moyens de les atteindre,
- suivre les résultats pour guider l'étape suivante de ce processus d'apprentissage.

Une approche stratégique du développement durable exige de nouveaux modes de pensée et d'autres méthodes de travail. Dans leur *Resource Book 2002*, l'OCDE et le PNUD font observer qu'une stratégie comporte un ensemble de mécanismes et de processus coordonnés qui, ensemble, forment un système participatif permettant de mettre au point des visions, des buts et des objectifs de développement durable, et d'en coordonner les activités de mise en oeuvre et d'examen. Il est admis aussi qu'une stratégie ne peut être une initiative ponctuelle, mais qu'elle doit constituer un processus participatif continu, accompagné d'un suivi approprié pour stimuler constamment l'apprentissage et le progrès. Dès le début, le processus devrait faire intervenir différentes catégories d'acteurs méditerranéens qui seront appelés à approuver la stratégie et ainsi à contribuer à sa mise en oeuvre.

La Stratégie méditerranéenne de développement durable devrait être l'expression d'une acceptation responsable des enjeux à long et à moyen terme, d'un engagement clair et d'une solidarité à tous les niveaux (régional, national et local) et dans tous les domaines (économique, social et environnemental). Elle devrait aussi cadrer parfaitement avec le Plan de mise en oeuvre du Sommet de Johannesburg, adapté au contexte méditerranéen et appliqué au niveau régional.

La stratégie fera une place spéciale à la **gouvernance** car le développement durable des Etats méditerranéens implique que soient mis en oeuvre des efforts délibérés visant à promouvoir des mécanismes de consultation et une approche participative du processus de prise de décision et que soit établie une action collective et coordonnée à des niveaux élevés. Aussi une **volonté politique partagée** est-elle nécessaire pour mener toute action collective dans une région marquée par de profondes inégalités, dans laquelle la sécurité et la coopération ne sont pas encore suffisamment garanties.

Le renforcement de la capacité de gouvernance à tous les niveaux fera partie intégrante du processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la stratégie de développement durable. Cela sera d'autant plus nécessaire que les sociétés méditerranéennes doivent assurer durablement le bien-être de leurs citoyens. Mais il faudra que les acteurs et les parties prenantes prennent conscience de la nature de leurs choix de gestion de leurs actifs naturels et physiques et des conséquences à long terme des choix faits par les individus, les entreprises, les autorités locales, les établissements d'enseignement, les collectivités territoriales et les gouvernements.

Les orientations stratégiques doivent être arrêtées en dépit de toutes les incertitudes qui entourent l'information disponible, de toutes les déficiences de l'analyse du système méditerranéen et de l'évaluation des variables internes et externes qui influent sur ce système. Elles permettront d'avoir une connaissance prospective d'ensemble du système méditerranéen, axée sur la surveillance continue des rapports entre l'environnement et le développement au moyen d'indicateurs spécifiques.

La stratégie serait le principal outil d'incorporation du développement durable, en tant que **valeur commune**, dans la diversité des traditions culturelles de la Méditerranée. Pour cela, il faudra qu'elle soit explicitement fondée sur les principes éthiques du développement durable et sur la vision partagée de l'avenir, qui est proposée dans la texte ci-dessous.

Première partie: Diagnostic des déséquilibres sociaux et économiques méditerranéens et conséquences pour l'ensemble des ressources physiques et humaines

La région méditerranéenne pâtit de différents déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux, qui ne sont pas sans répercussion sur l'environnement et la préservation du patrimoine méditerranéen. De plus, plusieurs conflits et situations de violence continuent d'hypothéquer les vies de millions de Méditerranéens.

La région méditerranéenne dans l'économie mondiale

En dépit d'une élévation spectaculaire des niveaux de vie pendant le siècle dernier dans toutes les parties de la Méditerranée, la performance économique de la région méditerranéenne dans l'économie mondiale est restée assez limitée, marquée par des déséquilibres entre ses différentes parties et faible par rapport à d'autres régions dynamiques du monde. L'évolution vers une mondialisation de plus en plus poussée de l'économie après l'effondrement de l'Union soviétique et la création de l'Union européenne a permis à la partie septentrionale de la Méditerranée de s'intégrer avec succès dans l'économie européenne et mondiale. Cela n'a pas été le cas pour les parties orientale et méridionale qui ont connu de nombreux conflits armés et situations de violence, et où la forte croissance démographique enregistrée dans beaucoup de pays exerce une pression sur les rares ressources de ces pays.

Les principales caractéristiques de l'asymétrie existant entre les différentes parties de la Méditerranée

Aujourd'hui, la région méditerranéenne se caractérise par une forte asymétrie entre ses deux parties, les pays de l'Union européenne et les autres pays méditerranéens:

- La répartition de la population autour de la Méditerranée et sa structure ont beaucoup évolué. Les pays de l'est et du sud qui représentaient environ un tiers de la population totale de la Méditerranée en 1950 devraient en représenter les deux tiers en 2025. De plus, la population des pays européens est vieillissante alors que la majorité de celle des autres pays de la région est jeune (moins de 20 ans).
- Dans le nord, le niveau de vie à pratiquement atteint celui de la partie la plus développée de l'Europe. Dans le même temps, le tourisme de masse, les lourdes activités de transport maritime, la pollution des grands cours d'eau qui débouchent dans la mer exercent une forte pression écologique sur cette partie de la région, surtout sur les zones littorales. Les conditions d'élargissement de l'Union européenne aux pays méditerranéens dans le cadre d'un marché unique ont fait ressortir la dualité entre, d'une part, la cohérence sociale et politique et, d'autre part, la propagation de nouveaux problèmes écologiques liés à l'adoption dans les Etats membres de modes de consommation, de production, de distribution et de transport qui ne sont pas viables.
- Dans le sud, le niveau de vie reste généralement faible (entre 2 000 et 4 000 dollars du PIB par habitant, contre 18 000 dollars dans le nord). L'activité économique est fortement tributaire de services traditionnels de faible niveau; l'activité manufacturière n'est ni développée ni compétitive; la croissance démographique, bien qu'en baisse, reste très élevée. Le tourisme de masse et la forte dépendance du système de transports à l'égard des véhicules routiers ajoutent à la pression qui s'exerce sur les ressources naturelles et les équilibres écologiques. Bien que le PIB par habitant dans la partie orientale de la Méditerranée soit en moyenne plus élevé que dans la partie méridionale, les conflits dans les Balkans ont lourdement pesé sur le niveau de vie et le PIB par habitant. A l'exception de la Grèce qui a réussi son intégration dans l'Union européenne, et de Chypre et Israël, le PIB par habitant y est encore beaucoup plus faible que dans le nord.
- En dehors de l'écart entre les revenus, un indicateur de la profonde asymétrie qui affecte la Méditerranée est la répartition des exportations. Quatre-vingt cinq pour cent des exportations et quatre-vingt pour cent des importations reviennent à trois pays du nord (France, Italie et Espagne). La région souffre aussi de déficits commerciaux de nature structurelle qui touchent tous les pays, exception faite de l'Italie et de la France, ainsi que de la Libye et de l'Algérie, pays exportateurs de pétrole.

Ces asymétries ne pourront se réduire que si un effort considérable est fait pour modifier radicalement les schémas de croissance aussi bien dans le nord que dans le sud et l'est. Même avec la projection optimiste d'une diminution de la croissance démographique – dont le taux moyen de 2% tomberait à 1,24% dans les pays du Maghreb et à 1,39% dans ceux du Machrek - et avec un taux de croissance économique moyen de 4,2% par an dans les pays en développement de la région, l'écart entre les PIB par habitant restera énorme.

Crise financière et insuffisance des flux financiers

En ce qui concerne les flux financiers, les pays des rives est et sud ont enregistré des flux d'endettement négatifs (34,7 milliards de dollars des Etats-Unis de 1990 à 2000). Malgré un allègement et un rééchelonnement de la dette au bénéfice de certains pays (Egypte, Maroc, Algérie, Jordanie), l'encours de la dette étrangère à long terme des pays de l'est et du sud de la Méditerranée (à l'exclusion d'Israël, de Chypre et de Malte) a presque triplé entre 1980 et 2000, passant de 65 milliards de dollars à 167 milliards. Le service annuel de la dette qui représentait 14,3 milliards de dollars en 1980 est passé à 31,4 milliards en 1990 pour atteindre 39,3 milliards en 2000.

Les investissements nets ont été généralement faibles; quelques pays ont bénéficié de volumes plus importants d'investissements étrangers, mais ces volumes restent inférieurs à ceux d'autres régions du monde en développement. En outre, une grande partie de l'aide publique au développement est concentrée dans quelques pays stratégiques; une autre partie importante de l'aide sert à alléger les souffrances causées par les nombreux conflits qui sévissent dans la région. En fait, beaucoup de pays méditerranéens traversent une forme de crise financière. Les transferts importants de fonds de leurs travailleurs migrants tempèrent cette crise. Sans ces transferts, les contraintes seraient encore plus lourdes dans de grandes parties de la région méditerranéenne.

Il convient de noter ici que la part de l'Union européenne dans le total des décaissements nets de ressources financières à destination des pays méditerranéens est passée de 40% en 1995 à 61% en 2000, ce qui dénote l'importance du partenariat méditerranéen dans la vie économique de la région.

L'économie de rente et ses répercussions négatives

De nombreuses économies méditerranéennes restent tributaires de différents types de rentes (exportation de matières premières ou de pétrole, accès à des installations maritime spéciales comme le canal de Suez, transferts de fonds des migrants, APD, le tourisme étant aussi en quelque sorte une rente générée par l'exploitation du soleil, de la mer et de la richesse du patrimoine archéologique de la région). L'Etat et les institutions étatiques jouent toujours un rôle important dans la vie économique de nombreux pays, tandis que le secteur privé qui n'est pas stimulé par un environnement compétitif s'attache plutôt à ne pas perdre différentes formes de protection qui lui sont assurées par l'Etat. Les banques commerciales du secteur privé ou public conservent le quasi-monopole de l'épargne qui n'est pas toujours mobilisée de manière à favoriser la croissance et à assurer la durabilité des investissements.

Le plus souvent, les économies de rente freinent l'innovation et la créativité et rendent l'économie entièrement dépendante de facteurs exogènes. L'augmentation du chômage résultant de l'absence d'innovation et de compétitivité est à l'origine de grands courants de migration, y compris d'une importante fuite de cerveaux qui est très préjudiciable à la durabilité de la croissance économique, sans compter ceux qui quittent leur pays pour cause de pauvreté ou d'insécurité. Elle provoque aussi une distorsion de la répartition du revenu qui se trouve concentré entre les mains de petits groupes en mesure de tirer

profit de l'économie de rente, et il devient alors plus difficile d'éliminer la pauvreté et l'analphabétisme. Le chômage risque aussi de faire obstacle à la démocratisation et à la primauté du droit.

Il y a lieu de noter aussi que d'importantes poches de pauvreté et d'exclusion ont touché la partie septentrionale de la Méditerranée. La faiblesse actuelle du taux de croissance dans la plupart des pays de l'Union européenne ne contribue pas à résoudre ce problème.

De fait, les objectifs du Millénaire et du Sommet de Johannesburg seront très difficiles à atteindre en l'absence d'augmentation de la croissance et des sources de revenu.

Les problèmes écologiques communs

L'asymétrie n'empêche pas l'existence de problèmes économiques communs, qu'il faut résoudre. La population des pays méditerranéens qui se chiffrait à 246 millions d'habitants en 1960 a atteint les 427 millions en 2000. L'urbanisation, la surpopulation des régions côtières, l'évolution des modes de consommation, l'agriculture intensive, le tourisme de masse et le développement non contrôlé des régions côtières se conjuguent pour porter atteinte à l'environnement naturel, aux ressources marines et terrestres, et aux ressources en eau. L'interaction de ces facteurs engendre des charges polluantes qui compromettent la qualité de vie des populations. Des "points chauds" de pollution apparaissent généralement dans les zones côtières où se trouvent des golfes et des baies semi-fermés à proximité de ports importants, de grandes agglomérations et de zones industrielles. Ils constituent un grand problème et une menace potentielle pour la Méditerranée.

Une grande quantité d'eaux usées non traitées et de nombreuses substances toxiques sont déversées dans la mer Méditerranée semi-fermée, ainsi qu'en témoigne le rapport du PAM/AEE et le BDT. Les transports et les industries sont à l'origine d'une pollution de l'air qui n'est pas sans conséquence pour la santé humaine, la nature et les sites archéologiques. L'augmentation du transport maritime d'hydrocarbures et de matières dangereuses s'accompagne de risques de pollution accidentelle. L'écosystème délicat de la Méditerranée est perturbé de différentes manières, allant de la contamination du poisson par les effluents industriels à la destruction par le tourisme des habitats des espèces menacées.

De nombreuses espèces végétales ont disparu et d'autres sont menacées, et il se produit une diminution constante du nombre des mammifères terrestres et marins ainsi qu'une invasion d'espèces marines exogènes, au détriment d'une diversité biologique remarquable.

L'aménagement du littoral et des plaines côtières au profit de l'expansion urbaine, touristique et industrielle a engendré un déséquilibre et une concentration progressive de la population, des infrastructures et des activités économiques le long des rivages, au détriment de l'arrière-pays.

La question de la gouvernance

Pour s'attaquer à tous ces problèmes, il faut un degré de gouvernance beaucoup plus poussé aux niveaux local, national et régional. Le concept de gouvernance n'est pas encore bien compris dans la région, comme d'ailleurs dans la plus grande partie du monde.

La région méditerranéenne se caractérise généralement par une administration assez fortement centralisée, une décentralisation limitée (encore qu'elle soit bien avancée dans quelques pays et progresse dans d'autres) et un rôle faible, mais grandissant, de la société civile. L'organisation de consultations régulières et la coopération entre les secteurs public et privé ne sont pas encore pratique courante. De plus, les organisations régionales n'interviennent qu'occasionnellement dans le cadre de cette coopération. Cela étant, pour promouvoir une gouvernance efficace dans la Méditerranée, il faut une plus grande prise de conscience, de la volonté et une action concertée.

La gouvernance correspond à un concept positif, descriptif, analytique, et non normatif. Il ne faut pas y voir la prétention d'imposer un modèle politique ou administratif aux pays les moins développés. Ce n'est ni un gouvernement, ni le fait de gouverner. C'est un concept beaucoup plus large qui englobe des réseaux ou des interdépendances entre des acteurs stratégiques, gouvernementaux, non gouvernementaux, économiques, sociaux, culturels, religieux ... Tout acteur ayant un "droit de veto" ou dont la contribution est nécessaire pour assurer le développement durable doit être pris en compte dans la structure de gouvernance. Cette structure s'entend aussi des formes d'interaction (qui peuvent être plus ou moins institutionnalisés) résultant du fonctionnement de cette structure elle-même.

Le concept de gouvernance suppose l'existence d'institutions et de capacités qui transcendent la démocratie. En fait, la gouvernance est une approche du développement. Elle correspond aux arrangements et capacités institutionnelles nécessaires au développement durable.

Il sera essentiel d'inscrire l'application des principes de gouvernance dans le cadre de la stratégie de développement durable. Cette application ouvrira une nouvelle voie pour tenter de relever les grands défis qui se posent à la Méditerranée: assurer une gestion mieux conçue et plus rationnelle des ressources en eau, en énergie et en sol ainsi qu'une amélioration du système de transport et de la gestion urbaine.

La préservation des trésors archéologiques et de la diversité des cultures de la Méditerranée constitue une autre dimension à prendre en considération. A cet égard, les modes de production et de consommation ainsi que le tourisme de masse et la concentration de la population dans les zones côtières sont autant d'éléments négatifs à prendre en compte lors de l'élaboration de la stratégie de développement durable.

Partie II. Identification des grands défis

Aucune stratégie de développement durable ne peut porter ses fruits si la nature des défis à relever n'y est pas bien définie. Il faut aussi y identifier les principaux acteurs qui peuvent contribuer à relever ces défis. Le diagnostic évoqué plus haut a ouvert la voie vers l'identification de deux grands défis intersectoriels et de plusieurs défis spécifiques.

Défis intersectoriels: rompre le cercle vicieux de l'asymétrie et vaincre l'absence de dynamisme économique

Les deux défis intersectoriels sont constitués, d'une part, par la profonde asymétrie qui existe entre les différentes parties de la Méditerranée et, d'autre part, par l'absence de dynamisme économique, d'innovation et de libre concurrence.

En fait, ces deux défis sont liés, car la réduction des asymétries exige plus de dynamisme et d'innovation. Mais, pour donner de l'élan à ce dynamisme, il faut avoir une idée d'ensemble des moyens à mettre en oeuvre pour réduire les asymétries et prendre des mesures à cette fin.

L'asymétrie peut être une source de profits pour les entreprises privées qui ont des activités sur les deux rives de la Méditerranée et pour lesquelles cette asymétrie est avantageuse car elle leur assure un environnement protégé. Toutefois, nous savons que c'est toute l'économie de la région méditerranéenne qui est perdante à long terme et cela, à cause de la sous-exploitation du potentiel de croissance dynamique et durable de la région.

Afin d'exploiter pleinement ce potentiel, il y a plusieurs conditions à réunir:

- Les possibilités d'emploi et les sources de revenu devraient augmenter beaucoup plus rapidement dans les parties pauvres de la Méditerranée, dans la perspective du développement durable.
- A cette fin, il faudrait que les ressortissants des pays, les entreprises "migrantes" ainsi que les entreprises européennes et internationales augmentent de façon substantielle leurs investissements productifs dans les parties les plus pauvres de la Méditerranée.
- L'augmentation des investissements pourrait mettre un frein à la fuite des cerveaux qui touche ces parties de la Méditerranée et ainsi permettre d'améliorer la capacité de gestion et d'élever la productivité dans les pays les moins développés.

Tel est le genre de **cercle vertueux** qui serait à créer et qui pourrait contribuer à stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise et à réduire la fracture économique et sociale qui sépare les différentes parties de la Méditerranée.

En fait, le plus grand défi à relever dans la Méditerranée consiste à rompre le **cercle vicieux** de l'asymétrie persistante et de l'absence de dynamisme et d'innovation décrit plus haut dans la section consacrée au diagnostic.

- Ce cercle vicieux maintient l'atonie économique générale de la région méditerranéenne.
- Cette atonie engendre un manque de ressources financières à consacrer à la préservation de l'environnement et des cultures méditerranéenne, patrimoine qui constitue l'un des grands atouts de la région.

C'est pourquoi, il ne saurait y avoir de développement durable en l'absence de stratégie bien définie pour rompre le cercle vicieux et inscrire les politiques économiques et sociales dans un schéma différent qui générerait suffisamment de ressources humaines et financières pour aborder les problèmes qui nuisent à la Méditerranée, à ses ressources naturelles, à son environnement et à son patrimoine.

Cependant, étant donné le contexte géopolitique méditerranéen, le développement durable est subordonné à l'existence de la paix et de la sécurité dans la région. Bien que le développement économique et social ne dépende pas toujours d'un environnement pacifique, ainsi qu'en témoignent de nombreux faits historiques (de la Renaissance aux guerres napoléoniennes et à l'expérience des Tigres d'Asie de l'est survenue pendant une période de conflit militaire aigu), la région méditerranéenne n'a cessé de traverser, sur ses différentes rives ou à proximité, des périodes de conflit et de déstabilisation politique et économique depuis la fin du XIX^e siècle.

Aujourd'hui, les déplacements de population, l'instabilité politique et les guerres civiles continuent d'être le lot de certaines parties de la région et participent à la dégradation de leurs richesses et de leur patrimoine. Ils constituent une autre cause d'émigration vers la rive septentrionale, dans les pires conditions.

Il est vrai que ce défi est de nature purement politique, mais il ne fait aucun doute que la planification et l'application des mesures nécessaires pour relever les autres défis - de nature économique et sociale - pourraient faciliter grandement le réglément pacifique des troubles et soulèvements internes et régionaux.

Défis spécifiques

Plusieurs défis spécifiques pourraient être définis afin de s'attaquer au grand défi qui consiste à créer d'urgence le cercle vertueux qui assurera le dynamisme économique et social nécessaire et réduira les fractures entre les différentes parties de la Méditerranée.

Nous pourrions multiplier le nombre de ces défis, mais nous nous en tiendrons ici aux plus urgents. Comme les grands défis intersectoriels, les défis spécifiques sont interdépendants et complémentaires. Il faudrait s'attaquer à chacun d'eux dans le cadre de politiques cohérentes en leur accordant la même importance politique et en leur octroyant les mêmes ressources financières, nationales ou régionales.

1. Le défi de la mondialisation

Il ne fait aucun doute que la région méditerranéenne n'a pas bénéficié autant que d'autres régions du monde (Chine, Inde et Asie du Sud-Est en particulier, mais aussi des parties de l'Amérique latine) de l'impulsion donnée par la mondialisation à l'économie mondiale.

Nul n'ignore que les parties septentrionales de la région méditerranéenne et la Grèce ont tiré profit de leur intégration dans l'Union européenne et bénéficié de transferts importants de ressources financières, mais ce n'est pas encore le cas dans les autres parties de la région. Il est vrai que, dans le cadre du processus de Barcelone et du programme MEDA, l'Union européenne a financé une aide humanitaire importante dans les zones de conflit et accru ses prêts et subventions aux infrastructures ou aux réformes économiques, mais le montant de ces financements n'est pas comparable à celui des décaissements opérés pour créer le marché unique et réduire les asymétries régionales entre les parties les plus riches et les plus industrialisées de l'Europe occidentale et les parties moins dynamiques.

Il s'ensuit que de nombreuses économies méditerranéennes ne sont probablement pas encore prêtes à tirer parti du libre échange et de la mondialisation et que l'ouverture des économies de certains pays risque de faire augmenter le chômage et d'aggraver les problèmes sociaux dans ces pays.

Ce qu'il faut pour relever ce défi, c'est non revenir à des politiques protectionnistes, mais définir des politiques audacieuses pour stimuler la capacité de production de ces pays ainsi que leur compétitivité en mobilisant toutes les ressources humaines et financières de la population locale et son esprit d'entreprise aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. Les pays méditerranéens qui ne l'ont pas encore fait devraient tous s'employer plus activement à mener à bien le processus d'adhésion à l'OMC. Il faut qu'ils apportent leur appui à la Déclaration de Doha dans laquelle ont été reconnus la plupart des problèmes qui se posent aux nouvelles économies dans leurs relations avec les pays très industrialisés. Comme on l'a suggéré dans la section sur le défi de la coopération méditerranéenne, il conviendrait de s'attacher davantage à promouvoir les actifs et les biens spécifiques de la Méditerranée, en particulier dans le secteur agro-industriel reposant sur les produits agricoles méditerranéens.

2. Le défi de la pauvreté et de l'analphabétisme

Le développement durable dans la Méditerranée passe nécessairement par une réduction de la pauvreté et l'élimination de l'analphabétisme. Les pays nouvellement industrialisés ont tous déployé des efforts remarquables et continus pour atteindre cet objectif. L'analphabétisme dans la Méditerranée conduit directement à la pauvreté et à l'exclusion et fait obstacle à toute augmentation importante de la productivité globale de l'économie.

Il faudrait sans attendre mettre à profit la révolution électronique et les techniques modernes d'enseignement dans les zones rurales et les banlieues urbaines pauvres. La fierté sociale et l'esprit d'entreprise des populations méditerranéennes ne sont pas compatibles avec de telles poches d'analphabétisme, qui touchent surtout les femmes. La situation en est arrivée au point où de grands nombres de pauvres, au risque de perdre la vie, traversent la mer dans les pires conditions pour atteindre la rive européenne dans l'espoir d'améliorer leur sort misérable.

Eliminer l'analphabétisme contribue à améliorer la santé publique, et supprimer les causes de la pauvreté libérera les énergies productive dont la Méditerranée a absolument besoin pour rompre le cercle vicieux de l'absence de dynamisme.

3. *Le défi de la réforme du secteur de l'éducation*

Nul n'ignore le fait qu'à quelques exceptions près, les secteurs de l'éducation dans la région méditerranéenne ne sont pas adaptés aux besoins des économies. La formation professionnelle dans l'industrie et l'agriculture n'est pas suffisante. Il n'y a pas d'interaction entre le secteur privé et les établissements d'enseignement, lesquels ne sont pas encouragés à développer les capacités de recherche dans le domaine des technologies modernes. Les meilleurs universités cherchent à conclure des accords avec des universités étrangères de renom pour que leurs étudiants puissent facilement y poursuivre leurs études supérieures, ce qui, en fait, favorise l'exode des cerveaux.

En outre, l'existence de vaste poches d'analphabétisme montre que le secteur éducatif n'est pas encore en mesure de répondre à tous les besoins. Il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'éducation des filles et des femmes des zones rurales et à la création de moyens d'enseignement dans les zones urbaines pauvres.

4. *Le défi de la compétitivité dans le secteur privé*

Les entreprises du secteur privé, on l'a déjà mentionné, n'évoluent pas dans un environnement compétitif. Les grandes entreprises du secteur structuré bénéficient de nombreuses formes de protection occulte de la part de l'Etat ou des grandes entreprises publiques. Elles ne financent guère les activités de R-D visant à élever la productivité et à améliorer leur gestion et leurs compétences techniques. Elles comptent généralement sur des partenaires étrangers qui leur fournissent des procédés de production et des marques de fabrique.

Il est très difficile pour les petites entreprises et les micro-entreprises d'avoir accès au système bancaire et d'améliorer leurs compétences et leurs capacités.

La réforme du secteur privé constitue donc un défi aussi grand que celle du secteur public. Jusqu'à présent, tous les efforts ont porté sur la restructuration et la transformation des entreprises d'Etat et la privatisation des entreprises publiques, mais il n'est pas moins important d'actualiser les capacités de production de tout le secteur privé. Il faudrait donc s'attacher davantage à faciliter l'accès des petites entreprises au micro-crédit et au crédit. Il faudrait aussi dégager des ressources pour financer l'innovation et la création d'entreprises par les jeunes diplômés universitaires et les entrepreneurs potentiels qui n'ont pas de fonds propres.

5. *Le défi de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de la réduction des sources de pollution*

Pour relever ce défi, il faut mener plusieurs actions dans différents domaines interdépendants. L'approche systémique est ici indispensable, étant donné les liens qui existent entre les différentes sources de dégradation des ressources naturelles et de pollution et leurs effets cumulatifs.

- L'amélioration de la gestion des ressources en eau est liée à celle des techniques agricoles, de l'approvisionnement des villes en eau, du recyclage des eaux usées et de la gestion industrielle de la consommation d'eau.
- Les économies d'énergie et la maîtrise de la pollution de l'air sont liées à l'amélioration des services de transport qui ne dépendent pas entièrement de la route et des véhicules particuliers, de la gestion industrielle et de la construction des logements ainsi qu'à la mise en valeur de sources renouvelables d'énergie.
- La concentration de la population dans les zones côtières est fonction de l'établissement et du respect rigoureux de plans d'aménagement du territoire favorisant d'autres zones par différents moyens. Elle dépend aussi de l'action menée pour donner plus d'attrait à la vie dans les zones rurales et pour y créer des possibilités d'emploi ainsi que pour développer le tourisme rural afin de faire baisser l'intensité des activités touristiques dans les zones côtières déjà urbanisées à outrance.
- La lutte contre la pollution marine d'origine terrestre présuppose la mise en place de moyens administratifs, techniques et financiers efficaces pour procéder aux énormes investissements nécessaires et assurer la gestion des stations d'épuration des eaux usées.
- L'accroissement du volume des déchets industriels et urbains et leur traitement pose aujourd'hui un gros problème aux grandes agglomérations, aux zones touristiques, en particulier les îles, et aussi aux zones rurales.

6. *Le défi de l'intégration du développement durable dans l'aide publique au développement et de l'amélioration de la coopération méditerranéenne*

C'est là le dernier grand défi spécifique qui exige la mise en oeuvre d'efforts considérables pour en terminer avec les outils traditionnels de l'APD et trouver d'autres moyens de financement de la coopération régionale dans la Méditerranée.

Les institutions multilatérales et bilatérales de financement s'efforcent déjà de tenir compte des considérations environnementales, mais les questions de développement durable relèvent encore passablement du domaine de la théorie et n'ont pas encore été intégrées dans les différents outils de coopération.

S'agissant de la coopération dans la région méditerranéenne, on admet volontiers aujourd'hui qu'il est nécessaire d'en porter le niveau à la hauteur des défis auxquels la Méditerranée est confrontée. Les entreprises des pays de la

région pourraient définir des labels commerciaux "méditerranéens" pour protéger les produits alimentaires de consommation traditionnelle. L'UE pourrait faciliter l'établissement d'une "préférence méditerranéenne" compatible avec les règlements de l'OMC. Des activités de codéveloppement pourraient être mises en oeuvre par les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les collectivités locales afin de renforcer les différents circuits de coopération méditerranéenne et d'orienter les actions et les processus vers l'innovation, le dynamisme économique et des politiques sociales plus agressives.

Il faudrait que les politiques en matière de coopération soient adaptées aux problèmes spécifiques de chaque pays bénéficiaire ou sous-région de la Méditerranée.

Il faut dégager des ressources financières plus conséquentes pour dynamiser les activités des institutions spécialisées créées dans le cadre de l'UE, des organismes des Nations Unies et de leurs bureaux/programmes régionaux, dont le PAM/PNUF, et leur consacrer des ressources humaines et financières suffisantes.

Partie III. Identification et participation des acteurs et parties prenantes nécessaires pour assurer le développement durable dans la région méditerranéenne

Éliminer grâce à la gouvernance les positions théoriques contradictoires concernant le rôle de l'État

Dans la région méditerranéenne, une grande place a toujours été faite au rôle exclusif de l'État en tant qu'acteur clé dans le processus de développement économique. Longtemps, pendant les années 60 et 70 du siècle dernier, l'intervention de l'État et la création d'entreprises publiques ont été considérées comme le principal moteur de la croissance et du développement économique et social.

Depuis les années 80, les administrations centrales et le secteur public continuent d'occuper la première place, mais l'approche s'est inversée: pour stimuler la croissance et le développement, l'État est désormais appelé à jouer un rôle moindre dans l'économie et la répartition du revenu et le secteur public est restructuré par le biais d'une privatisation de ses grandes entreprises commerciales ou industrielles et de ses services publics.

Actuellement, les nouvelles approches de développement durable et de gouvernance ont fait comprendre que, pour créer de nouveaux schémas de production, il faut faire intervenir toutes les parties prenantes et tous les acteurs de la vie économique et sociale. Ces nouveaux schémas doivent être respectueux de l'environnement, du patrimoine et de la diversité des cultures, leur objectif étant d'éliminer la pauvreté et de susciter innovation et dynamisme.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, la gouvernance exige un effort de renforcement des capacités afin de créer le cadre institutionnel permettant d'associer toutes les composantes de la société à un dialogue permanent sur les moyens d'améliorer les conditions économiques et sociales. Dans le cadre de ce dialogue, chacun, acteur ou partie prenante, devient plus conscient de ses responsabilités et mieux à même de participer aux politiques de développement durable et d'en bénéficier. C'est pourquoi, l'identification des parties prenantes, de leurs intérêts, de leurs relations et de leurs pouvoirs est une composante essentielle de la base analytique de toute stratégie.

Il importe d'identifier les "parties prenantes ou acteurs marginalisés" qui peuvent gravement nuire aux politiques ou être lésés par elles, mais qui n'ont guère de pouvoir pour influencer sur le processus décisionnel. Dans ces cas, la stratégie devrait prévoir de leur donner les moyens d'intervenir afin de pouvoir profiter de pressions favorables et d'équilibrer le processus décisionnel sur le plan social.

A cet égard, il importe aussi d'élargir la base d'identification des principaux acteurs du développement durable qui tend à être limitée dans les pays les moins avancés aux gouvernements, aux ONG et aux organisations internationales de coopération. La liste qui suit des acteurs/parties prenantes a été établie pour tenter d'élargir cette base, ce qui est indispensable compte tenu des défis spécifiques à relever dans la région méditerranéenne. De plus, il conviendrait de définir et de mettre en place des mécanismes opérationnels pour promouvoir la participation de multiples parties prenantes et la mise en oeuvre concertée d'activités et de programmes de développement durable.

Cibler les acteurs clés qui ne sont pas encore associés au processus de développement durable

1. Collectivités locales

Leur importance en tant que composantes essentielles du processus développement durable a été mise en évidence récemment. On pourrait citer maints exemples de bonnes pratiques de développement durable qui ont été suivies dans quelques pays au niveau local. Le renforcement des capacités commence à ce niveau. Le dialogue entre les parties prenantes et les acteurs locaux ainsi que les activités de planification et de mise en oeuvre y sont plus faciles à mener qu'au niveau national.

De nombreux pays pratiquent aujourd'hui la décentralisation des activités gouvernementales. Pour certains, cette décentralisation a été un facteur essentiel de forte croissance et de développement d'une capacité compétitive. Elle a aussi permis d'assurer une meilleure protection de l'environnement.

Dans certains pays méditerranéens, l'autonomie octroyée aux régions a été une réussite; l'aide apportée aux régions les plus pauvres dans les pays de l'UE a beaucoup contribué à réduire les asymétries à l'intérieur des pays et entre eux. Cependant, l'octroi d'une plus grande autonomie doit aller de pair avec une réglementation et la surveillance de la décentralisation afin de limiter et d'enrayer les risques qui peuvent en résulter pour la préservation de l'environnement. Dans

d'autres pays, la prise des décisions reste très fortement centralisée et le ministère de l'intérieur exerce un contrôle rigoureux sur les initiatives locales.

Les institutions multilatérales de financement insistent avec raison sur la décentralisation budgétaire qui doit permettre aux régions et aux municipalités d'avoir suffisamment de responsabilités et de ressources financières ainsi que les capacités nécessaires pour mobiliser ces ressources et les utiliser. Les dépenses et le recouvrement des impôts devraient se faire plus souvent au niveau local en fonction des priorités et des besoins définis par les parties prenantes et les acteurs locaux du développement local. Quelle que soit la capacité de planification qui existe au niveau de l'administration centrale, elle ne saurait remplacer la connaissance approfondie et l'expérience de ceux qui vivent et travaillent dans les différentes régions.

Les administrations centrales ne devraient pas prendre les décisions concernant les questions de développement local, mais devraient en revanche définir le cadre réglementaire de la décentralisation budgétaire et les principes de mise en oeuvre de cette décentralisation.

La décentralisation en est à un stade plus ou moins avancé dans les pays méditerranéens, mais dans l'ensemble elle progresse. Il est extrêmement important d'associer les collectivités locales au processus de développement durable, en particulier dans le cadre du programme Agenda 21 local, et l'expérience du réseau MEDCITES pourrait servir d'appui précieux, même s'il y a encore beaucoup à faire à cet égard.

2. *Organisations non gouvernementales*

Ces dernières années, l'action menée par les ONG pour faire mieux comprendre le processus de développement durable a bien progressé au niveau international, mais leur rôle à cet égard reste faible dans la Méditerranée par rapport à celui que jouent certaines grandes ONG dans d'autres régions du monde où elles ont aujourd'hui une forte capacité de mobilisation qui attire l'attention des médias.

Les ONG méditerranéennes manquent de fonds et sont donc trop tributaires de l'aide étrangère. Dans certains pays, elles subissent l'influence ou le contrôle du gouvernement, ou sont même utilisées par lui. Elles ne devraient pas être regardées uniquement comme des institutions de sensibilisation aux questions essentielles de développement durable ni comme des organisations purement humanitaires.

Depuis 1980 et surtout 1990, les ONG méditerranéennes se sont mieux organisées et ont renforcé leur rôle et leur impact dans des domaines concernant essentiellement la mobilisation en faveur de la protection de l'environnement. Certaines d'entre elles se sont aussi souciées activement de mettre en oeuvre des programmes de micro-crédit ainsi que des activités de développement communal et d'appui aux femmes des zones rurales et des zones urbaines pauvres. Leur rôle devrait encore s'élargir à l'avenir.

Plusieurs réseaux (MIO-ECSDE, Medforum et RAED, entre autres) se sont établis, des ONG (UICN, Amis de la Terre) se sont créées, et le WWF s'est doté de bureaux méditerranéens. Etant donné les défis à relever dans la région méditerranéenne, les ONG pourraient, en tant que partenaires, avoir un rôle important à jouer pour promouvoir le développement durable, en particulier pour mener des activités de sensibilisation et des actions spécifiques visant à lutter contre la pauvreté et à assurer un meilleur équilibre entre les sexes. Elles pourraient aussi contribuer beaucoup à faire comprendre qu'il faut améliorer les modes de production et de consommation.

3. *Etablissements d'enseignement*

Ces établissements jouent un rôle clé dans tout processus de développement économique. Du fait de leur fonction, ce sont des acteurs de premier plan qui forment des jeunes appelés à devenir plus tard les parties prenantes responsables de la gestion et du développement de leur pays.

L'accent n'a pas encore été mis sur les établissements d'enseignement, ainsi qu'on l'a mentionné dans l'analyse des défis; il est nécessaire de procéder à une réforme profonde de ces établissements dans la plupart des pays méditerranéens afin de les rendre mieux adaptés aux besoins du développement durable.

A cet égard, les établissements d'enseignement devraient mener une action plus responsable pour réduire le chômage chez les étudiants. Les critères de performance devraient être adaptés aux défis du développement durable.

Les établissements d'enseignement supérieur ne devraient donc pas limiter leur évaluation des résultats au pourcentage d'étudiants qui ont passé avec succès leurs examens et/ou au nombre de ceux qui ont fait des études spécialisées. Ils devraient se rendre responsables du nombre des étudiants qui trouvent rapidement un emploi dans la branche dans laquelle ils ont fait leurs études. Les chefs d'établissement devraient nouer des liens avec le secteur des affaires, les collectivités locales, les ONG, les sociétés multinationales, et chercher plus activement à mobiliser des ressources pour la R-D et la création de laboratoires qui seraient utiles dans tous les secteurs de l'économie.

Il faudrait aussi renforcer l'enseignement primaire et secondaire pour que les couches pauvres de la population, en particulier les filles, aient facilement accès à une éducation de qualité. Il faudrait aussi que l'éducation vise à rendre les étudiants des deux sexes plus conscients de leurs responsabilités économiques et sociales ainsi que de la gouvernance et de la transparence nécessaires au bien-être de leur société. Le respect de l'environnement, la connaissance des méfaits de certains modes de consommation, la promotion des différentes cultures de leur pays et des pays riverains de la Méditerranée sont des questions à inscrire dans les programmes d'études.

La création de partenariats et de réseaux actifs entre les universités et les centres de recherche en vue de renforcer les capacités, d'échanger des données d'expérience et de transférer/acquérir un savoir faire/des technologies contribuerait énormément

au développement durable. Une grande importance devrait être attachée aux mécanismes de coopération dans le cadre des programmes euro-méditerranéens et euro-arabes, tels que les réseaux formés par les universités et l'école de gestion euro-arabe (EAMS).

4. *Secteur privé et associations patronales*

Dans la région méditerranéenne, l'activité des entreprises (du secteur privé ou du secteur public) n'est pas encore tenue pour essentielle au développement durable. En général, dans le milieu culturel méditerranéen, l'Etat est pratiquement tenu pour seul responsable du retard économique, de l'augmentation du chômage et de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement et de diverses formes de corruption.

Les pays très développés ont créé de nombreuses institutions et élaboré maints principes pour rendre le monde des affaires plus responsable de ses résultats et plus conscient de ses responsabilités envers la société, y compris de la préservation de l'environnement, mais la région méditerranéenne n'en a pas encore fait suffisamment à cet égard. Elle n'a pas encore bien mesuré la responsabilité sociale des entrepreneurs privés (sociétés, riches familles, propriétaires fonciers, banquiers, etc.). L'éthique des affaires et le principe de l'entreprise citoyenne, eu égard en particulier au Pacte mondial des Nations Unies, ne sont pas encore pris en compte, à tous les niveaux, dans les milieux d'affaires méditerranéens.

Le secteur privé et les associations patronales font preuve toutefois d'un intérêt grandissant pour les considérations et les principes de développement durable. Bien qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine, de plus en plus nombreuses sont les entreprises méditerranéennes qui intègrent les considérations environnementales et les principes de développement durable dans leurs plans à long terme, tels que les CCI aux niveaux local, national et régional, l'ASCAME et l'Union des entreprises du Maghreb. Il faudrait encourager les entreprises (privées ou publiques) à obtenir les certifications les plus récentes de l'ISO pour leurs activités et leurs produits, et les associations professionnelles pourraient jouer un rôle important de catalyseur.

S'agissant des partenaires, la priorité devrait être donnée aux entreprises et associations qui ont effectivement intégré (ou se proposent explicitement de le faire) l'approche du développement durable et ce qu'elle représente en matière de responsabilités, d'éthique, de protection de l'environnement et de gouvernance. A cette fin, il importe de définir et de mettre en oeuvre des projets spécifiques qui démontreraient qu'il est possible, utile et avantageux de créer des partenariats avec ces entreprises et associations. Dans ce domaine, le réseau CCI, du fait de son engagement à l'égard du développement durable, pourrait être un partenaire intéressant.

Partie IV. Domaines d'action prioritaires

L'analyse systémique fait apparaître l'articulation entre les composantes environnementales et les modes de consommation, les activités industrielles et la croissance économique. Ce type d'analyse, utilisé par le CAR/Plan Bleu pour élaborer des scénarios, est maintenant au point pour la région méditerranéenne, ce qui permet de définir des domaines d'action prioritaires.

Les priorités retenues pour la Stratégie méditerranéenne de développement durable sont liées aux analyses présentées dans le projet de rapport sur le développement et l'environnement par le CAR/Plan Bleu (en cours d'élaboration) et le ADT (TDA) ainsi qu'aux grandes questions soulevées et traitées dans le cadre du PAM II, et par la CMDD pendant sa première période d'activités, y compris la série de ses recommandations thématiques et propositions d'action.

Il s'agit de questions communes qui se posent aux niveaux régional et sous-régional, mais dont la gravité est fonction de la situation écologique et socio-économique et pour lesquelles il faut mener une action concertée et/ou mettre en oeuvre des programmes de coopération ainsi que des stratégies nationales et locales.

Gestion durable de l'eau

La région méditerranéenne manque d'eau. Les ressources disponibles diffèrent beaucoup selon les pays, mais la dégradation en est arrivée à modifier le régime ou la qualité de ces ressources et à creuser l'écart entre les besoins et les disponibilités. L'intrusion d'eau salée, quasi irréversible, est généralisée dans les aquifères côtiers. La pollution par les déchets urbains et industriels augmente et nuit à la qualité de l'eau douce et au milieu marin.

D'après les évaluations et projections faites par le Plan Bleu, le volume des ressources en eau par habitant ne fait que diminuer dans un grand nombre de pays de la région; la pollution des eaux de surface et la dégradation de la qualité des eaux souterraines deviennent préoccupantes. La pression de l'activité humaine sur les écosystèmes aquatiques devient de plus en plus intolérable.

Le principal utilisateur d'eau en volume est le secteur de l'irrigation, suivie par l'alimentation en eau potable, puis par les industries, alors qu'une demande environnementale commence à apparaître. Le taux élevé de croissance démographique et le rythme de l'urbanisation qui se maintiendront au cours des deux prochaines décennies auront pour effet d'augmenter sérieusement la consommation urbaine à l'avenir. En outre, si le taux de croissance s'accélère, ce qui est indispensable dans la région, l'industrie consommera elle aussi davantage d'eau.

C'est pourquoi, il est urgent d'assurer une planification plus rationnelle et une gestion plus efficace de la demande d'eau et des ressources disponibles dans la région méditerranéenne, et de mettre l'accent sur le recyclage des eaux usées, l'application de

techniques d'irrigation moins exigeantes en eau et la rénovation des réseaux de distribution d'eau pour éviter les déperditions.

La stratégie s'appuiera sur les résultats de la CMDD (priorité étant donnée à la question de la demande d'eau) ainsi que sur l'analyse des possibilités de mise en valeur des ressources non traditionnelles et des limites de cette mise en valeur (dessalement, réutilisation des eaux usées traitées).

Elle sera fondée sur les moyens actuels de coopération dans la région et, en particulier la CMDD, et la question de la demande d'eau, les initiatives GWP MED de type II portant sur le mécanisme EUROMED concernant l'eau et la pauvreté, et l'initiative UE/Grèce sur l'eau (MED EU).

Elle assurera la liaison avec la Directive cadre de l'Union européenne sur l'eau et favorisera l'adoption d'une approche fondée sur les bassins hydrographiques. Elle portera sur les questions de pollution d'origine domestique, industrielle et agricole en relation avec la mise en oeuvre du Protocole tellurique et du PAS.

Energie

Le demande d'énergie est également très forte dans la région méditerranéenne. Cette demande est due aux systèmes de production d'électricité qui restent très tributaires des combustibles fossiles, au système de transport à longue distance qui dépend de la route et de l'aviation et est donc un gros consommateur de carburants, à l'urbanisation effrénée qui va de pair avec des moyens de transport eux aussi tributaires des combustibles fossiles, et à l'industrie.

Les économies d'énergie ne sont pas très importantes dans les secteurs de l'industrie et de la construction ni dans celui de la production et du transport d'électricité. Dans les différents secteurs de l'économie où ils opèrent, les entrepreneurs privés et les sociétés publiques et privées considèrent que le coût des dispositifs à installer pour faire des économies d'énergie et assurer une gestion plus rationnelle de l'utilisation d'énergie constitue une charge financière supplémentaire. Ils craignent que cette charge ne soit une cause supplémentaire de moindre compétitivité pour les produits et les services méditerranéens et, aussi, de moindre profit pour les milieux d'affaires.

L'utilisation de sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire et éolienne, n'est pas très répandue, et les ressources humaines et financières consacrées à la R-D afin de mettre au point des méthodes nouvelles d'exploitation de ces sources à l'intention des grands consommateurs sont faibles, voire négligeables dans la plupart des cas. La région est dotée de ressources en gaz épuré, mais les réseaux intraméditerranéens de distribution ne sont pas suffisamment développés. De plus, les modes de consommation de l'énergie et la mauvaise gestion de cette consommation contribuent à la dégradation de la qualité de l'air.

La stratégie visera à atteindre des objectifs réalistes pour rationaliser l'intensité de l'utilisation d'énergie et fixera des objectifs pour rendre cette utilisation plus économique.

Pollution de l'air

La pollution de l'air est due non seulement à une mauvaise utilisation de l'énergie et à des modes de transport trop tributaires de la route et des véhicules routiers, mais aussi à la rapidité de l'urbanisation et à l'absence d'installations de traitement des déchets respectueuses de l'environnement ainsi que de techniques de production propre. La surveillance de la pollution de l'air n'est pas régulièrement assurée dans beaucoup de villes et de régions, ni la communication et l'échange d'informations, ce qui crée une situation à laquelle il faut remédier rapidement dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

La stratégie tiendra compte des objectifs de la Convention cadre sur le changement climatique, du Protocole de Kyoto et de la Convention de Vienne sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CEE-ONU) ainsi que du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

Elle traitera des problèmes liés à la coopération et aux instruments commerciaux envisagés dans le Protocole de Kyoto, y compris les mécanismes de développement plus propre.

La stratégie identifiera les partenariats spécifiques à établir pour traiter des questions d'énergie et de pollution de l'air, notamment du financement bilatéral et multilatéral à l'appui des objectifs, en particulier dans les pays euro-méditerranéens et pour les programmes de reconstruction dans les Balkans.

Vers un tourisme durable

La beauté des paysages et des rivages méditerranéens, les sites historiques prestigieux et la richesse du patrimoine culturel ont entraîné la création sur le littoral de nombreux complexes de loisirs, caractérisés par une forte "bétonisation" qui engendre la pollution et menace l'équilibre des écosystèmes côtiers. Ce genre de développement compromet la durabilité du tourisme, la Méditerranée étant la première destination touristique dans le monde. Cependant, étant essentiellement euro-méditerranéen, le tourisme dépend beaucoup de tours opérateurs en position de quasi-monopole dans les pays émetteurs. L'absence d'engagement de ces opérateurs envers les pays destinataires ne permet guère de préserver les zones touristiques des pressions qui s'exercent sur elles.

Pour assurer la durabilité du tourisme, il faudra tenir compte de l'impact de la pollution et des aménagements côtiers sur l'environnement. Les pays en situation de concurrence n'ont pas réussi à organiser ensemble une meilleure articulation entre le tourisme et le développement durable. La dégradation du patrimoine commun de la Méditerranée est donc à la fois un effet et la cause d'un développement irrationnel, mal réparti et dépourvu du caractère de durabilité qu'il convient de lui imprimer. Un bon mécanisme de coopération régionale contribuerait à assurer la gestion et l'évolution cohérentes des flux touristiques.

Les statistiques du tourisme national et international font apparaître une augmentation constante du tourisme vers les pays méditerranéens, qui est concentré dans les régions côtières et s'étend vers de nouvelles destinations.

Sur la base des travaux de l'OMC et de la CMDD et des recommandations du Partenariat euro-méditerranéen, la Stratégie devrait définir des objectifs et des actions à mener dans les domaines suivants:

- diversification des destinations touristiques grâce à une meilleure exploitation du patrimoine culturel et naturel;
- promotion de la planification de l'aménagement territorial, de l'évaluation des capacités de charge touristiques et des études impact pour faciliter un tourisme respectueux de l'environnement;
- conclusion par les entreprises concernées des accords volontaires sur l'environnement (PNUE), y compris la contribution des entreprises de tourisme à la gestion des sites protégés.

Transports durables dans la Méditerranée

Son attrait touristique et sa situation géographique à la croisée de trois continents donnent à la Méditerranée un avantage comparatif considérable dans le secteur des voyages et celui des transports. C'est pourquoi, les activités dans ces secteurs représentent 60% des échanges de services autour de la Méditerranée. L'intensité du trafic routier et aérien est, on l'a vu plus haut, une des principales sources de pollution qui s'ajoute à la pollution de la mer par le transport maritime.

Très fréquentée par les navires commerciaux du monde entier, la Méditerranée est sous la menace constante des 300 pétroliers qui souvent, en connaissance de cause, pratiquent le déballastage en mer. Les risques de marée noire sont indéniables. En outre, il est prévu que la quantité d'hydrocarbures transportée en mer dans la région méditerranéenne va croître de 30% au cours des prochaines années, avec une part plus importante venant de l'Est à travers la Croatie et la Turquie. Le volume du trafic maritime devrait encore augmenter avec la mise en œuvre en 2010 de la politique de l'UE en matière de transports et ses "autoroutes de la mer". De plus, l'évolution actuelle vers le transport maritime de produits raffinés plus solubles qui sont encore plus nocifs pour la diversité biologique pourrait constituer à l'avenir un danger encore plus grand. La lutte contre ces dangers potentiels coûte cher, mais il est nécessaire de préserver les rivages pour protéger l'économie de la région et l'intégrité de son environnement.

Dans la Stratégie, il faudrait faire une distinction entre:

- le problème des transports urbains qui exige de donner la priorité à la rénovation et à l'extension des réseaux publics, et à la promotion de nouveaux moyens de transport et de nouvelles technologies;
- les objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre eu égard à la sécurité des moyens de transport maritime, à la prévention des accidents, à la surveillance et à la réduction des déchets spontanés, aux installations d'accueil dont doivent être équipés les ports, conformément à la Convention MARPOL 73/78, au nouveau Protocole "prévention et situations critiques" et à la Déclaration de Catane. Une stratégie régionale dans ce domaine est en cours d'élaboration.
- le transport de biens à moyenne ou à longue distance et le transport interurbain de voyageurs, ainsi que la rénovation des lignes ferroviaires qu'il conviendrait d'exploiter à pleine capacité;
- la navigation côtière, y compris les liaisons avec les îles et la circulation transméditerranéenne.

Gestion durable des zones marines et côtières

Autour de la Méditerranée, la population occupe de plus en plus les zones côtières, aggravant le phénomène de la "littoralisation". Etant donné qu'il y a seulement 40% de la longueur totale des côtes méditerranéennes qui est réputée "utile" aux activités et établissements humains, l'évolution démographique et les processus socio-économiques intensifient constamment ce phénomène.

Dans la plupart des sociétés méditerranéennes, aucun principe ni règlement applicable à l'utilisation des sols n'a été arrêté récemment. Or, dans le contexte particulier de la Méditerranée caractérisé par la coexistence de montagnes rocheuses ou semi-désertiques, de rares terres agricoles fertiles, la mer et de vastes étendues désertiques, il est absolument indispensable de réglementer l'utilisation des sols pour éviter la dégradation du patrimoine physique et culturel de cette éco-région magnifique et fragile.

La désertification, la dégradation des sols dans les zones rurales, la concentration des population sur le littoral et le tourisme de masse sont les traits prédominants du paysage méditerranéen. L'évolution dans ces domaines n'est pas viable, aussi des efforts devront-ils être faits tout spécialement pour inciter les Méditerranéens à mieux respecter leurs terres urbaines ou rurales et à se conformer aux règlements d'utilisation des sols.

La Stratégie sera établie à partir du Livre blanc du CAR/PAP sur la gestion des zones côtières, des recommandations de la CMDD et des enseignements tirés des projets d'aménagement côtier/PAC. Son objectif consistera à:

- o mettre en oeuvre efficacement le PAS et le PAS BIO conformément aux dispositions pertinentes du Protocole tellurique et des Protocoles ASP et biodiversité;

- élaborer des projets d'application pratique (nouveau projet FEM-FEM français);
- mobiliser le SMAP/MEDA-CE pour lutter contre la pollution d'origine tellurique;
- mettre au point un cadre juridique régional pour l'aménagement des zones côtières et fixer des objectifs et des moyens d'action pour assurer la protection efficace des zones côtières et des paysages naturels dans le cadre des plans d'aménagement du territoire.

Agriculture et développement rural durables

L'agriculture représente une part importante de l'emploi et du revenu national de nombreux pays méditerranéens. Elle est aussi le secteur qui consomme le plus d'eau et de terres arables.

La mauvaise gestion de l'agriculture et des zones rurales méditerranéennes a de lourds impacts. La désertification qui touche 80% des zones sèches et arides génère la perte d'un capital inestimable de biodiversité, le comblement progressif des barrages, et des réductions de production agricole. Est principalement en cause, dans les pays en développement, la surexploitation des ressources (forêts et bois de feu, pâturages, terres agricoles, eau) par des populations rurales nombreuses, démunies et trop dépendantes de l'agriculture. Les pays riverains sont aussi confrontés aux risques de feux de forêt qui s'accroissent dans les pays développés avec la déprise agricole et le déficit de gestion.

Les zones karstiques peu peuplées et non industrialisées des pays en développement de l'Est Méditerranéen sont encore quasiment vierges et devraient le rester moyennant la promotion de nouvelles activités économiques dans le domaine agricole notamment.

La marginalisation des arrière-pays et les disparités internes ont été accrues par la polarisation du développement agricole sur les cultures irriguées et les rares plaines littorales et fluviales au profit d'une minorité d'agriculteurs. Cette polarisation a aussi contribué à accentuer les pressions sur les ressources en eau et les pollutions par les engrais et pesticides. Comme l'ont montré les travaux de la CMDD et du FEMISE, la libéralisation des échanges pourrait amplifier l'exode rural et certaines dégradations sociales et environnementales.

Une évolution des politiques vers un développement rural plus intégré, diversifié et participatif, dans le cadre d'une politique agricole régionale d'ensemble, avec une attention particulière pour les régions côtières apparaît ainsi indispensable pour assurer la gestion durable des ressources vitales (sols, biodiversité, eau), limiter les risques (incendies, inondations, pollutions), sortir d'une pauvreté rurale qui limite le développement des marchés intérieurs et est source d'instabilités sociales et réduire un exode rural qui se répercute sur les villes, le littoral et à l'émigration. L'enjeu consiste aussi à créer des plus values à long terme par un développement intégrant les préoccupations environnementales et valorisant les atouts méditerranéens (synergies entre agriculture, tourisme, industrie et services, valorisation des produits locaux, développement de l'agriculture biologique).

En s'appuyant sur le plan d'action de Johannesburg et sur les travaux de la FAO, de Silva Mediterranea, du CIHEAM, du PAM et des conférences euro-méditerranéennes, la stratégie pourra se proposer comme objectifs une réorientation des politiques publiques et la mise en œuvre de programmes de développement intégré (du type parc naturel régional, réserve de la biosphère ou autres opérations pilotes). Au niveau régional, elle invitera à un renforcement des politiques d'aide au développement, à une meilleure intégration des considérations environnementales et sociales dans la négociation agricole euro-méditerranéenne et à une mise en œuvre plus résolue des Conventions internationales relatives à la biodiversité et à la lutte contre la désertification.

Gestion durable du développement urbain

Dans le passé, les grands centres urbains proliféraient autour des premiers établissements côtiers et des ports; leur développement se caractérisait par une concentration spéciale. Au cours des dernières décennies, l'élévation des revenus, la modernisation des transports (surtout de l'infrastructure routière) et le tourisme ont eu manifestement pour effet de renforcer la tendance à surimposer une urbanisation effrénée dans les zones côtières, qui attirent encore plus de population et entraînent une plus grande activité économique.

A cause de l'urbanisation, ce sont donc les zones côtières qui absorbent la plus grande partie de la croissance démographique et de l'activité économique dans la région méditerranéenne, ce qui a d'importantes répercussions sur l'environnement: polarisation spatiale, augmentation de la demande de ressources essentielles et conflits d'usage, dégradation physique des ressources, risques de pollution marine et de pollution dans les zones urbaines, augmentation du nombre de véhicules, densité des réseaux de transport et pollution de l'air.

Sur la base des recommandations pertinentes de la CMDD, la Stratégie fixera des objectifs à atteindre notamment dans les domaines suivants:

- politique d'urbanisme, y compris la réduction de l'extension urbaine, la promotion de la régénération urbaine et la prévention des risques naturels;
- protection et promotion de l'agriculture péri-urbaine;
- promotion des moyens de transport durables et mise au point de nouvelles méthodes et techniques de travail;
- maîtrise et gestion des déchets domestiques;
- modernisation, grâce notamment à l'application de techniques de production plus propres, des installations industrielles implantées en zone urbaine qui ont des conséquences néfastes pour la santé et la qualité de la vie.

Partie V. Moyens institutionnels et financiers de relever les défis

Dans la Stratégie méditerranéenne de développement durable, il conviendrait de définir les moyens de relever avec succès les grands défis qui ont été décrits, et de faire face aux enjeux dans les principaux domaines d'action prioritaires.

Dans ce domaine, il faudrait élargir les moyens institutionnels et financiers, les accroître et les utiliser plus rationnellement et, parallèlement, élaborer de nouveaux moyens d'action et les mettre en oeuvre aux niveaux local, national et régional.

Renforcement des capacités et mobilisation aux fins du développement durable

Il faudrait en priorité consacrer plus de ressources humaines et financières à l'action de mobilisation des acteurs et des parties prenantes en faveur du développement durable. A cette fin, des efforts devraient être mis en oeuvre pour promouvoir les valeurs et principes du développement durable auprès des institutions, aux différents niveaux.

La diffusion et l'application des principes de gouvernance passent nécessairement par une prise de conscience générale, dans les sociétés méditerranéennes, des enjeux du développement durable.

Il faudrait que tous les acteurs concernés se soucient davantage de cette tâche et lui consacrent plus de ressources humaines et financières: établissements d'enseignement et enseignants, syndicats ou associations d'enseignants, collectivités locales, entreprises d'Etat, organismes de réglementation, autorités fiscales, ministères des travaux publics et autres ministères compétents, bénéficiaires de l'aide étrangère (des secteurs public et privé) et, également, ONG, médias (presse, télévision, radio), associations patronales (chambres de commerce, associations de banquiers, chambres d'industrie) et associations professionnelles.

Il faudra renforcer la capacité de dialogue de certaines de ces entités et, à cette fin, consacrer plus de ressources aux institutions et recruter des effectifs dans les domaines où il est nécessaire de disposer d'informations plus précises et plus transparentes: collecte de données, analyse sociale, économique et environnementale, mise en place de réseaux avec les centres de développement durable dans la région et à l'extérieur et établissement de nouveaux réseaux aux niveaux local, national et régional afin de faire connaître les meilleures pratiques.

Il faudrait aussi renforcer les capacités locales et nationales et, à cette fin, tenir dûment compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la Stratégie de la nécessité:

- de mettre en place des structures centrales, régionales et locales permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies de développement durable;
- de renforcer les ministères de l'environnement et les services responsables de la mise en oeuvre (inspection de l'environnement, délivrance des permis,

- application de la législation sur l'environnement, gestion des zones protégées, etc.);
- de faire mieux connaître et comprendre les problèmes d'environnement et de développement et de renforcer les capacités et les outils décisionnels pour promouvoir le développement durable, en particulier dans d'autres ministères, comme ceux de l'économie et des finances, et dans les secteurs les plus importants. En outre, les ministères techniques compétents en matière de développement durable devraient tous se doter d'une unité de "l'environnement" et/ou du développement durable.
 - de renforcer les moyens d'information et les mécanismes de participation;
 - de fixer des objectifs concernant l'accès à la justice en matière d'environnement;
 - de fixer des objectifs en matière de recherche-développement et de formation au développement durable, y compris les aspects technologiques;
 - de créer des services de statistique de l'environnement et des observatoires, en particulier dans le cadre du projet MEDSTAT.

Institutionnalisation des accords de développement durable entre les différents acteurs et parties prenantes et mobilisation de partenaires régionaux

Un dialogue institutionnel fructueux entre les acteurs et les parties prenantes du développement durable devrait aboutir à l'établissement entre les parties concernées d'accords écrits visant à modifier les modes de comportement économiques et sociaux de manière à concrétiser les objectifs communs.

Ces accords seraient conclus aux niveaux local et national par les partenaires concernés, dont plusieurs ont été mentionnés dans la partie III du présent rapport. Au niveau local, les municipalités et autres entités géographiques décentralisées devraient engager le dialogue avec les acteurs et les parties prenantes pour affronter les enjeux locaux et fixer les objectifs que toutes les parties, en conjugant et partageant les efforts, auraient à atteindre dans un certain laps de temps. Les objectifs consisteront à lutter contre le chômage, à réduire la pauvreté et à protéger l'environnement et le patrimoine culturel et naturel de l'entité locale (ville, village, région, zone rurale).

Le même processus se déroulerait au niveau national compte tenu de l'issue du dialogue mené au niveau régional. Au niveau méditerranéen, il existe déjà une base diversifiée de dialogue et d'action constituée par la Convention et le Processus de Barcelone. Ce qu'il faut faire d'urgence, c'est utiliser de façon plus rationnelle les ressources humaines et financières existantes et chercher à améliorer les mécanismes afin que les différents accords signés par les pays méditerranéens ou les divers réseaux établis entre les villes, les universités, les ONG, le secteur des entreprises et d'autres associations ou entités puissent être appliqués avec dynamisme grâce aux ressources humaines et financières qui en résulteront.

La Stratégie devrait mobiliser les partenaires régionaux et sous-régionaux actifs dans le domaine du développement durable, compte dûment tenu des principes de gestion et de responsabilités partagées mais différenciées:

- Les ministres euro-méditerranéens de l'environnement ont déjà mesuré la valeur et l'importance de la SMDD, à l'élaboration de laquelle le Partenariat euro-méditerranéen sera étroitement associé. Le Partenariat euro-méditerranéen, au titre de la Déclaration de Göteborg et de la Déclaration des ministres euro-méditerranéens de l'environnement (Athènes, 2002), devraient faire part des mesures prises pour intégrer les questions de durabilité dans le projet de zone de libre échange méditerranéenne, en commençant par les accords d'association actuellement en cours de révision ou de négociation. Tous les aspects du Partenariat seront examinés dans cet esprit, sous l'angle notamment de l'énergie, des transports et du financement. La BEI (mécanisme méditerranéen) serait aussi invitée à s'associer à ce processus;
- La Banque mondiale, qui est particulièrement active dans le domaine de la gestion de l'eau et des déchets, ainsi que le METAP, le PNUD, la FAO et d'autres institutions des Nations Unies seront également invités à présenter leurs objectifs pour la région méditerranéenne, conformément au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg;
- Des organismes ou des programmes intergouvernementaux actifs au niveau sous-régional (Ligue des Etats arabes, Union du Maghreb arabe, Initiative pour les mers adriatique et ionienne) seront aussi invités à faire connaître leurs objectifs;
- Dans le cadre de la Stratégie, des acteurs représentant des structures décentralisées, comme la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe et MEDCITES seront associés à ces objectifs;
- Seront également invités les grands réseaux d'ONG et les autres grands groupes;
- Enfin, mais non les moins importants, les réseaux d'entreprises et de chambres de commerce et d'industrie seront invités en raison de leur rôle essentiel dans la promotion du développement durable;
- La Stratégie, son élaboration et sa mise en oeuvre feront intervenir les moyens institutionnels et techniques existants, comme la CMDD qui pourrait servir de passerelle entre les partenaires aux fins de détermination, d'élaboration et de mise en oeuvre de projets de développement durable dans le cadre de la SMDD.

Mobilisation de financements

Des moyens de financement du développement durable beaucoup plus substantiels devront s'ajouter aux fonds généralement consacrés à des projets spécifiques afin de pouvoir relever les défis et atteindre les objectifs fixés dans les domaines d'action prioritaires.

La Stratégie devrait énoncer des objectifs clairs et réalistes, en particulier dans les domaines suivants:

- augmentation du pourcentage du PIB consacré aux questions de développement durable (santé publique, éducation, recherche, environnement, transports publics); il conviendrait d'insister sur le consensus qui s'est fait au Sommet de Monterrey sur le financement du développement ainsi que sur l'objectif -

réaffirmé à maintes reprises - de 0,7% de leur PIB que les pays riches doivent consacrer à ce financement, et de veiller au respect de ce consensus et de cet objectif au niveau méditerranéen;

- adoption de mesures fiscales "vertes" en fonction notamment de l'utilisation des ressources naturelles et du tourisme;
- mise en place de mécanismes de financement des infrastructures de gestion de l'eau et des déchets, en particulier pour le traitement des eaux usées;
- mobilisation de l'assistance multilatérale et bilatérale;
- mise en place d'autres mécanismes de financement novateurs pour l'application de politiques de développement durable.(échange dette-nature, obligations méditerranéennes, etc.).

A cette fin, des ressources financières pourraient être mobilisées par différents moyens et à différents niveaux.

Adaptation de l'aide au développement aux besoins du développement durable

Les pays donateurs ont déployé beaucoup d'efforts pour tenir compte des contraintes environnementales, tout en finançant des projets d'infrastructure. Mais il faut en déployer davantage pour étendre l'aide à d'autres éléments essentiels de la stratégie de développement durable. A cet effet, de nouveaux objectifs pourraient être mis en place.

1. Décentralisation de l'aide

Parallèlement aux progrès de la décentralisation dans les pays bénéficiaires d'une aide, les pays donateurs devraient s'efforcer de gérer leur assistance par des voies décentralisées. En effet, une partie des budgets d'assistance pourrait être transférée aux collectivités locales du pays donateur, qui auraient pour mission de définir les projets d'aide en partenariat avec collectivités locales du pays bénéficiaire.

2. Aide au renforcement des capacités des acteurs et des parties prenantes du développement durable

Pour compléter ce qui a déjà été suggéré au sujet des swaps, les donateurs devraient aussi aider financièrement les acteurs et les parties prenantes du développement durable à renforcer leurs capacités d'analyse et de dialogue. Acteurs et parties prenantes ont déjà été identifiés. L'élaboration et la mise en oeuvre avec succès d'une stratégie dans la région méditerranéenne dépendra beaucoup de la capacité qu'auront les principaux acteurs de modifier les schémas de développement sous la pression des parties prenantes et dans le cadre de dialogues institutionnels menés entre eux, l'Etat et les collectivités locales.

3. Ciblage plus précis de l'aide sur les domaines prioritaires définis plus haut

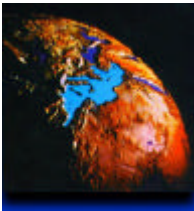
Les domaines prioritaires de développement durable définis dans le présent cadre peuvent servir à orienter l'APD. Il faudrait éviter de recourir aux anciennes formes d'aide, telles que l'appui à la balance des paiements ou au budget, ou au financement de grands projets sans lien avec le développement durable de façon à pouvoir consacrer la totalité de l'APD aux domaines prioritaires.

Conclusion: comment donner suite aux Orientations cadre

De nombreux efforts ont été déployés, et maintes initiatives prises, pour assurer la paix, la sécurité et le développement économique dans la région méditerranéenne. L'idée à laquelle répondent les présentes Orientations cadre et la Vision était d'essayer d'exposer en résumé, sous leurs différents aspects, les nombreux problèmes qui se posent encore dans la Méditerranée. Etablies à partir des principes de développement durable et de gouvernance, elles indiquent aussi la direction à donner aux actions à mener pour relever les défis auxquels la région est confrontée y sont également définis les domaines prioritaires dans lesquels il faut redoubler d'efforts financiers et techniques. Un ensemble de suggestions ont été faites quant aux moyens de mieux utiliser les ressources humaines et financières de la Méditerranée et de mobiliser des ressources supplémentaires pour déterminer de nouveaux schémas de développement durable, afin d'assurer à tous une meilleure qualité de vie et de mener les actions qui s'imposent.

Sans nul doute, le moment est venu de mettre en place les processus de développement durable aux niveaux local, national et régional en tenant compte des orientations présentées ici. Il faudrait maintenant que des mécanismes de surveillance et des indicateurs de performance soient élaborés par la CMDD et présentés aux pays méditerranéens, à l'UE et aux autres organismes d'aide bilatérale, régionale et multilatérale, aux collectivités locales et autres acteurs et parties prenantes du développement durable dans la région. Il conviendrait aussi de prendre dûment en considération la responsabilité et la capacité d'assurer le suivi de ce système de surveillance et d'évaluation.

Il faudrait par ailleurs élaborer le cadre aux niveaux régional, national et local et l'actualiser régulièrement pour tenir compte des changements et défis nouveaux auxquels la région aura à faire face. Le développement durable est un processus continu qui doit être poursuivi sans rigidité, mais au contraire avec souplesse, grâce à des moyens institutionnels qui devront s'adapter constamment aux changements et s'appuyer sur de meilleures méthodes de gouvernance et le dialogue entre toutes les parties au processus.



PNUE



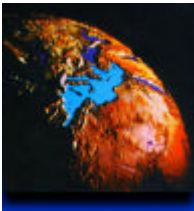
plan
bleu



Le Rapport Environnement et Développement en Méditerranée

éléments de synthèse

Sophia Antipolis, Juin 2004



Le Rapport Environnement et Développement

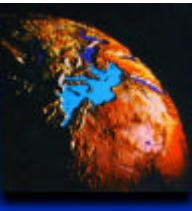


PNUE



- Demandé par les pays riverains et la CE,
- Publication fin 2004
- Mandat: rapport régional, rétrospective et prospective, indicateurs, montrant «l'unité, la diversité des situations, les efforts en cours pour le développement durable, les bonnes pratiques et difficultés...»
- Revisite du Plan Bleu de 1985/ 1989, alerte sur le futur, analyse de progrès en cours et possibles
- Messages des scénarios de 1985/1989 : pas de durabilité sans politiques nationales; environnement et développement; coopération Sud/Sud et Nord/Sud

Un cadre méditerranéen à plusieurs dimensions



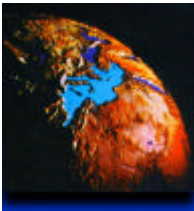
PNUE



plan
bleu



Source : Plan Bleu



Cadre Logique du Rapport

Partie 1 Dynamiques et spécificités méditerranéennes



Scénario tendanciel de base à 2025

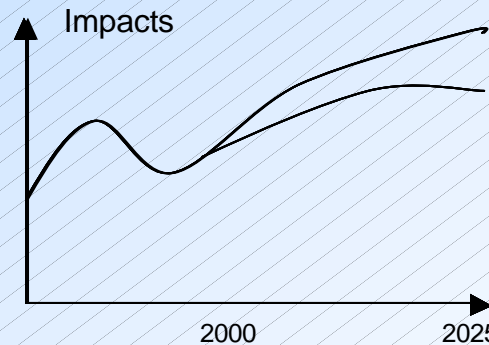
Partie 2 Problématiques de développement durable

Eau

Énergie

Transport

Espace rural



Infléchissement

Villes

Littoral & tourisme

Partie 3 Invitation à l'action



1/ Spécificités méditerranéennes

.7% population mondiale, 13% PIB, 3% ressources en eau et 5% production de gaz, déficit commercial agricole structurel, 30% trafic maritime hydrocarbures, 30% flux tourisme international,

.Stress hydrique, aridité Sud

.Montagne, îles, espace fragmenté, transformé,

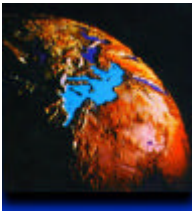
.Risques naturels

▪Diversité et qualité patrimoniale :

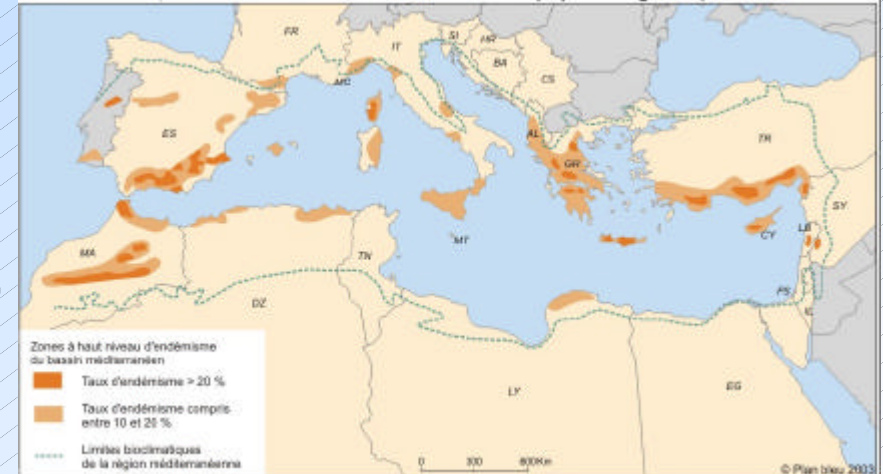
biodiversité, savoir-faire, paysages, patrimoine culturel, cultures, littoral (46000 km)

▪Mer et échanges: carrefour entre trois continents, lien UE/Méditerranée majeur et croissant (migrations, tourisme, commerce, argent.). Un 'espace mouvement'

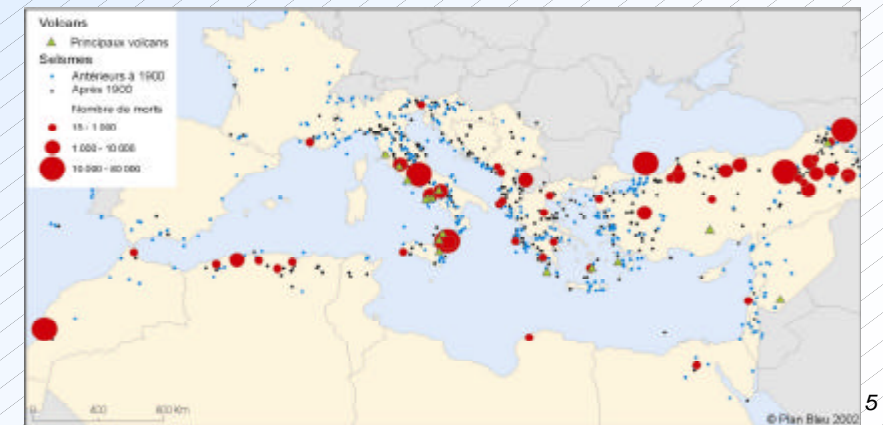
▪Petites entreprises, fortes solidarités (familles et groupes)

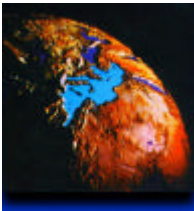


La Méditerranée, un sanctuaire de la biodiversité mondiale (espèces végétales)



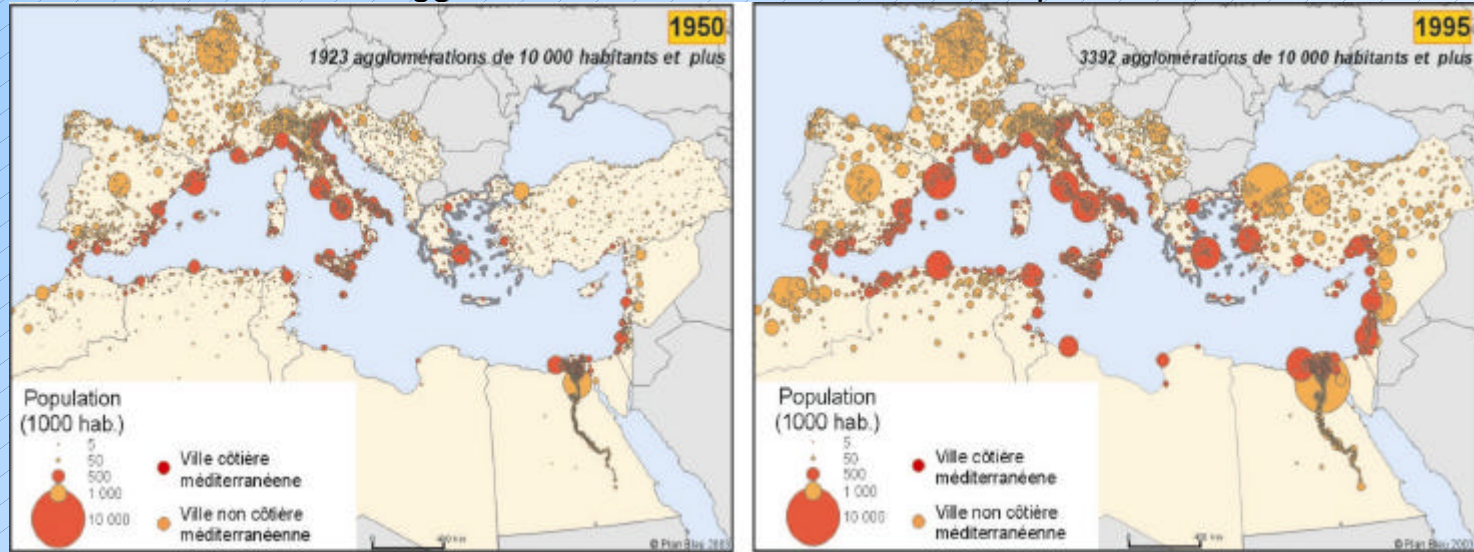
Source : d'après Quézel (1995)



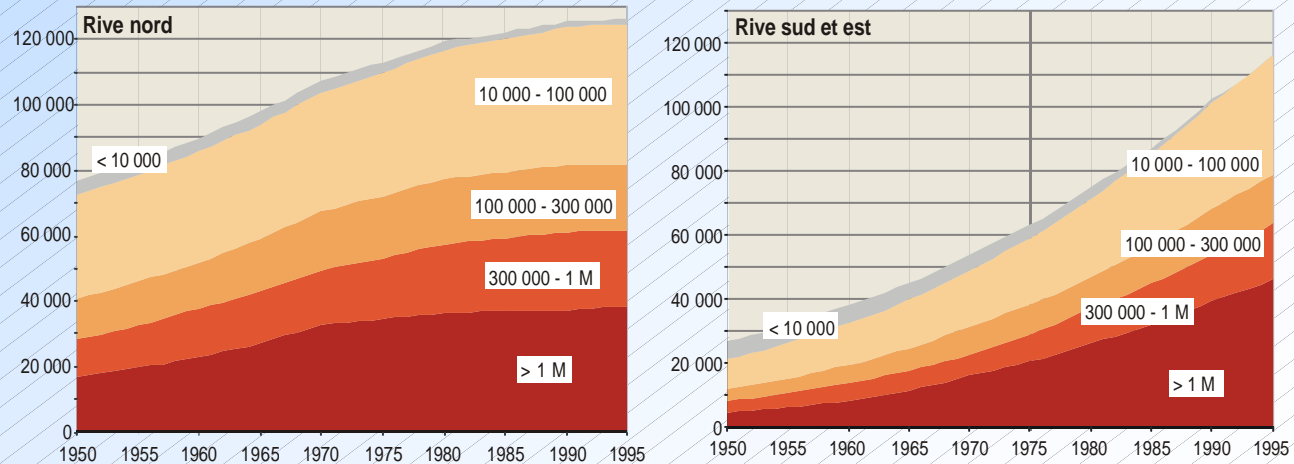


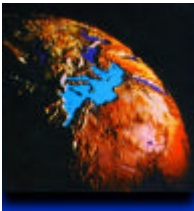
2/ Confirmation tendances lourdes : Croissance démographique et urbanisation

Agglomérations de 10 000 habitants et plus



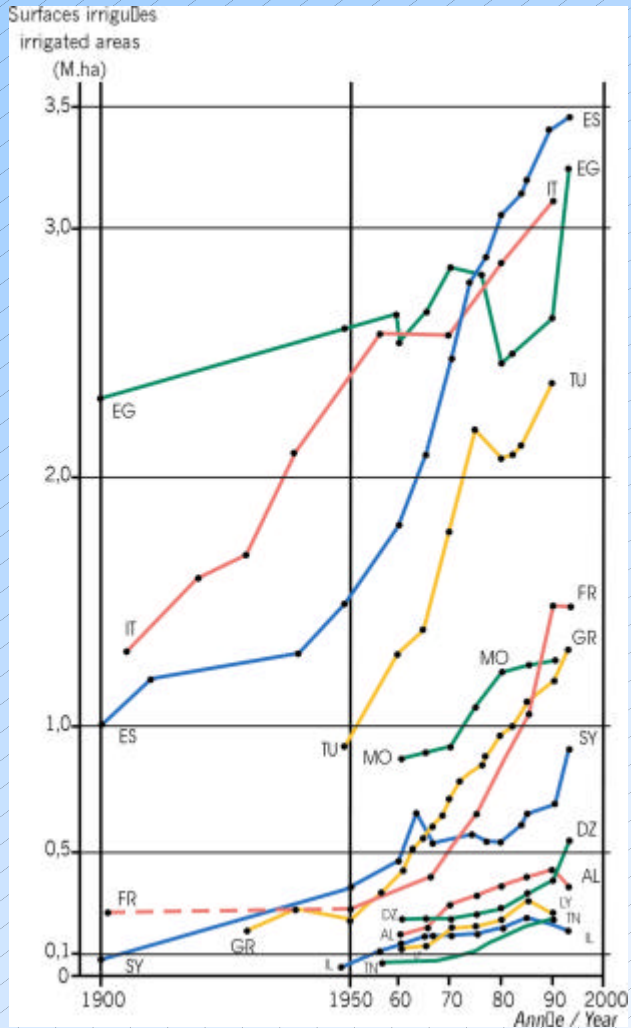
Croissance des très **grandes villes** des PSEM,
explosion de **l'habitat informel** (30 à 70% de la population)



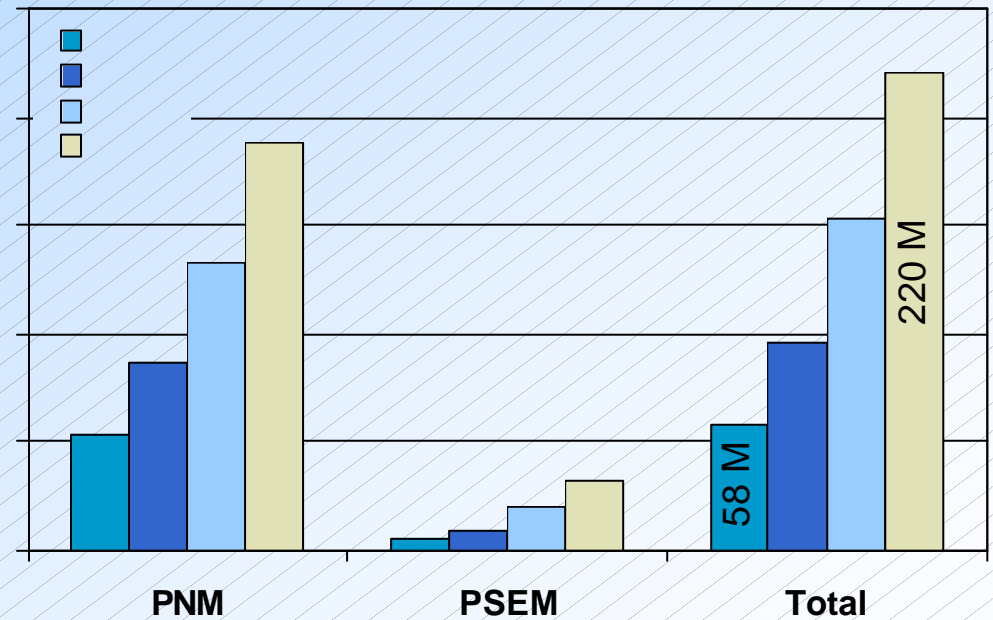


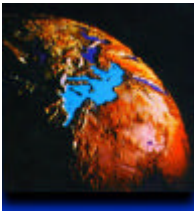
Agriculture irriguée et tourisme

Surfaces Irriguées :
11M ha (1960); 20,5 M ha(2000)

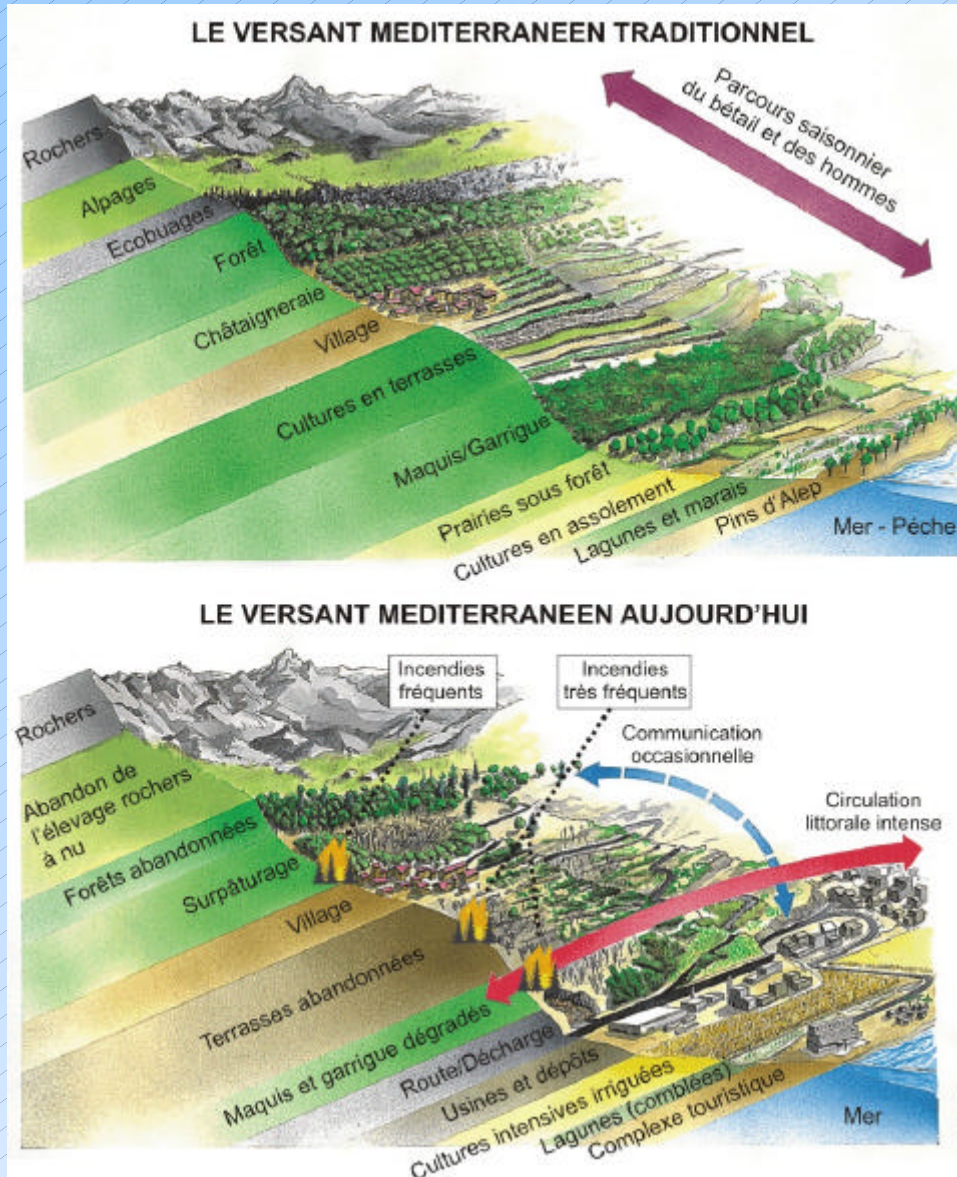


Touristes internationaux (millions)

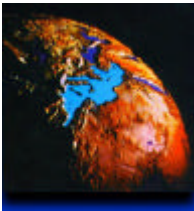




Littoralisation



- Marginalisation des arrière-pays
- Recul des relations traditionnelles littoral-montagne (transhumance ...)
- Cumul des pressions sur le littoral et les plaines: tourisme, agriculture intensive, industrie, urbanisation, infrastructures
- Circulation littorale intense



Infrastructures littorales: routes et aéroports



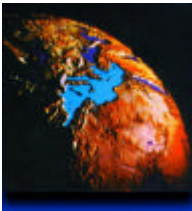
Infrastructures routières et aéroportuaires le long du littoral



Source : Diverses sources statistiques nationales

Ex de l'aéroport de Palma:

7 millions de voyageurs en 1980, 11 millions en 1990, 19 millions en 2000



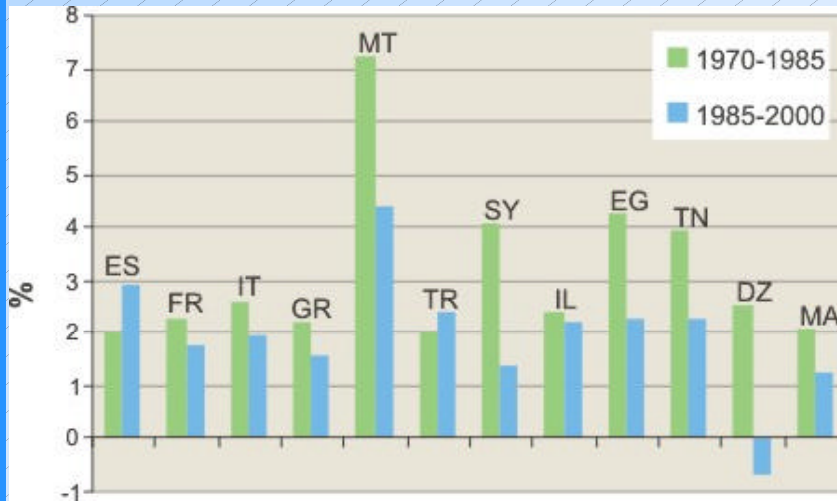
3/ Confirmation du scénario tendanciel « non durable » malgré les évolutions + de politiques (partenariat N/S, environnement, économie de marché)



• Fracture économique Nord/Sud persistante

(NB des pays du « Sud » au Nord: Albanie, du « Nord » au Sud: Israël)

Croissance du PIB par tête

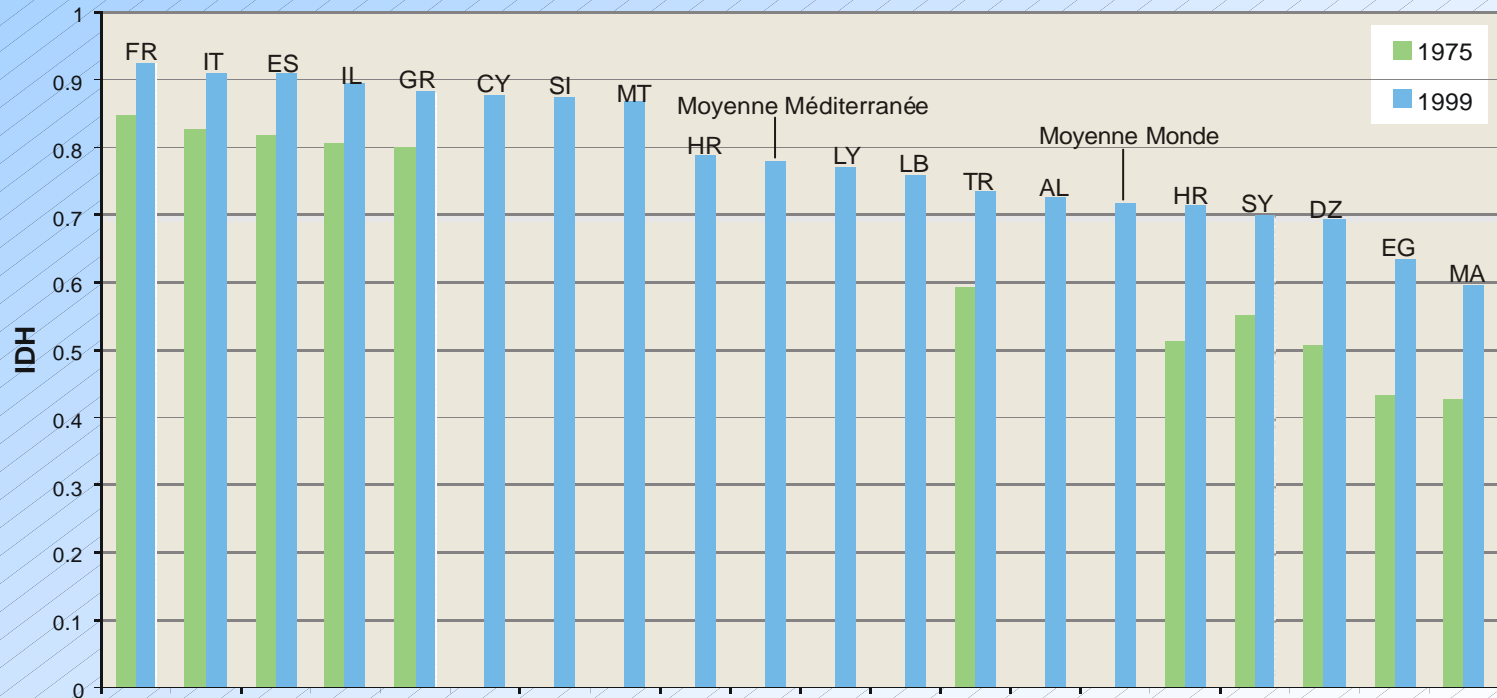


PIB ppa par cap.	1985	2000
<i>Moyen. UE-Med</i>	10 595\$	20 955\$
Moyenne UE-Med	100	100
▪ Chypre	74	99
▪ Israël	93	96
▪ Slovénie	73	83
▪ Malte	51	82
▪ Croatie	37	39
▪ Turquie	31	33
▪ Tunisie	29	30
▪ Algérie	38	25
▪ Liban	12	21
▪ Albanie	14	17
▪ Syrie	17	17
▪ Egypte	19	17
▪ Maroc	20	17

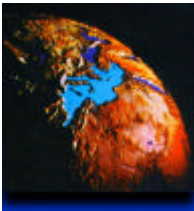
...progrès sociaux insuffisants: chômage, pauvreté

- **Progrès sociaux** au Sud et à l'Est : mortalité infantile (divisée par 2 en 20 ans), espérance de vie (passée de 50 à 70 ans), éducation primaire,...

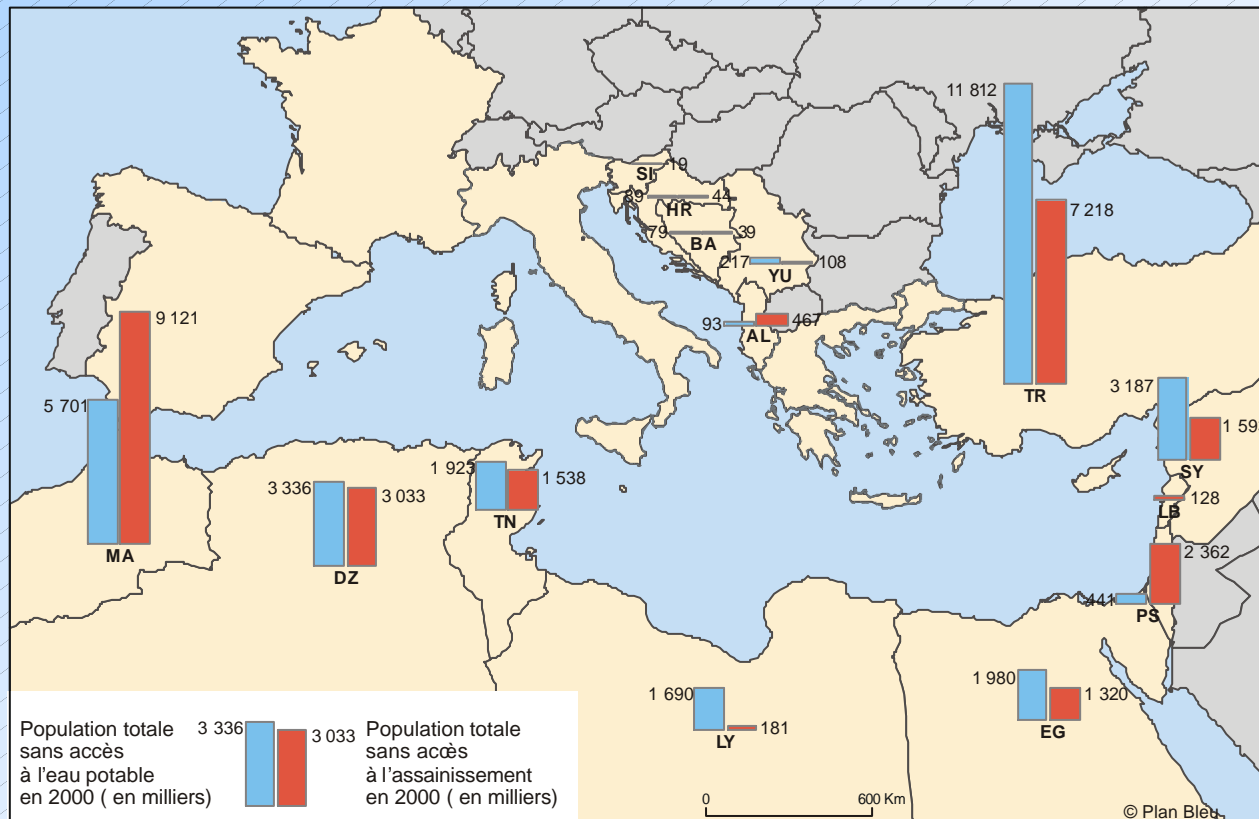
Indice de Développement Humain (IDH)

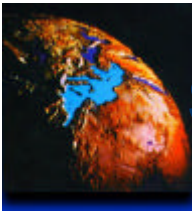


- Ampleur exceptionnelle du **chômage** (jeunes, longue durée). PSEM: de 20 à 30 % ; Croatie et Albanie:16%, UE Med: plus de 10%
- **Pauvreté absolue PSEM** : moins de 3% <1\$ /j, mais entre 7 et 18 % <2\$/jour (52% Egypte). Forte **pauvreté rurale**
- **Pauvreté absolue UE Med** : plus de 10% (<14,4\$/j)



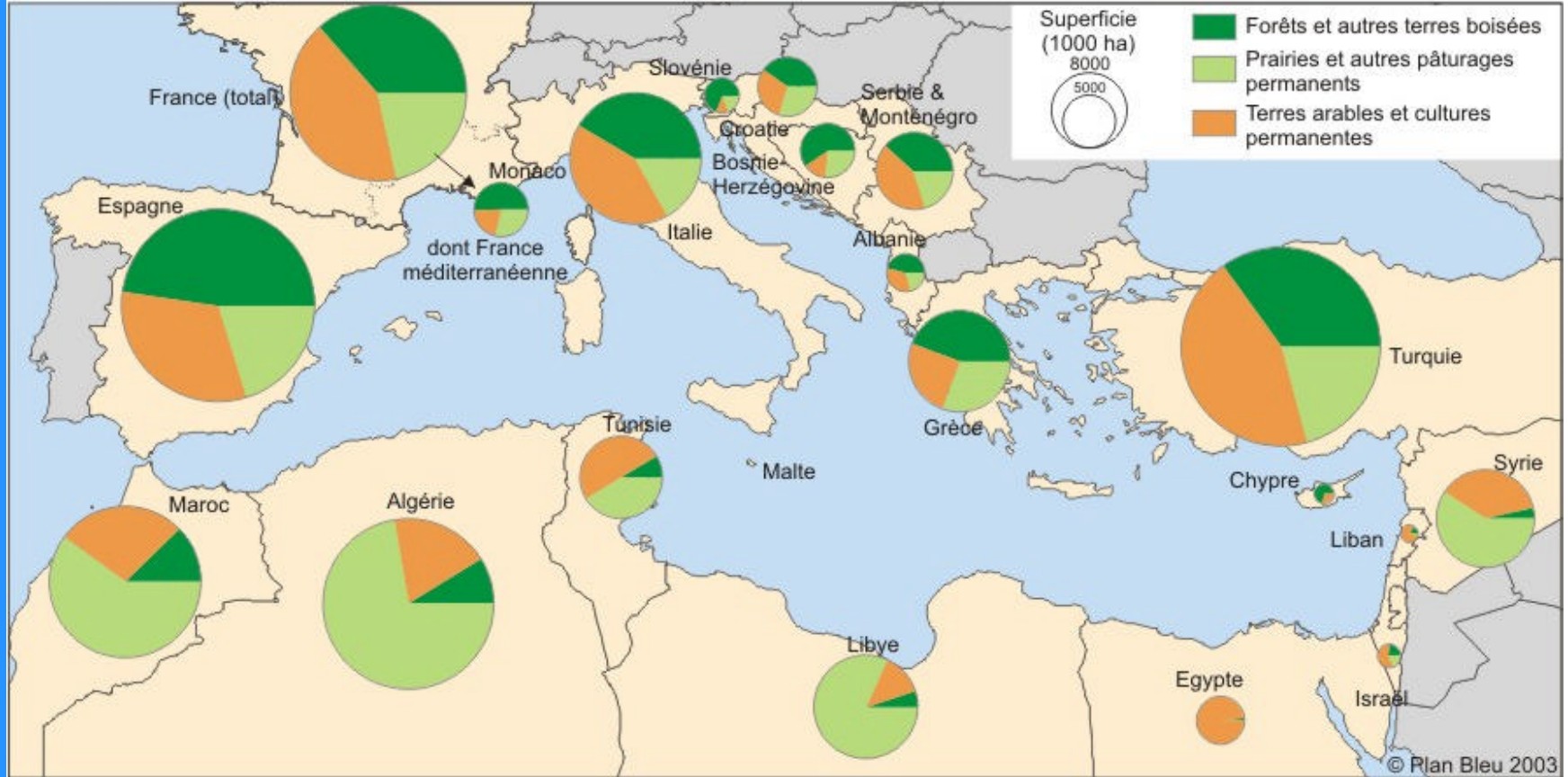
- **Taux de scolarisation secondaire** inférieur à la moyenne mondiale (64%) et asiatique (67%): Albanie (37%), Maroc (39%), Syrie (42%), Turquie (58%)
- **Analphabétisme** des plus de 15 ans PSEM: 30% (Asie 15%)
- Près de 30 millions de méditerranéens sans **accès à l'eau et à l'assainissement**





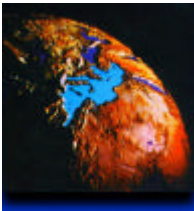
Surexploitation de l'espace rural au Sud, déprise au Nord

Part relative occupée par les terres boisées, agricoles et pastorales en Méditerranée



Source : FAO

- Taux de boisement : 42% au Nord (en croissance)
5% au Sud et à l'Est (clairsemés, dégradés)

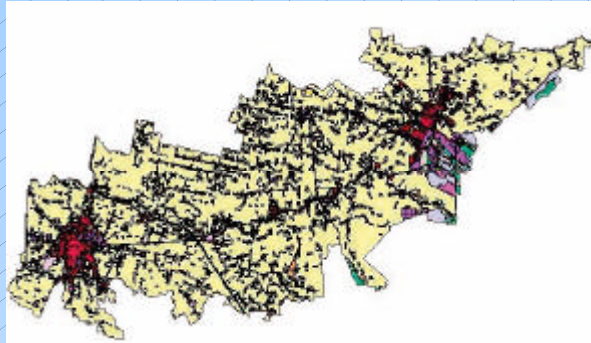


Étalement urbain

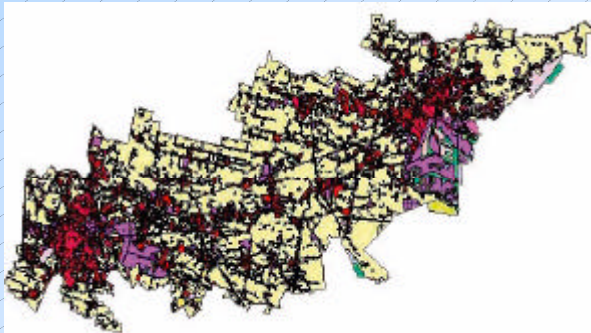
Facilité par l'explosion des transports motorisés et la dispersion des activités

Padoue et (Venise) Mestre

1955



1997

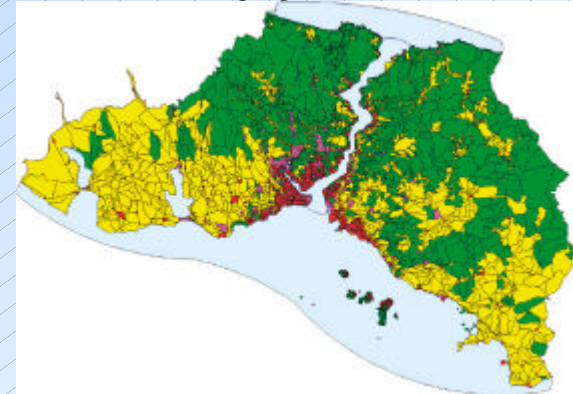


Pertes de terres agricoles

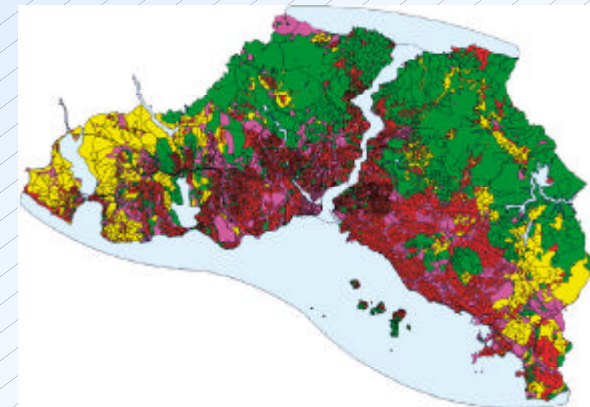
- 116 km² de terres agricoles perdues dans le corridor Padoue/Venise-Mestre (276 ha/an)
- Istanbul : 561 km² (1021 ha/an)

Istanbul

1945

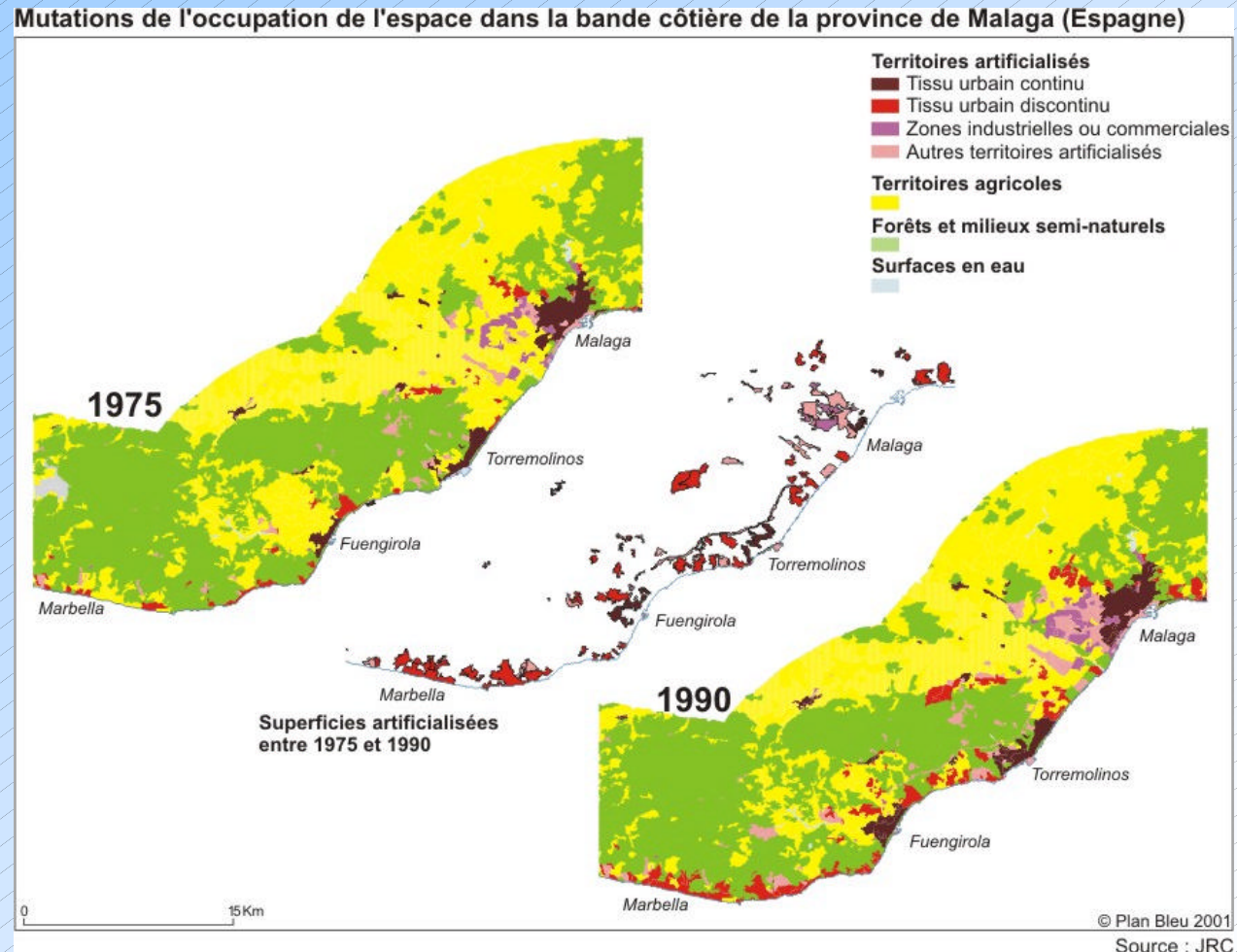


2000

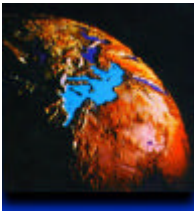


Artificialisation des côtes

• exemple de Malaga- Marbella: 1975-1990)

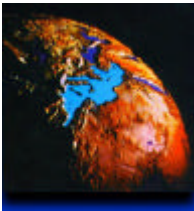


≈ 40% de côtes méditerranéennes construites en 2000: vers un bétonnage général des côtes méditerranéennes?



...le coût croissant de la non durabilité

- **Dégradation environnementale au Sud et à l'Est** (eau, air, sols-forêts-biodiversité,littoral): 3% PIB Tunisie, 5% Égypte, 7% Algérie.
désertification: : 80% des zones arides et sèches (érosion, salinisation:1,5 M ha en Turquie), 3 milliards € production agricole perdue, comblement des barrages (0,5% à 1%)
- **Coûts considérables aussi au Nord:**
 - congestion automobile: 14 milliards \$ en France (contre 1,6 en Turquie et 0,4 en Egypte) Total Méditerranée: 41 milliards \$, en forte croissance (+16%/an)
 - dépenses des ménages pour les transports
 - lutte contre les feux de forêts (plus de 1 milliard euros/an)
 - perte d'emplois dans la pêche (Italie)
- **Dégradations et coûts croissants sur les deux rives :**
 - Santé/pollution
 - Catastrophes naturelles: Izmit (1999),Alger-Boumerdès (2003), Al Hoceima (2004), inondations du Gard,..
 - Terres agricoles de haute qualité (perte par urbanisation et infrastructures): Liban: 15% des terres irriguées en 20 ans,Turquie: 150.000 ha en 20ans, France: 200.000 ha en 12 ans, Égypte: 12.500 ha/an,
 - Monoactivité touristique (impacts socio-culturels,perte de résilience,..)
 - Biodiversité, paysages méditerranéens

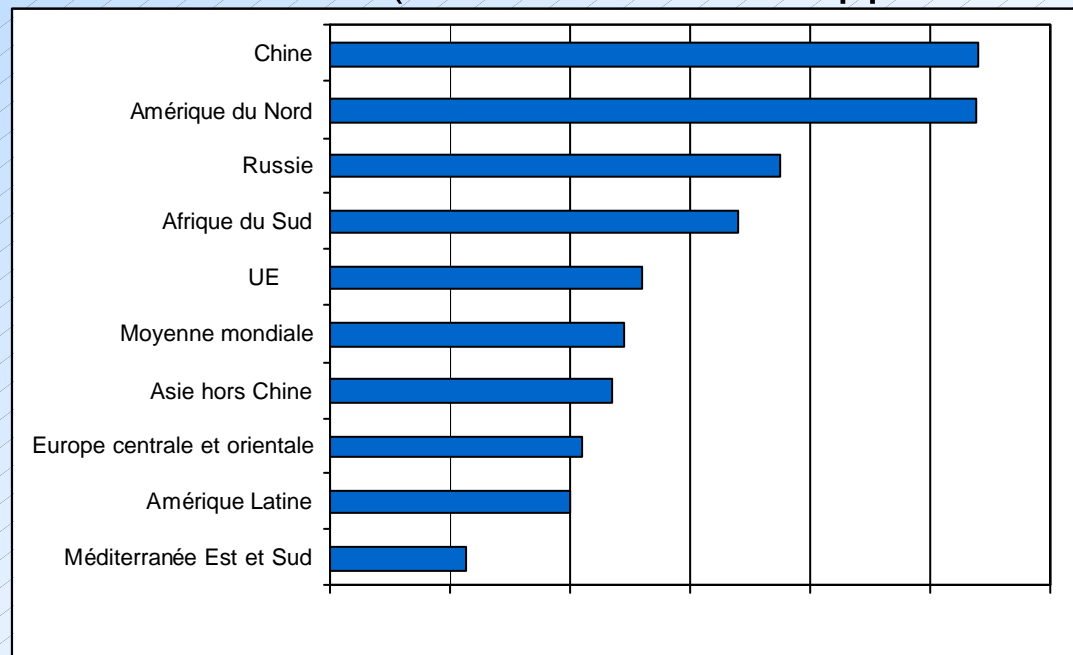


4/ Insuffisance de gouvernance pour le développement durable

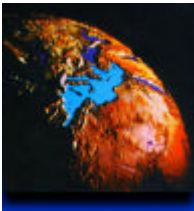
- **Conflictivité, déficit de coopération Sud/Sud**
- **Fragilité macro-économique PSEM, déficit entrepreneurial, manque d'innovation.** Poids dette et dépenses militaires. Peu de dépenses recherche-développement. Acteurs locaux et professionnels peu mobilisés et responsabilisés pour le développement durable. Économie rentière et peu innovante. Faiblesse de la gouvernance locale (une clef du développement Intégré)



Dépenses des échelons locaux en pourcentage des dépenses totales de l'Etat, 1997-2000



- **Partenariat euro-méditerranéen** sous dimensionné (moyens, engagements). Peu d'intégration du développement durable.



gouvernance: difficulté à intégrer environnement et développement

- **Politiques d'environnement** curatives, sectorielles, descendantes. Des progrès dans les pays UE (directives, traitement des déchets, assainissement,..) mais à coût élevé et qui ne réduisent pas les pressions en amont. Difficulté d'application des lois.

Zones protégées côtières (milliers d'hectares)

- **Progrès insuffisants sur la mer et le littoral:** Conventions, baisse des rejets opérationnels d'hydrocarbures, 50% des rejets telluriques non traités. Difficultés de financement. Espaces protégés faibles Pas de protocole littoral. Seulement 5 lois cadre et 2 agences littorales

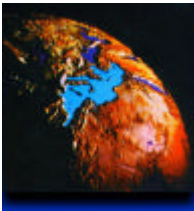


- **Politiques de lutte contre la désertification (conservation des eaux, sols et forêts)** pas assez intégrées aux politiques de développement rural



gouvernance (suite)

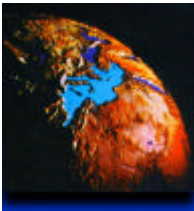
- **Faible intégration de l'environnement et du développement durable par les politiques et secteurs économiques** (progrès dans l'industrie). Polarisation territoriale des investissements (tourisme, transports, irrigation,...). Prédominance de l'approche par l'offre. 20% de ressources en eau et énergie perdues par mauvaise gestion.
- **Outil fiscal et subventions** peu utilisés pour le développement durable. Principe utilisateur/payeur peu mis en œuvre (tourisme, transports). Ressources rares non payées à leur coût (eau, littoral,...). Externalités positives de l'agriculture et de la forêt peu rémunérées.
- **Planification urbaine, aménagement du territoire**



PNUE



plan
bleu

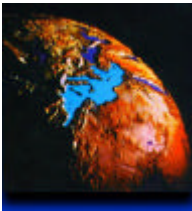


5/ Alerte sur les évolutions à 2025 (scénario de base)



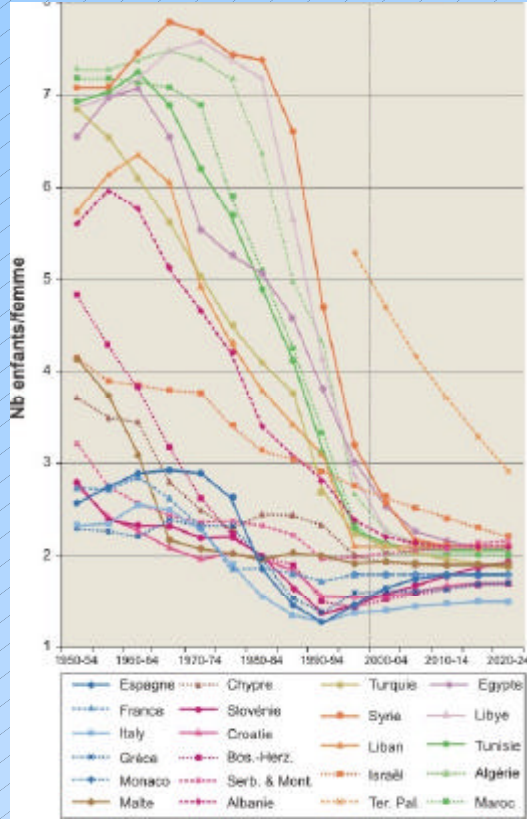
Hypothèses du scénario de base:

- Climat (réchauffement confirmé, modéré à 2025)
- Démographie (transition accélérée)
- Mondialisation, libre échange (progressivité sur l'agriculture), régionalisation/coopération différenciée (intégration rive Nord, déficit de coopération N/S S/S)
- Gouvernance pour l'environnement et le développement insuffisante, **approche réactive et corrective plutôt que d'anticipation** et de mobilisation/responsabilisation
- Croissance économique insuffisante

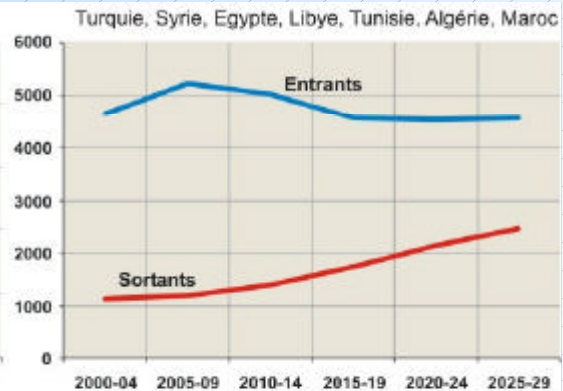
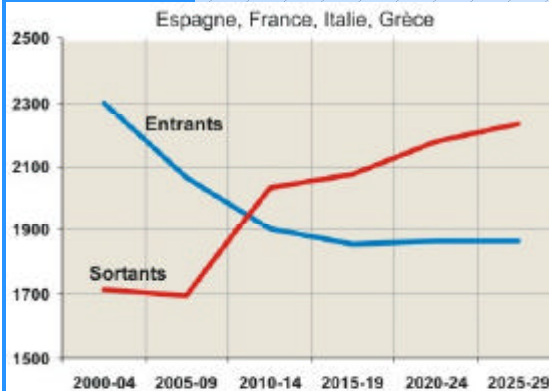


Perspectives démographiques et défis à 2025

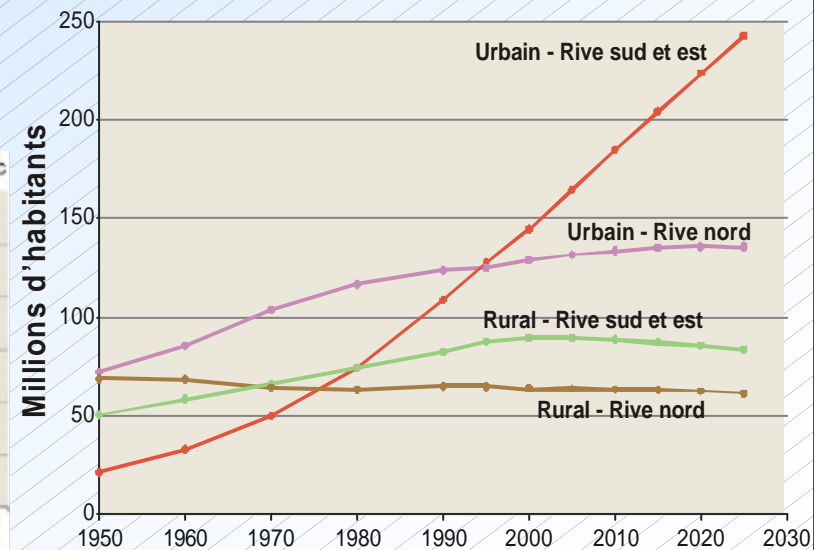
Indice de fécondité, 1950-2025

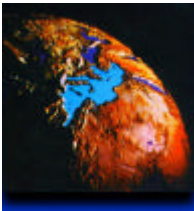


- **Forte convergence des taux de fécondité** : Rapprochement de modèle sociétal, Moindres pressions sur les ressources, Opportunités pour le développement des PSEM
- **Viellissement accéléré au Nord**
- **34 millions d'emplois à créer en 20 ans au Sud et à l'Est** (pour maintenir les taux d'emplois actuels)
- **Forte croissance urbaine + 104 millions en 25 ans**



Définition : entrants : 1/5 des 20-24 ans
sortants : 1/5 des 60-64 ans





2025: un modèle d'intégration régionale au Nord sans équivalent au Sud et à l'Est ?



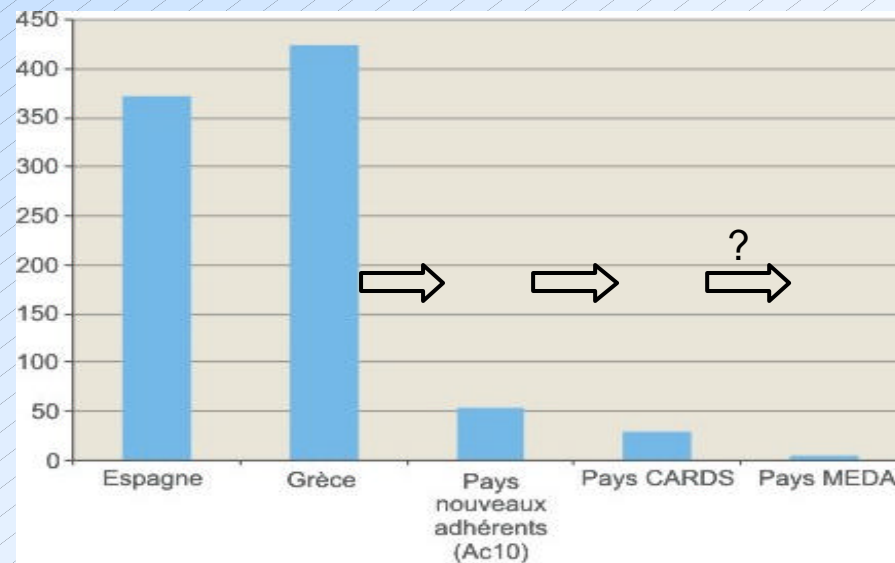
PNUE



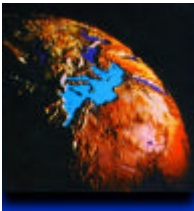
plan
bleu



- **Rive Nord:** intégration UE (Balkans, Turquie): libertés de circulation, acquis communautaires, directives environnementales, fonds agricoles et structurels (infrastructures environnementales, régions pauvres,...). Stratégie imparfaite mais réelle de cohésion/durabilité.
- **Rive Sud et Est:** Vers quel niveau intégration, accompagnement et engagement? Le nouveau cadre de la **politique de voisinage**. Extension à terme du modèle UE aux PSEM? Avec ou sans prise en compte des spécificités? Rapprochement à géométrie variable



Montants nets des principaux transferts financiers de la CE en 2002 (€ par hab.)

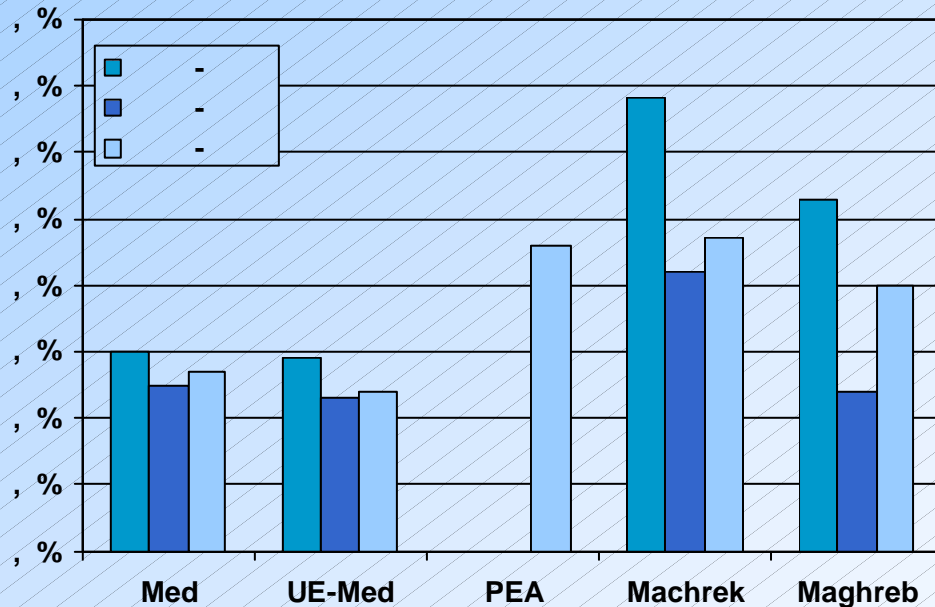


2025: maintien de la fracture économique N/S?



- PSEM, le défi du libre échange: rigidités (rapport PNUD), fragilités structurelles, emplois industriels menacés par la concurrence mondiale (Asie), grande fragilité rurale.

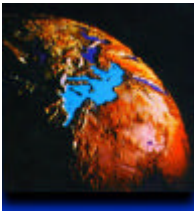
Hypothèse de croissance économique moyenne
2000-2025 (scénario de base)



Hypothèse de croissance:

- Med: +2,5%
- Rattrapage PEA
- Maintien écarts UE/PSEM (un rattrapage supposerait + 6 à +7%)

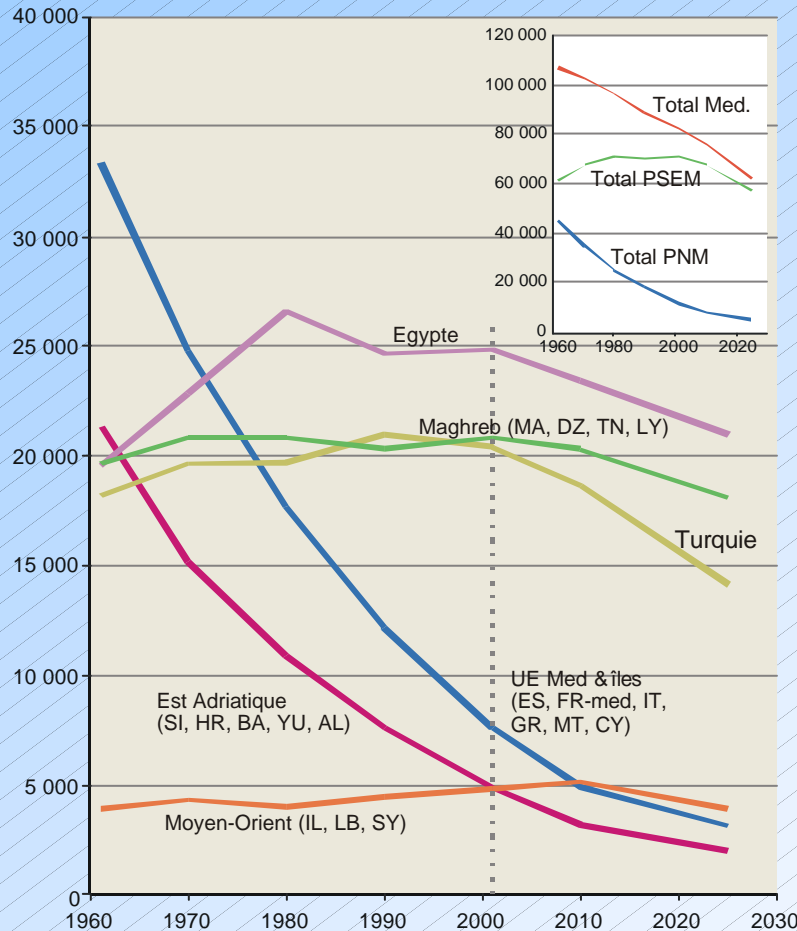
- Vers une forte baisse du poids Europe+Med dans le monde?



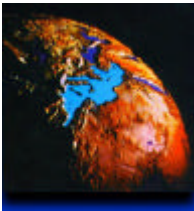
2025: dualités agricoles, fragilités rurales



Populations agricoles (en milliers)

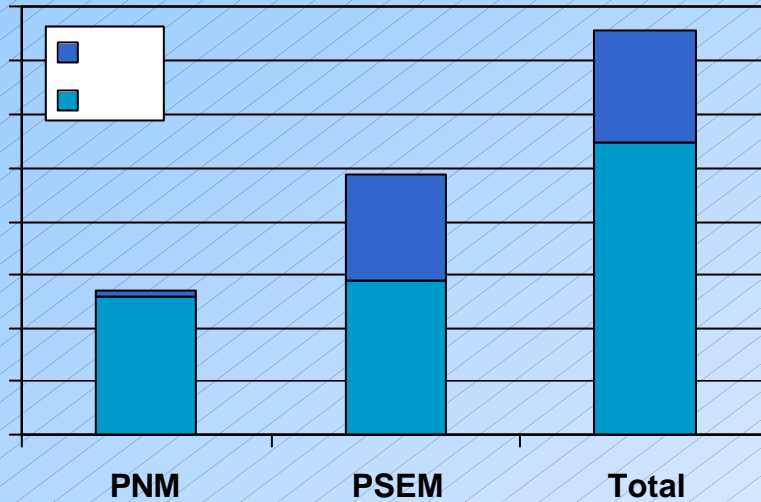


- Asymétrie et disparités agricoles N/S et dans les PSEM (agriculture moderne/ de subsistance, fruits et légumes/céréales-élevage, irrigué/pluvial)
- Taux d'actifs agricoles : Turquie: 46%, Maroc: 36%, Égypte 33%, France: 3%, Italie: 5%
- Écarts de productivité considérables
- Poursuite de l'effondrement des populations agricoles au Nord, début de baisse au Sud et à l'Est
- Grande fragilité rurale PSEM: risques de paupérisation, déstructuration sociétale avec libre échange si absence de régulation et politiques, peu d'opportunités à l'export (agro-alimentaire), croissance agricole + 50% (marchés intérieurs)

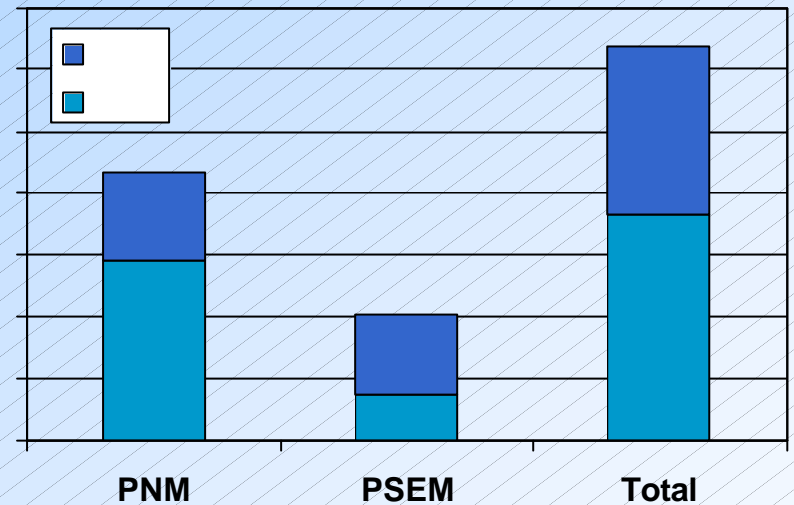


2025: croissance des pressions

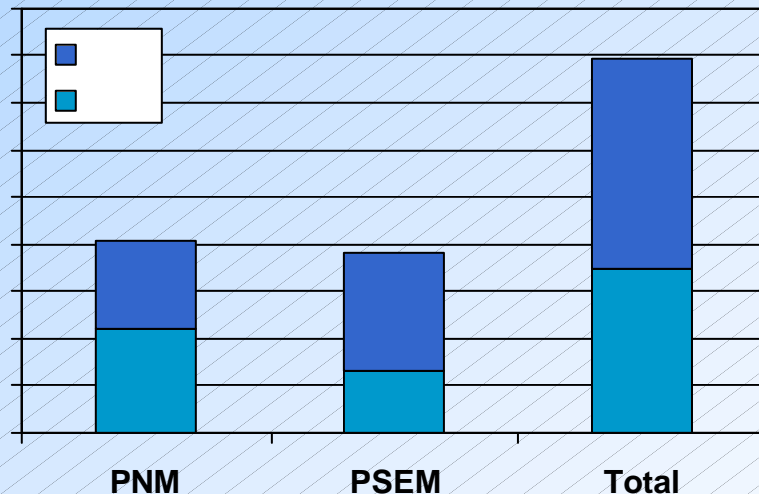
Urbains: + 104 millions



Touristes (Int + Nat): + 273 millions



Déchets urbains: + 221 millions t



Transports:

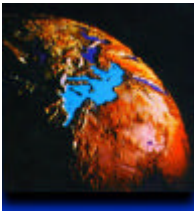
- Motorisation de masse PSEM 2015?
- Trafic voyageurs +100%
- Trafic fret (route +rail+air) +150%
- Trafic maritime +270%
- Trafic aérien +90%

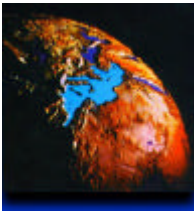
PSEM: production acier + 138% (+29 Mt), Production de ciment +150%



...pressions littorales

- **Régions côtières:** + 137 M touristes internationaux et nationaux (soit un total de 312 M), polarisation des transports.
- **Densité linéique/ km de côte:**
2300 (habitants + touristes) en 2000, 3330 en 2025
- **Littoral:** + 20 millions urbains, + 226 équipements énergétiques (dont 160 centrales) + 175 usines de dessalement (à 6000m³/j) + Plusieurs dizaines ou centaines de ports de plaisance en plus des 750 existants (46 planifiés et TR et GR)+ pollutions,...
- **+ 5000 km de côtes construites** en 25 ans et 50% de côtes artificialisées en 2025?
- **Crédibilité d'un tel scénario** (encombrement, acceptation sociale,...)?



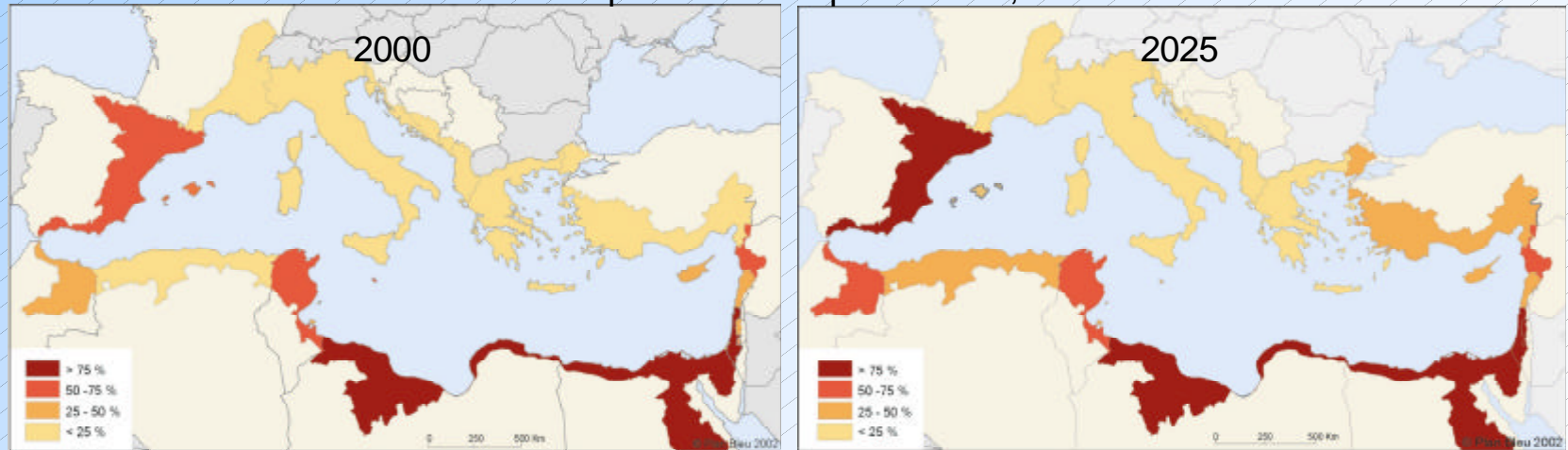


... ressources en eau, sols et végétation

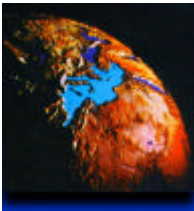
- Terres irriguées: + 6 millions ha
- Demande en eau: + 20% (PSEM)
- 63 millions de méditerranéens avec moins de 500 m³ eau/an
- Tensions accrues sur les ressources en eau



Indices d'exploitation Eau par bassins, 2000-2025



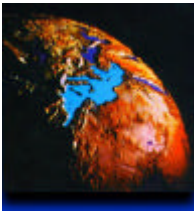
- **Pressions sur les sols** et la végétation: 1,7 M ha perdus par urbanisation, désertification, perte de **biodiversité**



2025: croissance des coûts et des risques



- Disparités (internes et régionales) et instabilités
- Risques de pollutions maritimes
- Catastrophes naturelles (incendies, inondations, séismes,..)
- Perte de résilience (écosystèmes, économies,..)
- Coût croissant de la non durabilité

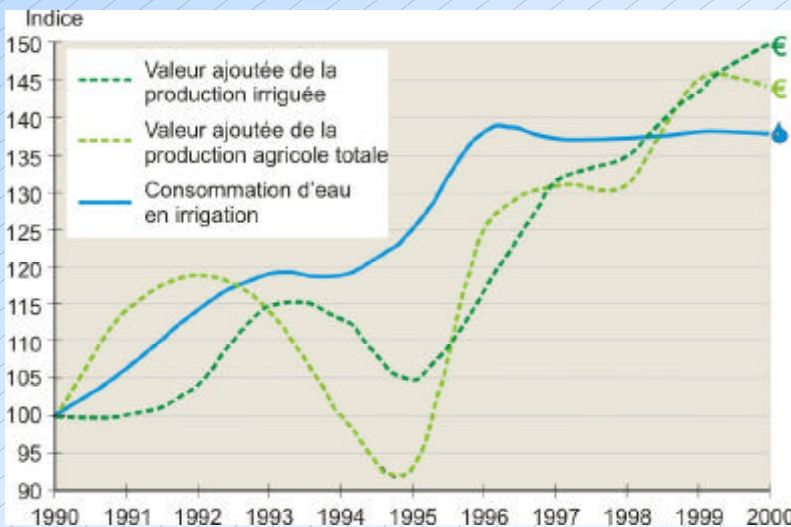


6/ Des exemples de bonne pratique, un scénario alternatif gagnant/gagnant possible

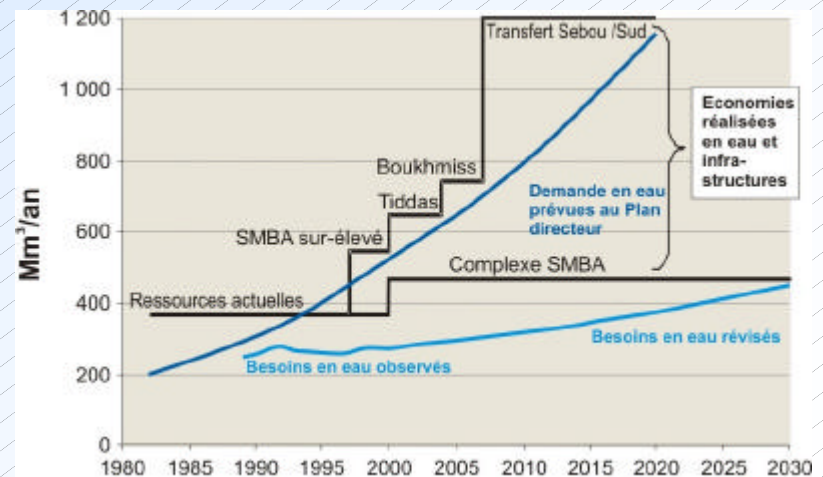


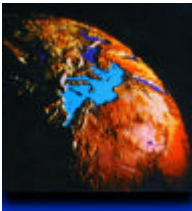
- **Développement maîtrisé/valorisation des atouts :** valorisation des produits (produits typiques d'appellation), des territoires: rural (ex Toscane), îles (ex Minorque), villes (régénérations urbaines: Tunis, Naples).
- **Découplages économie/environnement:** énergie, agriculture biologique, industrie propre, véhicules propres, économie rurale/pauvreté/désertification (Maghreb), eau:

Découplage production agricole irriguée/ consommation d'eau en Tunisie



Économies d'eau et d'infrastructures (Ex Rabat-Casablanca)





Découplage/valorisation: le scénario alternatif

Énergie 2025:

URE (économies 20-25%), ENR: 11% au lieu de 2%.

Gains : - 208 millions de Tep, 18 milliards \$/an économisés (soit 18 fois APD du secteur), - 25% d'émissions de CO2 (858 millions de tonnes)



Transports 2025:

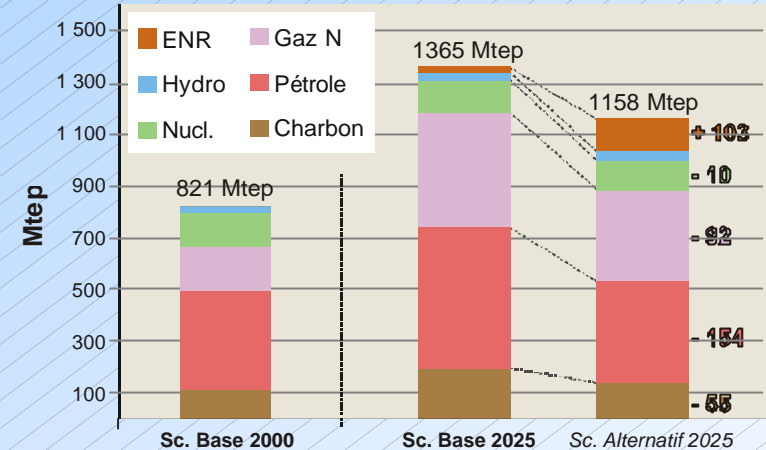
Trafics voyageurs - 8%, fret -11%. Rail: 20% (contre 5%). Renforcement de la prévention des pollutions maritimes.

Gains: Moins de bruit (9 millions hab), de pollution (180000 tonnes Nox,...), de coûts de congestion (41 milliards \$), de rejets polluants en mer (2,6 millions de tonnes)

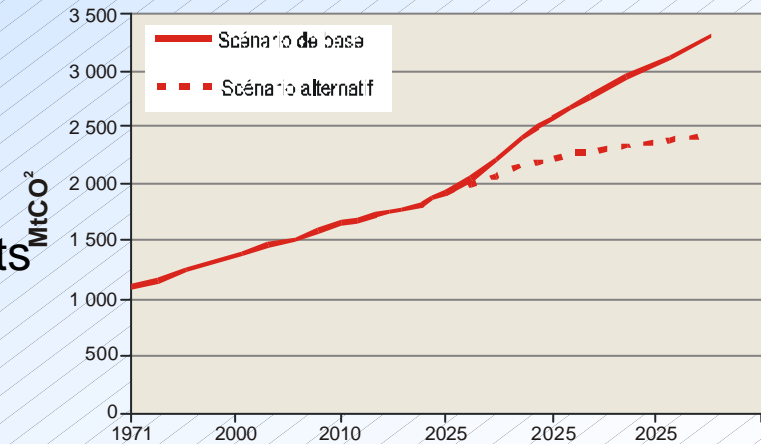
▪**Déchets:** Réduction à la source et recyclage. Gains : - 6 millions de tonnes par an à traiter, 3,8 milliards \$/an économisés en 2025.

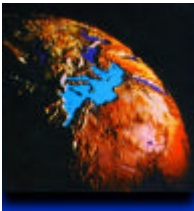
▪**Eau:** 54 km3 économisés, soit 10milliards €/an (30 fois l'APD), près de 100 barrages évités. Priorité: agriculture

Demande d'énergie



Émission CO2 scénario de base : + 1398 millions de tonnes

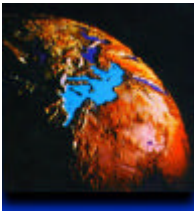




Découplage/valorisation/cohésion : territoires méditerranéens (villes, littoral, espace rural)

- **Dynamiques territoriales par et avec les acteurs:**
 - Gestion participative des ressources naturelles: sortie pauvreté/désertification, forêts, biodiversité, réduction des risques
 - Valorisation patrimoniale: produits, patrimoine culturel, territoires, diversification économique, synergies tourisme/agriculture/industrie (« toscanisation »). Requalification urbaine, anticipation urbanisation, gestion intégrée du littoral, développement rural,...
- **Développement régional/aménagement du territoire pour le développement durable.**
 - Report du littoral vers les arrière-pays de 1/3 des flux touristiques supplémentaires attendus 2025 dans les régions côtière
 - Soutien espaces ruraux, petites et moyennes villes
 - Planification croisée urbanisation/transports, soutien aux transports collectifs (avant motorisation de masse), maintien agriculture et espaces ruraux, prise en compte des risques (inondations, feux,..)
 - Protection du littoral. 4000 km de côtes en protection/gestion durable en plus d'ici 2025?
- **Gains considérables possibles** (développement et environnement).
- **NB: le littoral 1er bénéficiaire du « découplage »** (80 centrales évitées, apports en eau, pressions touristiques, transports..)





7/ Conclusion: quelles conditions pour un scénario alternatif?

- **Prise de conscience :**
 - ✓ urgence à changer de scénario (coûts et risques)
 - ✓ lien environnement/développement
 - ✓ bénéfices considérables possibles (gagnant/gagnant)
 - ✓ nécessité de « sauts » au Sud et à l'Est (éviter mimétisme négatif avec le Nord, accélération du changement)
 - ✓ conditions de succès (obstacles à surmonter)

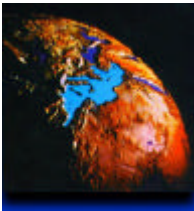
- **Réformes de fond (cadres porteurs) :**
 - ✓ stratégies et lois de dd (objectifs à moyen/long terme, intégration territoriale et sectorielle, protection biens publics..)
 - ✓ partenariats avec acteurs locaux et professionnels, décentralisation, déconcentration, projets
 - ✓ outils économiques et rationalisation des dépenses publiques (externalités positives et négatives: tourism pay back, soutiens agricoles, fiscalité locale, infrastructures « vertes »..)
 - ✓ suivi et évaluation des progrès.



PNUE



plan
bleu



7/ Conclusion: quelles conditions pour un scénario alternatif?

- **Coopération Sud/Sud et Nord/Sud, partenariat régional pour le développement durable**
 - ✓ Rôle de l'UE, renforcement des moyens et des engagements pour le développement durable
 - ✓ Approches communes et différenciées, protection et production des biens publics globaux/régionaux, libéralisation agricole intégrant les enjeux méditerranéens
 - ✓ Appui au développement, à la mobilisation des acteurs locaux et professionnels pour le développement durable
 - ✓ Programmes pan méditerranéens et mécanismes de coopération (environnement, pêche, tourisme, forêts, suivi des progrès,..)
 - ✓ Valoriser et s'enrichir des différences et de la diversité méditerranéenne. Sortir du paradigme d'un « modèle » unique à suivre



PNUE



Why integrate the SAP into the social and economic processes and practices of sustainable development

- To ensure that the countries' social and economic development programmes will not be adversely impacted by SAP's environmental protection measures; which in turn
- might jeopardize the successful and timely attainment of the SAP's environmental goals and targets



Objectives of the SAP's sustainability assessment

- Assess the strengths and limitations of the SAP as a contributor to sustainable development; and
- Identify any key areas of crucial importance to the success of the SAP, for which further new initiatives may be desirable



Approach to Testing for Sustainable Development

- Using the Brundtland and Rio definitions of sustainable development
- Introduce specific criteria against which the SAP can be tested for:
 1. intra-generational equity; and
 2. inter-generational equity



**Conduct risk
Assessment**

**Define critical marine
ecosystems factors**

**Conduct socio-economic
Appraisal and ensure
conservation of total capital**

**Integrate NAPs into
development programmes**

**Obtain stakeholders'
consent; local and
transboundary**

**Recommended
processes for
integrating the
SAP into policies
and practices of
sustainable
development in the
Mediterranean region**



Findings & Recommendations (1)

- Devise a process to obtain consent and approval of local and transboundary stakeholders for actions taken within the framework of the NAPs concerning adverse effects of hot spots on transboundary marine pollution



Findings & Recommendations (2)

- Conduct a risk assessment of serious or irreversible damage on the critical marine ecosystems factors for the Mediterranean Sea
- Investigate the appropriate conditions when a shift into a differentiated approach may become feasible for all Mediterranean countries



Findings & Recommendations (3)

- Carry out socio-economic appraisals of coastal development programmes with actions targeted by the NAPs to demonstrate that the total capital (man-made and natural) is conserved:
 - to the satisfaction of present generations;
and
 - for the benefit of future generations



Findings & Recommendations (4)

- Integrate the NAP actions into the countries' social and economic development programmes based on a differentiated time frame that takes into account:
 - risks on marine ecosystems
 - and state of socio-economic development for country in question



Findings & Recommendations (5)

- Update the NAPs actions and their timetables, on a *regular basis*, with the participation of local and transboundary stakeholders, based on:
 - Most recent results of risk assessment studies
 - Most recent results of the socio-economic appraisal studies





A REGIONAL STRATEGY FOR PREVENTION OF AND RESPONSE TO MARINE POLLUTION FROM SHIPS: A TOOL TO ENSURE SUSTAINABILITY OF MARITIME TRANSPORT IN THE MEDITERRANEAN REGION



9th MCSD, Genoa, 17 – 19 June 2004





CHARACTERISTICS OF THE MARITIME TRANSPORT (positive elements)

Maritime transport can be seen as:

- a sustainable complement to land and air transport;
- the most cost effective means of transportation of passengers and goods;
- the most environmental friendly way of moving goods over long distances;
- the easiest way of moving passengers between the mainland and islands;
- a particularly important contribution to the economic growth of the region.





CHARACTERISTICS OF THE MARITIME TRANSPORT (major related risks)

- marine pollution incidents
 - illicit discharges of ship-generated wastes, including oily wastes,
- contribute to deterioration of the quality of the sea water,
- present a significant threat for the biodiversity, and
- can adversely affect the region's physical and biological resources.

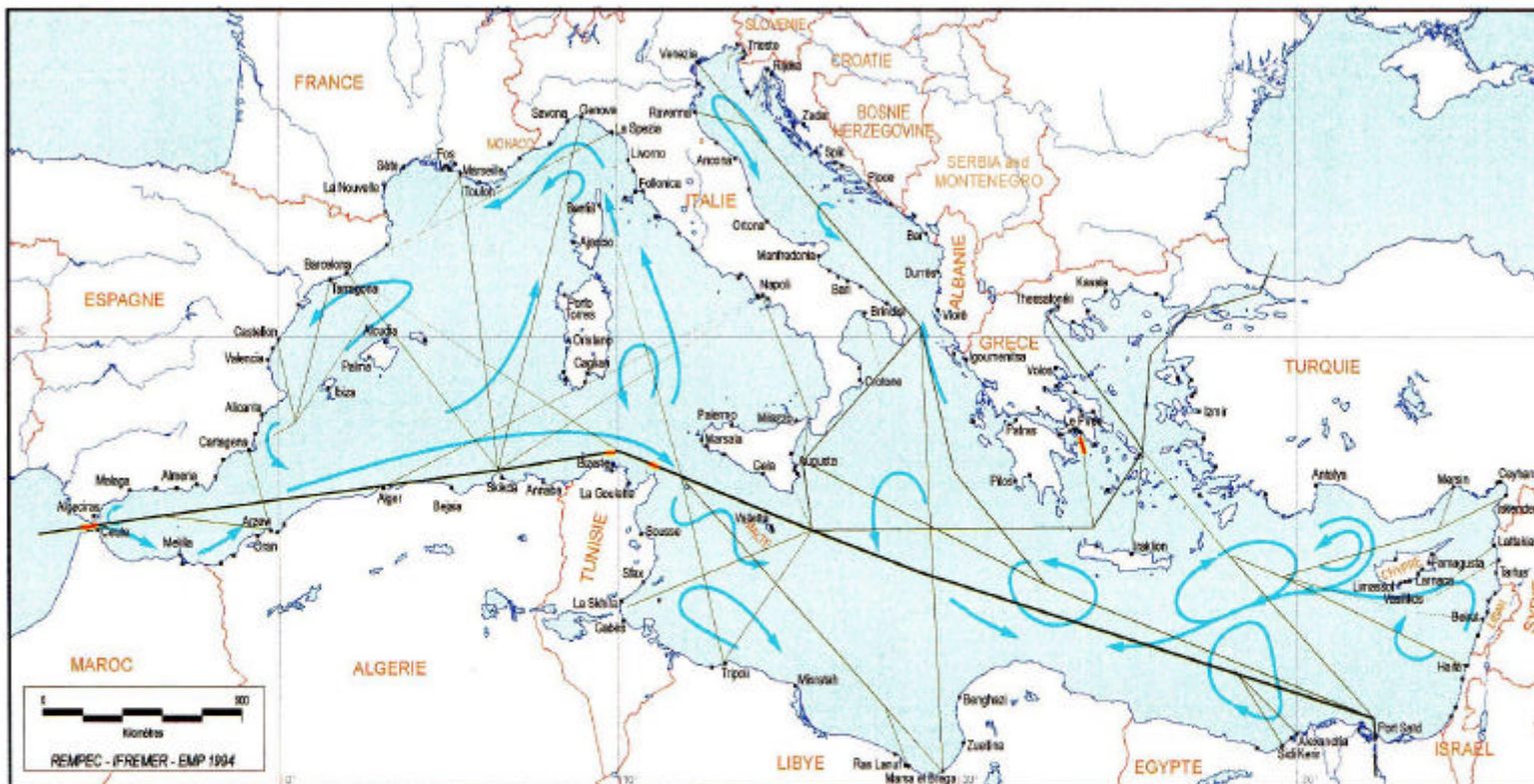




CHARACTERISTICS OF THE MARITIME TRANSPORT IN THE MEDITERRANEAN

- 30% of the world sea-borne trade volume passes through the Mediterranean
- Presence of significant amount of transiting traffic
- High percentage of oil traffic transported in the Mediterranean (360 M tons)
- High density of ports and harbours
- Several zones which need traffic separation schemes and VTS/VTMIS arrangements
- Mediterranean Sea represents 0,7% of the total area covered by the world's oceans





Routes et ports

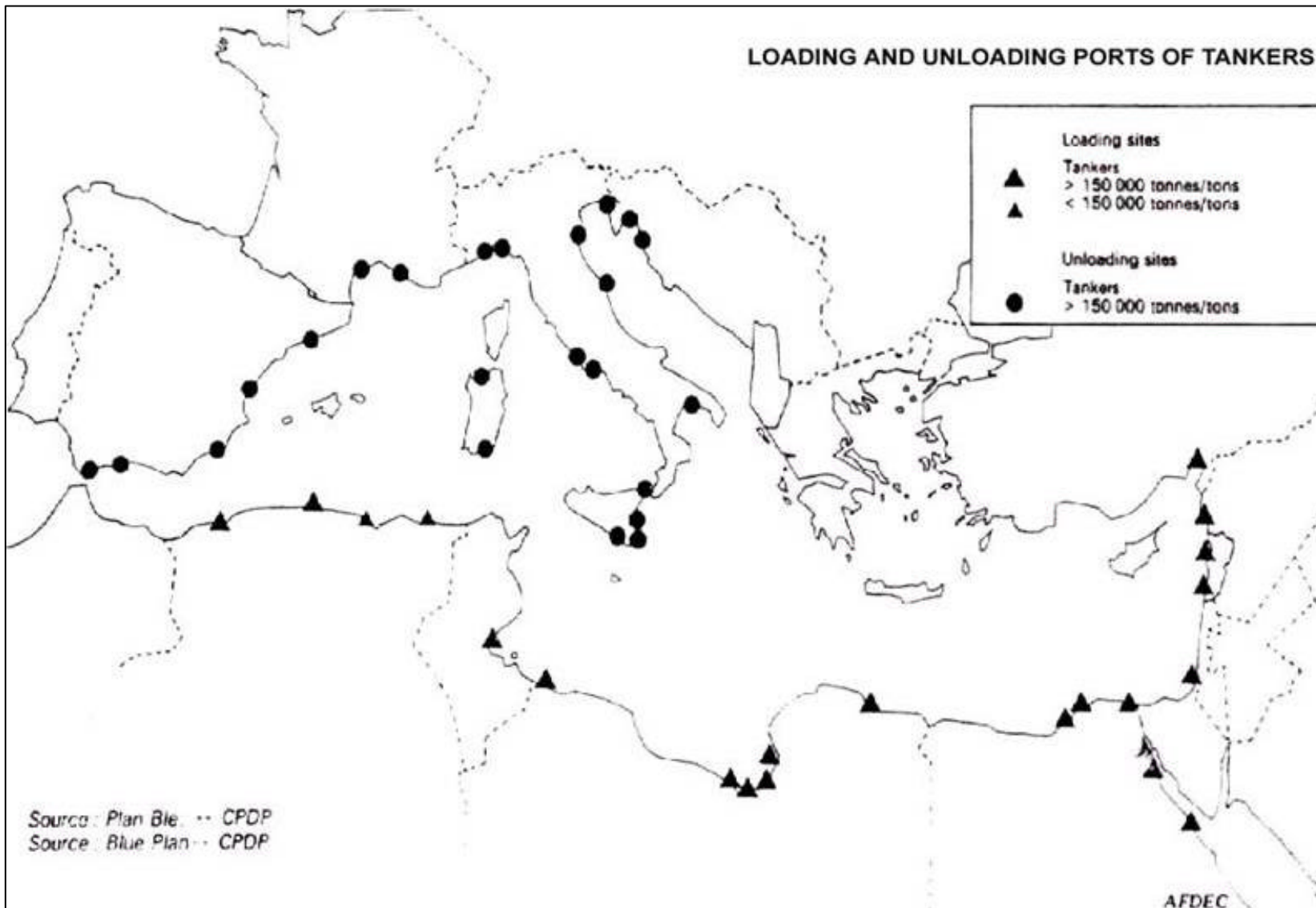
- Principaux ports pétroliers/gaziers/chimiques
- Routes maritimes principales

Courantologie

- Courants permanents principaux



LOADING AND UNLOADING PORTS OF TANKERS





NEW DEVELOPMENTS OF MARITIME TRAFFIC IN THE MEDITERRANEAN

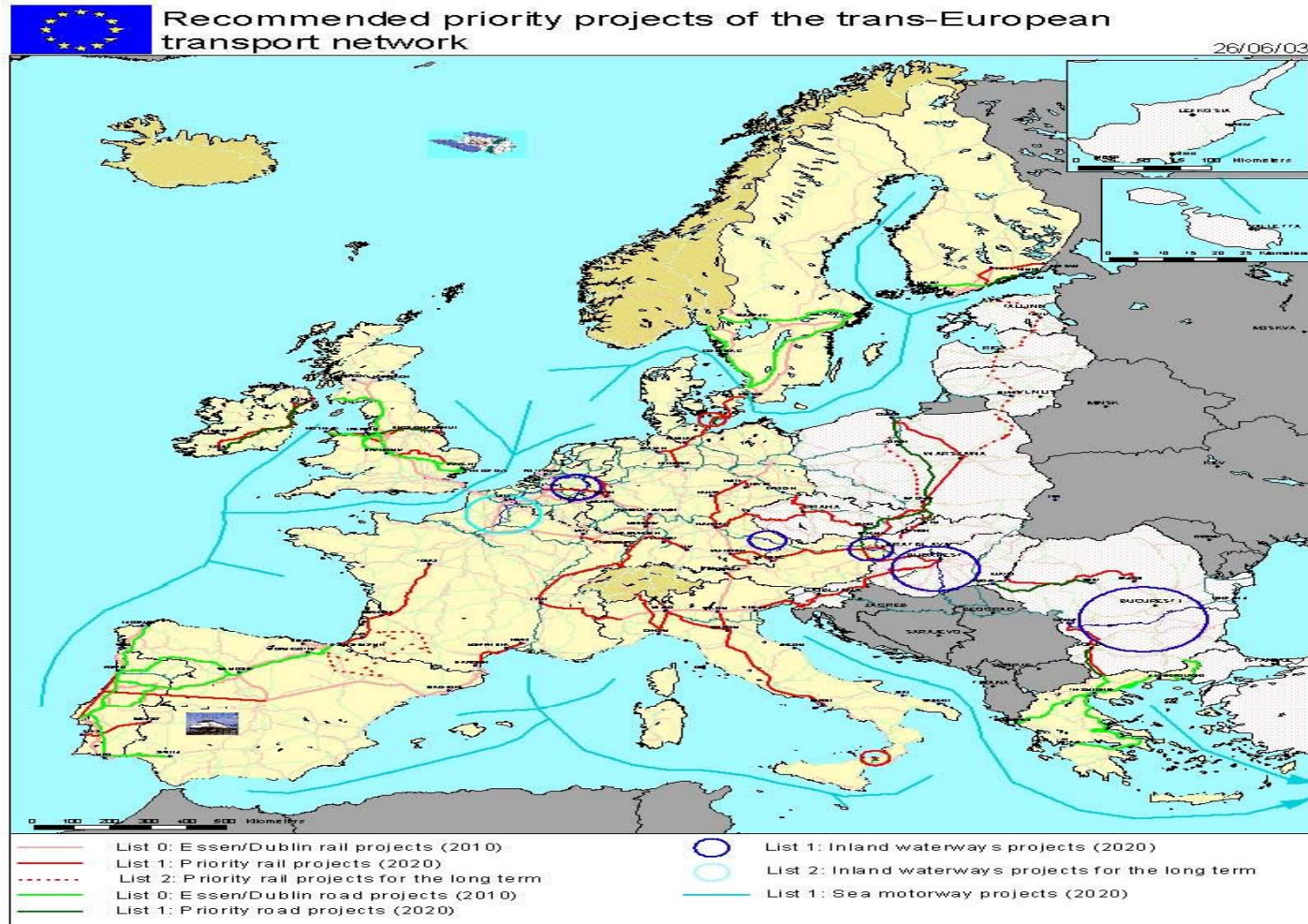
- the Euro-Mediterranean Transport Network (motorways of the sea)
- recent trends in oil transport in the region (Omišalj – Croatia and Ceyhan - Turkey)

would significantly increase the maritime traffic in terms of volume of transported goods and number of vessels navigating in areas of region where the traffic is already heavy and therefore poses a high risk for marine environment.





MOTORWAYS OF THE SEA (MEDITERRANEAN)





MOTORWAYS OF THE SEA (ITALY)





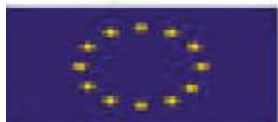
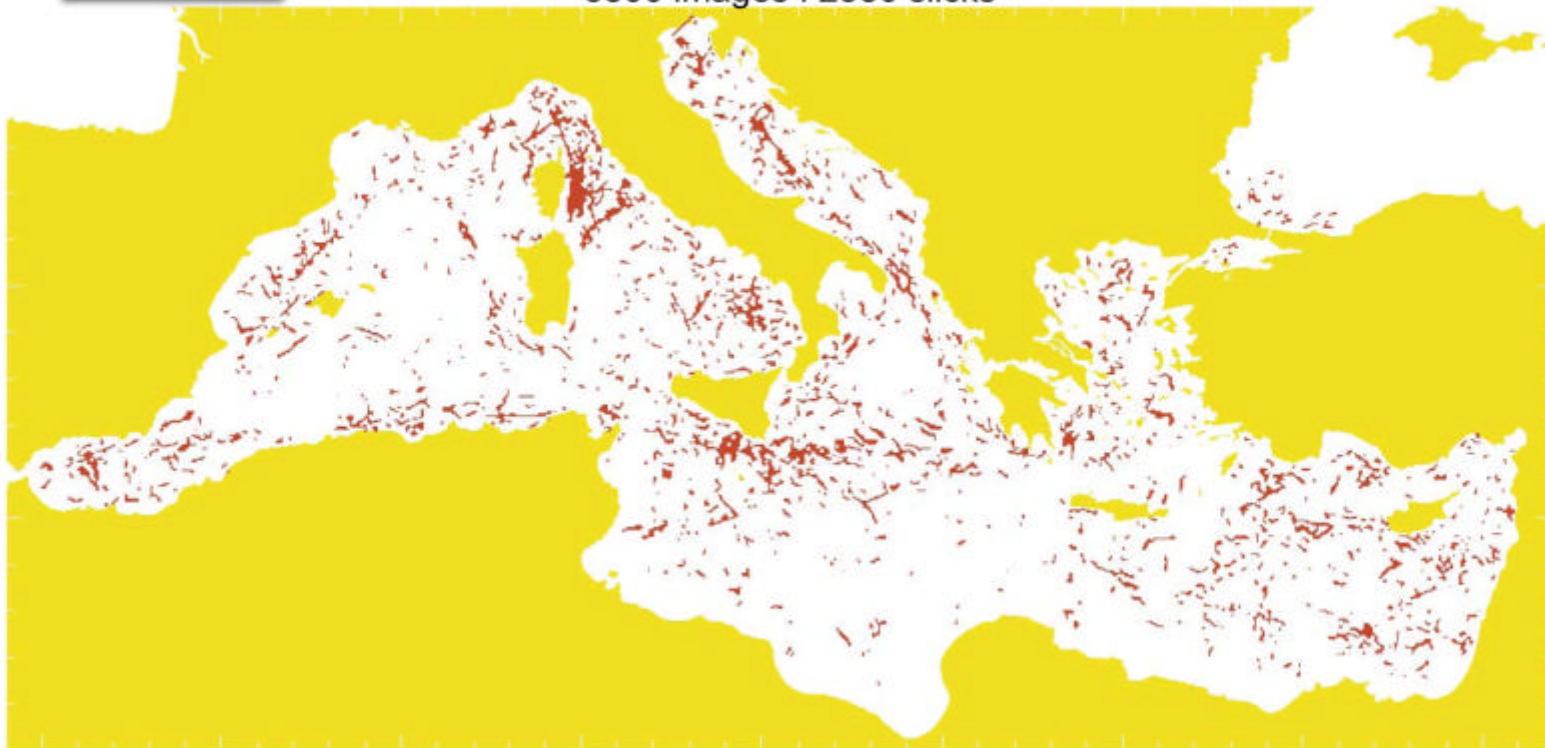
OPERATIONAL POLLUTION (Illicit discharges)



2000

MEDITERRANEAN SEA
Fingerprints of illicit vessel discharges

3500 images : 2350 slicks



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL
Joint Research Centre





MAP ANSWER TO THE INCREASED LEVEL OF RISK FOR THE MARINE ENVIRONMENT

To achieve a sustainable growth of maritime transport significant actions were taken within MAP as follows:

- adoption of the new Prevention-Emergency Protocol, in January 2002 (integration of prevention of marine pollution and preparedness-response to accidental pollution);
- adoption of the Catania Declaration, November 2003;
- decision to develop and adopt a Regional Strategy for the implementation of the new Protocol, based on two pillars: prevention of deliberate pollution, prevention of accidental pollution, with 21 specific objectives identified;
- specific complementary projects (CLEANMED).





THE NEW “PREVENTION-EMERGENCY PROTOCOL” AND THE REGIONAL STRATEGY (a tool to achieve sustainable development in the maritime transport)

The Regional Strategy focuses on:

- Ratification and enforcement of relevant international legal instruments
- Obligations of Contracting Parties as Flag State, Port State and Coastal State
- Monitoring of illicit discharges (operational pollution) and prosecution of offenders
- Implementations of a regional system for monitoring and surveillance of the maritime traffic, VTS (Vessel Traffic System), traffic separation schemes, emergency towing arrangements
- Establishment of Particularly Sensitive Sea Areas (PSSA's) within the framework of IMO regulations
- Further development of Ecological Protected Zones (initiative of France)
- Reception facilities for ship generated wastes
- Places of refuge





TOWARDS A SUSTAINABLE TRANSPORT IN THE MEDITERRANEAN

- addressing maritime transport related issues in MSSD in co-ordination with the preparation of REMPEC Regional Strategy;
- constant dialogue with all involved and relevant stakeholders.

This approach will ensure a full coherence of sustainable growth and development of maritime transport with other sectors of the economy in the region, contributing to achieve the goals of Euro-Mediterranean Partnership and safeguarding at the same time the health of the Mediterranean Sea.





PRIORITY
ACTIONS
PROGRAMME



**STRATEGY FOR
INTEGRATED COASTAL
MANAGEMENT**



WHY COASTAL AREAS COUNT

- Coastal population grew from 85 million (1980) to 124 million (2000) - 46% increase
- 65% of coastline is urbanised; number of coastal settlements with more than 10,000 inhabitants doubled from 1950 to 1995
- 33% of the world international tourism; 170 million international arrivals in mid 1990s
- The coast and the sea are fundamental for the food security
- Fragile ecosystems, many rare and endemic species, most of them endangered, some disappearing



PERSISTENT AND UNSUSTAINABLE

desire to get as close to the coastline as possible

incompatibility of various land uses

removal of the right to free access to the coast

conflict between the long-term conservation of resources and short-term economic profits

inadequate provision of "environmental" services





PROMOTION OF INTEGRATED COASTAL AREA MANAGEMENT IN THE MEDITERRANEAN

- MCSD/CP Recommendations on ICAM (1997)
- White Paper on Coastal Management in the Mediterranean
- Coastal Area Management Programme
- Guidelines, capacity building, tools, instruments, awareness raising, information exchange



BARRIERS TO EFFECTIVE IMPLEMENTATION OF ICAM

- Bureaucratic inertia
- Opposition to changes
- Opposition from multiple private economic interests
- Lack of adequate political will to start the ICAM process
- Lack of minimal financial resources to run the process
- Complexity of the legislative issues in defining the coastal zone



MAJOR BREAKTHROUGH

- Protocol on Integrated Coastal Management
- Strategy for ICAM



PROTOCOL: MAJOR MILESTONES

- CP meeting in Monaco (2001): recommendation to prepare the for the ICAM protocol in the Mediterranean
- Feasibility Study prepared (2002-2003)
- CP meeting in Catania (2003): recommendation to draft the text of the protocol
- First ICAM Forum in Cagliari (2004): guidelines for preparation of the text
- CP meeting in 2005: progress report to be presented



PROTOCOL: FEASIBILITY STUDY

- protocol with general minimal content or framework protocol;
- more complete and detailed protocol, to better cover the issues;
- intermediate protocol
- intermediate option is proposed as the most appropriate.



PROTOCOL: FOLLOW UP TO THE CAGLIARI FORUM

- scoping exercise - definition of priority issues (September 2004)
- setting up of the drafting group (first draft by December 2004)
- meeting of the small technical and legal expert group to discuss the draft and give recommendations to improve the first draft (January 2004)
- consultations in countries (improved first draft by March - April 2005)
- government designated experts' meeting (May - June 2005)
- progress report (July 2005)
- submission of the report to MAP Focal Points (September 2005)
- submission of the report to Contracting Parties (November 2005)



ICAM STRATEGY: AIMS

- introduce strategic thinking into MAP ICAM operations and help develop effective sectoral strategies;
- clarify future direction in the field of ICAM and CAMP;
- establish priorities in ICAM activities and CAMP geographical and thematic areas;
- help that today's decisions are in line with their future consequences;
- improve MAP and its components' performance in the field of ICAM and CAMP;
- provide mechanism to adapt to changing circumstances in the coastal areas of the region and to provide quickly the right answers; and
- build adequate expertise for ICAM.



ICAM STRATEGY: PREREQUISITES

- The general status of the UNEP's Regional Seas Programme and its future strategy;
- The general orientation of MAP with regards to coastal areas management;
- The willingness of the Contracting Parties to give priority to coastal issues;
- Future development of regional legislation on integrated coastal management;
- Assessment of the opportunities for integrated coastal area management in the region; i.e. how integration is real in coastal management.



ICAM STRATEGY: BASIC GUIDELINES

- The MAP Strategy for ICAM will consist of sets of concrete actions for each general priority area.
- Strategy should build as much as possible on existing instruments programmes and resources, rather than creating new ones. It should aim to improve their use through better co-ordination, and through ensuring that they are flexible and appropriate for coastal areas.
- Approach to the Strategy could be complemented by certain new activities, particularly with regard to the development of best practice and information diffusion.
- Strategy is expected to improve the implementation of a wide range of MAP recommendations in coastal areas.



ICAM STRATEGY: OUTLINE

- Introduction
- Vision
- State of coastal areas: main issues and problems
- Governance and institutional issues
- Strategic goals
- Strategic actions
- Strategy updating and monitoring of implementation



ICAM STRATEGY: WORKPLAN

- First expert meeting to prioritise issues
- Preparation of the preliminary draft
- Presentation and discussion of the preliminary draft
- Preparation of the first draft of the strategy
- Consultation/Working groups on the first draft
- Second expert meeting to adopt the first draft
- Preparation of the second draft of the strategy
- Regional workshop to discuss and amend the second draft
- Preparation of the final draft
- Presentation of the final draft strategy at the PAP FPs meeting
- Presentation of the strategy at the MAP FPs meeting
- Adoption of the strategy at the Contracting Parties meeting

NGO participation in MSSSD

- background paper for orientations and vision - Environment and Nat. Res. Paper - ENDA
- Barcelona MSSSD workshop (March 2003)
- MCSD meeting in Cavtat, including an NGO side event (May 2003)
- NGO meeting in Madrid (Jan 2004)
- MSSSD workshop Rabat (May 2004)
- Financing SD and MSSSD Nice (June 2004)
- 9th MCSD Genova (today)

NGO MSSD contribution - General

- education and awareness raising and capacity building on the MSSD with a strong media component.
- mobilising national and local NGOs, to work on the MSSD
- quality inputs to the process through policy papers.

NGO MSSD contribution - Specific

- NGOs are contributing to preparations of MSSD areas for priority action, and will review the expert`s drafting of the MSSD text
- A 2-page document on the MSSD formulation process (available)
- 4 page document on MSSD content and vision (draft)
- Project proposal to hold national NGO consultations and a regional NGO conference on the MSSD.

Madrid meeting Conclusions

- The horizontal components of the MSSD are as important as the sectoral ones, - public participation, consultation processes, access to information, communication strategies, facilitating local dialogues.
- MSSD should be focussed, with selected priorities, with an achievable time-table and a realistic roadmap
- Concrete targets and objectives with criteria, and implementation mechanisms
- Differentiated responsibilities / commitments from all actors
- Should link MSSD to NSSDs and global processes (e.g MDGs)
- Wider participation, including parliamentarians, socio-economic actors, local authorities, social NGOs etc.
- Identify innovative approaches to financially support local and regional actions for SD involving all stakeholders inc. civil society.



Sustainability Impact Assessment of the Euro-Mediterranean Free Trade Area (SIA/EMFTA)

Carol Chouchani Cherfane
Regional Coordinator, SIA/EMFTA
United Nations Economic and Social Commission for Western Asia

*9th Meeting of the Mediterranean Commission for Sustainable Development
Genoa, Italy – 17 June 2004*



Background

- EC made commitment to carry out a Sustainability Impact Assessment of the Euro-Mediterranean Free Trade Area at the Euro-Mediterranean Ministerial Meeting in Stuttgart (1999)
- EC issued tender in 2002
- Tender awarded in 2003
- SIA/EMFTA project launched in 2004

Rationale

- ◆ To create an area of shared prosperity between the EU and MEDA Partners
- ◆ To ensure EMFTA enhances the sustainability of the region's economic and social development
- ◆ To examine EMFTA within the context of the EC's New Neighbourhood Policy, which seeks to support the “Four Freedoms,” namely the free movement of:
 - Persons
 - Goods
 - Services
 - Capital



Objectives of the SIA/EMFTA

- To examine potential impacts of agreed trade measures on sustainable development by providing reliable analysis of the economic, social and environmental impacts of trade measures
- To inform further negotiations
- To devise appropriate flanking measures to mitigate potential negative effects and enhance potential positive effects on sustainable development
- To ensure understanding and ownership of SIA process and project by government representatives and major stakeholder groups.



Implementation Partnerships

■ EC EMFTA-SIA Steering Committee

- Europeaid, Environment, Trade, RELEX, EEA, others

■ Consortium

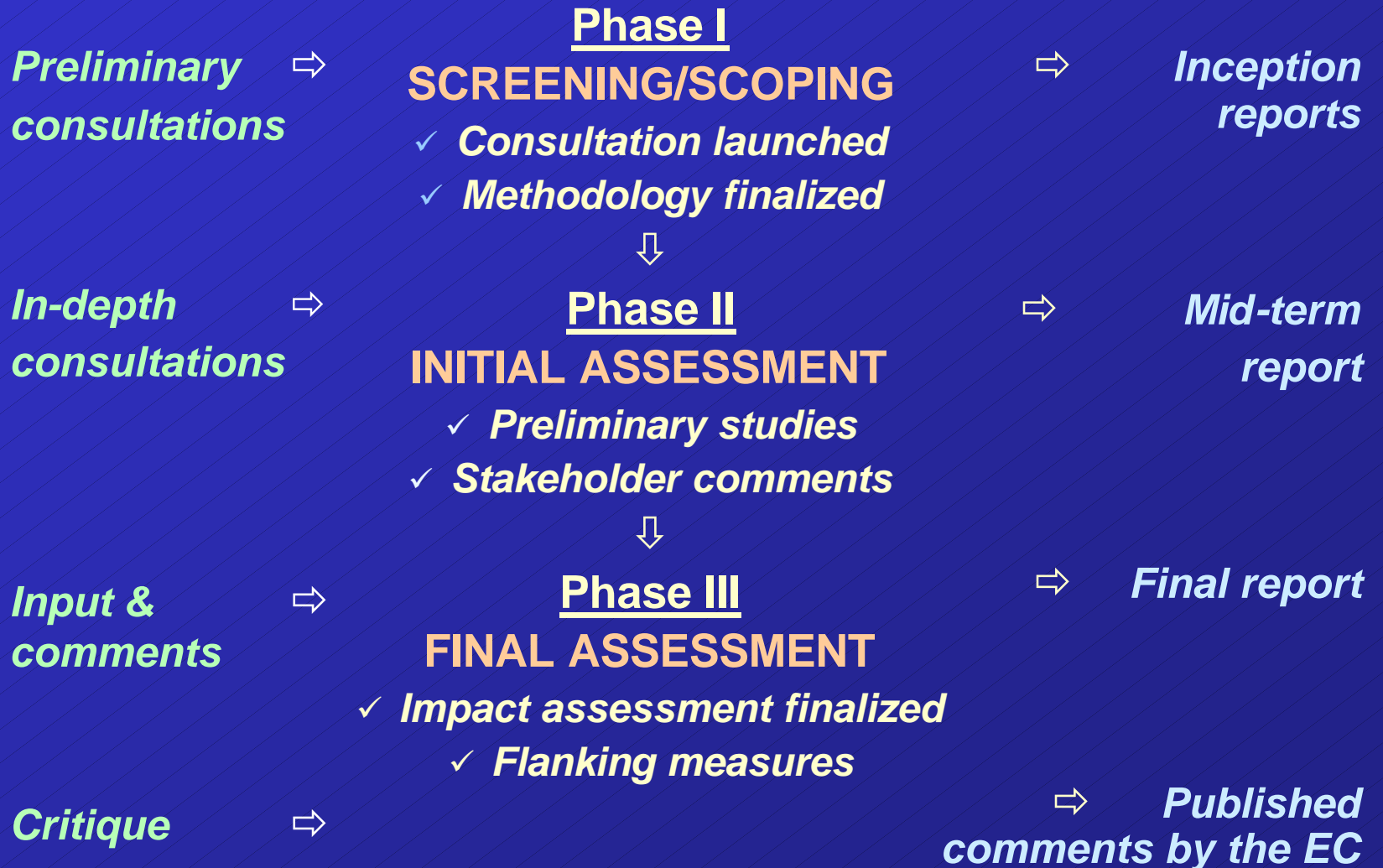
- Institute for Development Policy & Management, University of Manchester (UK)
- UN ESCWA (Lebanon)
- Deloitte (Denmark)
- Overseas Development Institute, ODI (UK)
- Bocconi University (Italy)
- Tunis International Centre for Environmental Technologies, CITET (Tunis)
- International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies, CIHEAM (France)



Beneficiaries & Stakeholders

- Governments of EU Member States
- Governments of MEDA Partner Countries
- European Commission
- Civil Society and interested parties
- Regional Experts

SIA Process



Work plan

Results and Activities	Location	1	2
1st phase – scope and methodology			
Scope of work	Consortium		
Development of the methodology and implementation framework	Consortium		
Consultation with major stakeholders	Region		
Establishment of internet based information dissemination and awareness	Consortium		
Preparation of information material	Consortium		
Meetings with the Commission/SIA Steering Committee	Brussels		
Report Submission and Presentation	Consortium, Brussels		
2nd phase – implementation of overview study – second half year			
Broad qualitative and quantitative impact assessment for different scenarios	Consortium		
Identify mitigation, enhancement and capacity building	Consortium		
Outline issues for further analysis in the 3 rd Phase	Consortium		
Consultation with major stakeholders including regional workshops	Region		
Internet based information dissemination and awareness tools	Consortium		
Preparation of information material	Consortium		
Meetings with the Commission/SIA Steering Committee in Brussels	Brussels		
Report Submission and Presentation	Consortium, Brussels		
3rd phase – detailed sectoral assessments			
Detailed qualitative and quantitative impact assessments	Consortium		
A proposal for a future participatory and practical monitoring mechanism	Consortium		
Conclusions and Recommendations	Consortium		
Consultation with major stakeholders including regional workshops.	Region		
Internet based information dissemination and awareness tools	Consortium		
Preparation of information material	Consortium		
Meetings with Commission/SIA Steering Committee and regional workshops.	Brussels, Region		
Report Submission and Presentation	Consortium, Brussels		



SIA Methodology

- IDPM SIA Methodology of WTO Trade Negotiations as applied to the Doha Development Agenda was prepared for the EC and is being adapted to the Mediterranean Region
- EC Communication on Impact Assessment <COM (2002)276> and associated Guidelines
- Experience and lessons learned from other SIAs sponsored by EC and other organizations

SIA Assessment Techniques

- To support the assessment and analysis of impacts, the following tools will be drawn upon:
 - **Geographical groupings and scenarios**
 - **Literature evaluations**
 - case studies and theoretical analyses
 - **Economic modelling**
 - quantified results (economic), equilibrium effects
 - **Causal chain analysis**
 - short term and long term dynamic effects (economic, social, environmental)
 - **Evaluation of significance**
 - relative to base situation (geographical scale, number of people, stress, reversibility)
 - **Indicators**
 - checklist of broad issues, summary of results, monitoring



Consultation Strategy

- Approach seeks to:

- To ensure balance and equity during stakeholder identification and representation of different constituencies (sectoral, geographic, etc.)
- To form an Advisory Group of regional experts to provide guidance as interested parties
- To inform stakeholders about the SIA project and process
- To solicit input for the preparation of the SIA study, flanking measures and post-SIA monitoring proposal



Consultation Mechanisms

- Actions and activities include:
 - Identifying and targeting major stakeholder groups and networks
 - Informing and engaging stakeholders through face-to-face meetings, interviews, working groups and building on existing meetings of regional organizations and networks
 - Contributing to EC regional meetings during each project phase (Brussels)
 - Disseminating information and raising awareness about SIA process and project through Internet, website and electronic



Progress to date

- ✓ Meetings with EC EMFTA-SIA Steering Committee (twice)
- ✓ Completion of Inception Report
- ✓ Advisory Group invitations extended
- ✓ Governments being informed and invited to participate in SIA/EMFTA process
- ✓ Consultations initiated (MCSD, CAMRE, Blue Plan, ERF, mass e-mailing)
- ✓ Website launched (English, French, Arabic)



Next Steps

- Interim Report due June 2004
- Finalization of Advisory Group membership and meeting
- Nomination of SIA Focal Points
- Engage in additional consultations
- Methodology to be finalized
- Preparation of information materials
- Collection of documents, regional/national strategies and literature review



How can you contribute?

- Can you recommend any studies or reports that would be useful in developing understanding on the impact of trade measures on sustainable development in EMFTA Partner Countries?
- What do you consider the key economic, social and environmental issues related to trade liberalization in the region?
- What views and suggestions do you have on disseminating information and raising awareness about the SIA project and process, and for incorporating contributions from a wide range of experts and stakeholders?

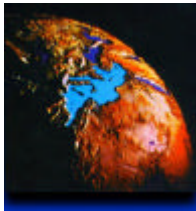
Thank you!

Website:

<http://idpm.man.ac.uk/sia-trade>

E-mail:

sia-trade@man.ac.uk

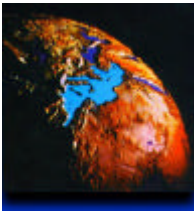


PNUE



Évaluation Stratégique Environnementale des PME du secteur Textile et de l'Habillement au Maroc

Plan Bleu



Contexte

- Projet de « Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises dans le domaine du Commerce et Environnement »
 - Financé par le programme de partenariat Banque Mondiale/Pays Bas (Bank-Netherlands Partnership Program)
 - Mis en œuvre dans le cadre de L'Initiative MedPolicies du Programme d'Assistance Technique Environnementale pour la Méditerranée (METAP), conduite par la Commission Économique et Sociale Pour l'Asie Occidentale des Nations Unies (CESAO).
 - Partenariat CESAO/ Plan Bleu:
- ? Impact de la libéralisation sur l'Environnement**



PNUE

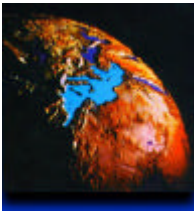


plan
bleu

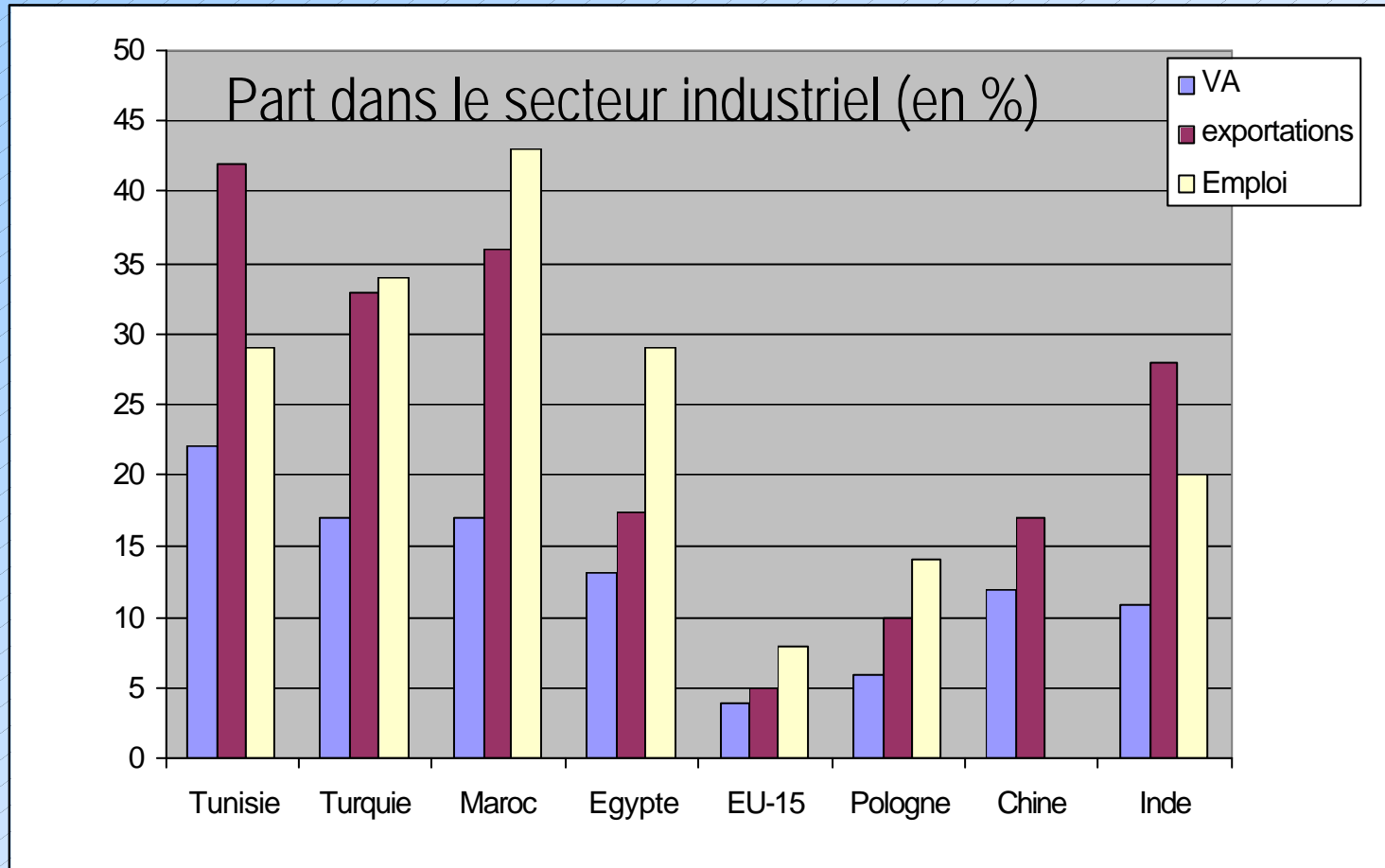
Quelle libéralisation?



1. Effets de la suppression des quotas prévue par l'ATV (OMC): 1er janvier 2005; effets sur les exportations marocaines sur le marché européen (TH : les quotas doublent la protection à la frontière); leur suppression ? **droits de douanes « implicites » (6 à 8%) sur les X marocaines relativement aux autres pays (surtout Chine et Inde)**
2. Effets du démantèlement tarifaire prévu par l'accord d'association Maroc-UE: à partir de 2004 jusqu'à 2014; effets sur les importations marocaines (Les X marocaines bénéficient déjà d'une franchise en douane)



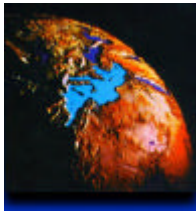
Enjeux: importance économique et sociale des TH



- 3 à 7% du PIB dans les PPM contre 1% pour l'UE
- Premier employeur et premier exportateur

Situation du secteur

1. Spécialisation dans la branche Habillement (activité à forte intensité en main-d'œuvre destinée à l'exportation): exporte 91% de sa production et assure 80% des exportations du secteur TH.
 - Sous-traitance (importation d'inputs, surtout de l'UE): faible relation entre l'habillement et le Textile local
 - Bas salaires
 - Préférence régionale accordée par l'UE: 95% des X marocaines vers l'UE



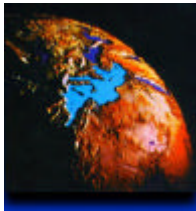
PNUE



plan
bleu



Situation du secteur



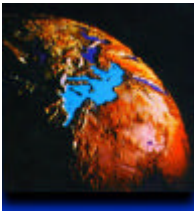
PNUE



plan
bleu



2. Importance des PME (moins de 200 employés) en effectifs (80% des entreprises) et faiblesse en part de production (40%), d'emploi (35%) et d'exportation (28%).
 - Prédominance d'unités de petite taille (effectif inférieur à 50 personnes): 52% des entreprises et 5% de la production
 - L'existence de grandes unités (plus de 200 personnes): 5% des entreprises et 60% de la production
3. Faible productivité



Impact actuel du TH sur l'environnement



PNUE



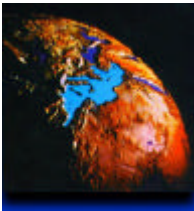
plan
bleu



Remarques: Absence d'informations exhaustives sur la contribution du secteur à la pollution (eau et air).

Cependant quelques indications :

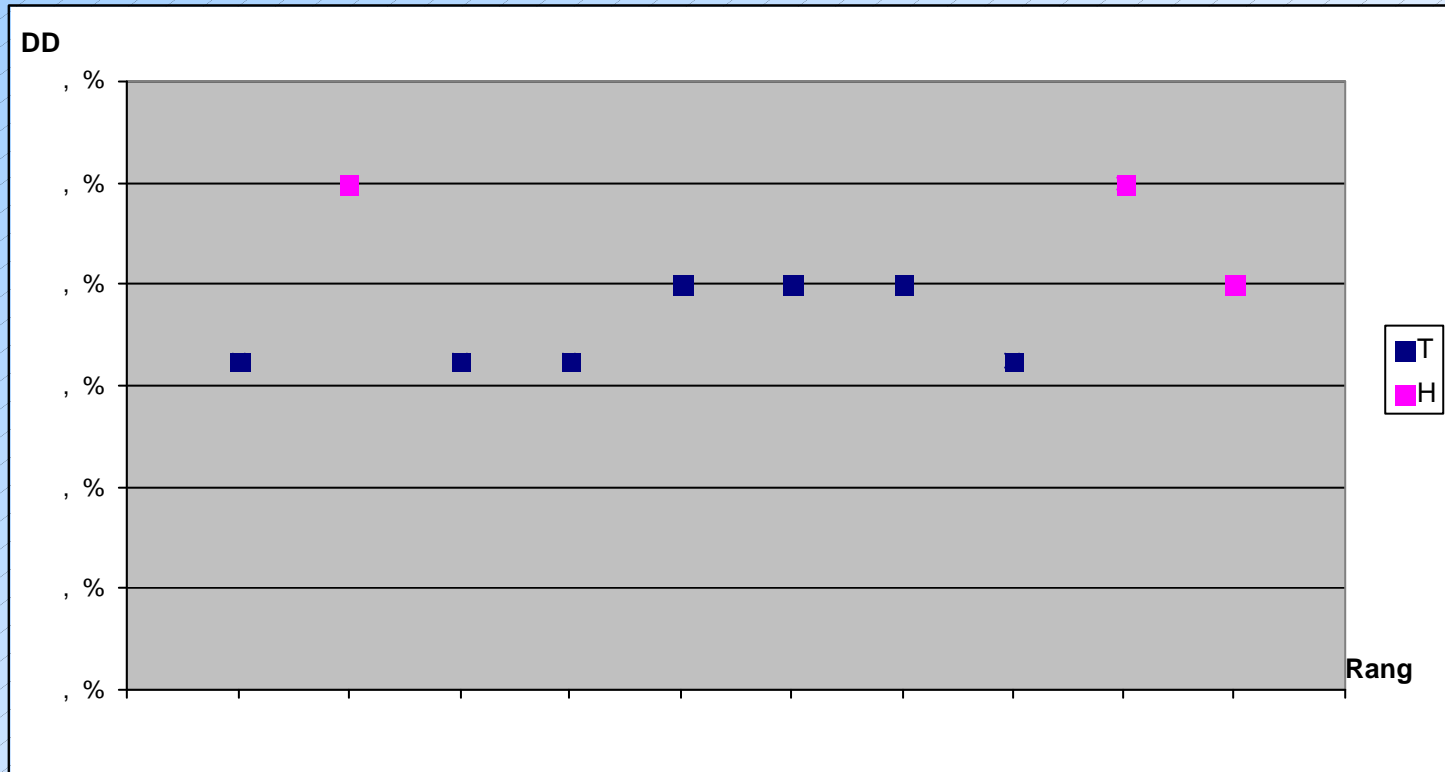
- 1% des eaux résiduaires du secteur industriel
- 30% des émissions de DBO5 du secteur industriel (calcul d'après BM; WDI 2003)
- Existence de coefficients de pollution par tonne (rejets, DMO5, DCO et MES)
(FODEP/Département Environnement)



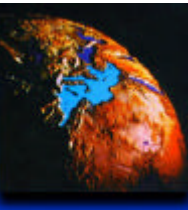
Relation intensité de pollution et protection à la frontière (les dix principales activités)



PNUE



**Le Textile est plus polluant que l'habillement
Les deux branches sont fortement protégées**



Résultat de la simulation

Scénario de base



	Habillement	Textile
Effets sur les exportations	-5%	-1.2%
Effets sur les importations	4.8%	1.6%
Effets sur la production	-5.5%	-1.4%

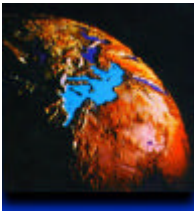
- 40000 emplois perdus à l'horizon 2010
- «Consolation» environnementale

Scénario alternatif

Enjeu : contrecarrer l'impact négatif de la libéralisation sur la production et l'emploi et prendre des mesures pour atteindre une meilleure qualité environnementale

Repositionnement stratégique du secteur

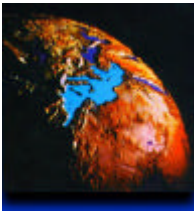
- La Profession est consciente de la nécessité de ce repositionnement ? **Accord-cadre avec les responsables**
- Passage de la sous-traitance à la co-traitance: meilleure intégration entre le T et l'H
- Choix de filières : jeans et sportwear, maille fine et grosse maille, chaîne et trame, tissus d'ameublement et linge de maison
- Avantages comparatifs basés sur la main d'œuvre qualifiée, délai de réactivité, circuit court, proximité
- Cadre euro-méditerranéen : association avec des opérateurs européens



Scénario alternatif

Ce repositionnement se traduirait par :

- Une forte augmentation de la production dans ces filières: 11% par an à l'horizon 2010
- Une création de 100000 emplois à l'horizon 2010
- Cependant des pressions environnementales plus importantes: plus de rejets et d'émissions de polluants

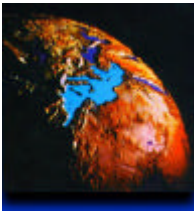


PNUE



plan
bleu





Les mesures d'accompagnement



PNUE

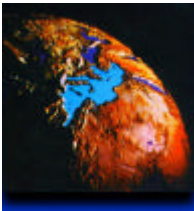


plan
bleu



Au niveau économique

- Administration efficace et mise en place et renforcement de l'infrastructure matérielle
- Mobilisation des gains de productivité : formation, qualification, innovation, maîtrise des nouvelles technologies de l'information, meilleure organisation de la production
- Facilitation de dialogue entre professionnels du secteur et les pouvoirs publics
- Organisation des PME en grappes (économies d'échelle sur les investissements et les efforts requis pour leur mise à niveau)
- Application au plus vite du système pan européen des règles d'origine et du cumul diagonal
- Confirmation de la préférence euro-méditerranéenne

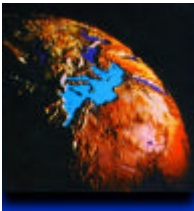


Les mesures d'accompagnement



Au niveau environnemental

- Mise en place de mécanismes d'incitation et de taxation pour amener les opérateurs à adopter les meilleures techniques disponibles (ex: Projet Space 2 Tex; TOWEFO)
- Mise en place du « Fonds national pour la protection et la mise en valeur de l'Environnement » prévu par la loi 2003.
- Le respect des normes environnementales européennes (ex: suppression des colorants azoïques) nécessite une assistance technique (information sur les techniques, R/D, formation) et une réorientation de l'aide financière vers la protection de l'environnement
- Assistance technique pur l'identification et préparation à l'accès de niches « produits propres »



PNUE

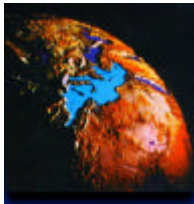


Financement et Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée

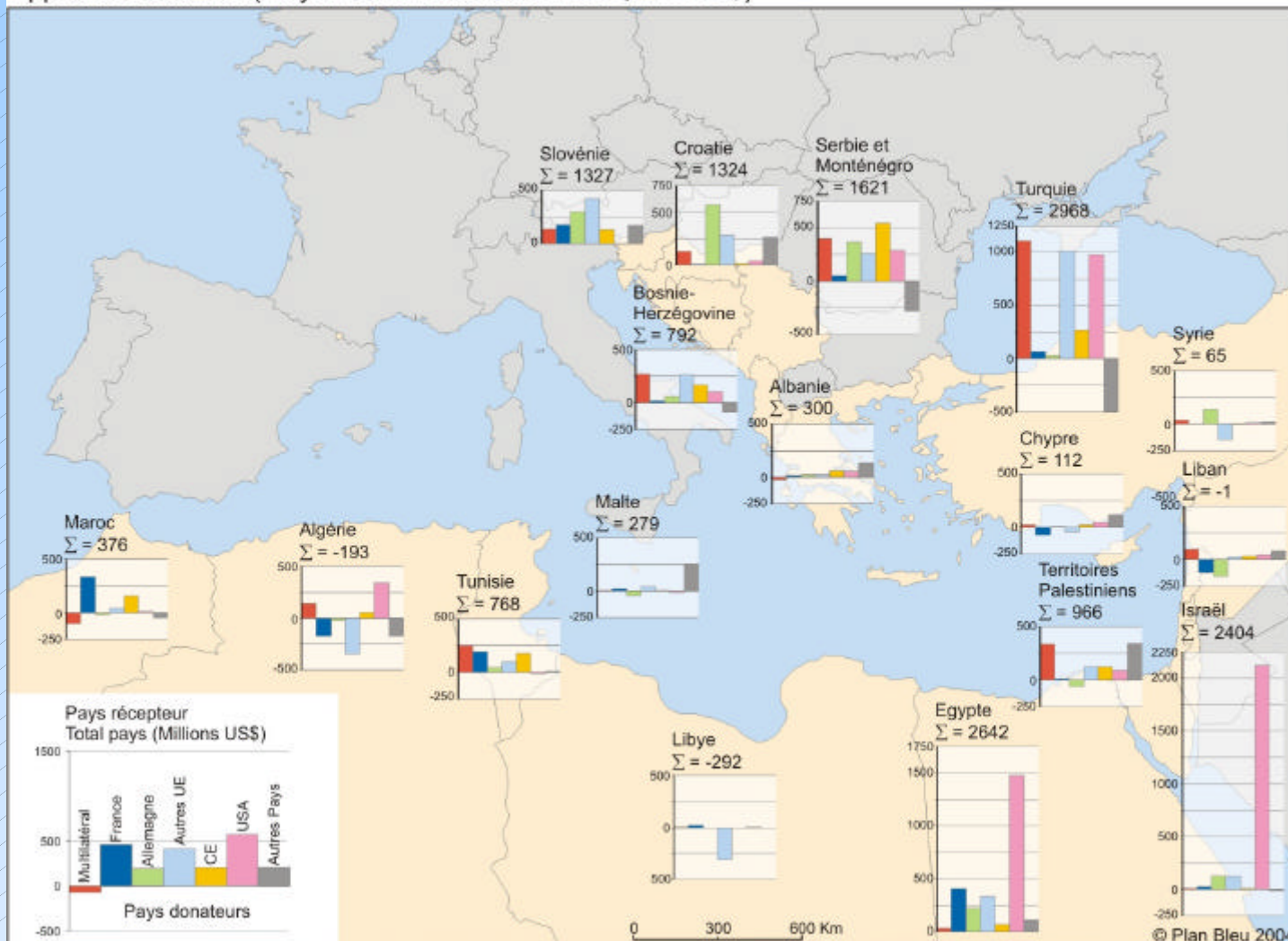
Appports totaux nets en méditerranée

Moyenne annuelle 2000-02

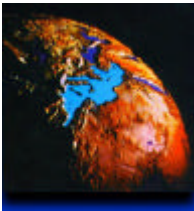
(Millions US\$)



Appports totaux nets (moyenne annuelle 2000-2002, Mio US\$)



Source : OCDE - CAD



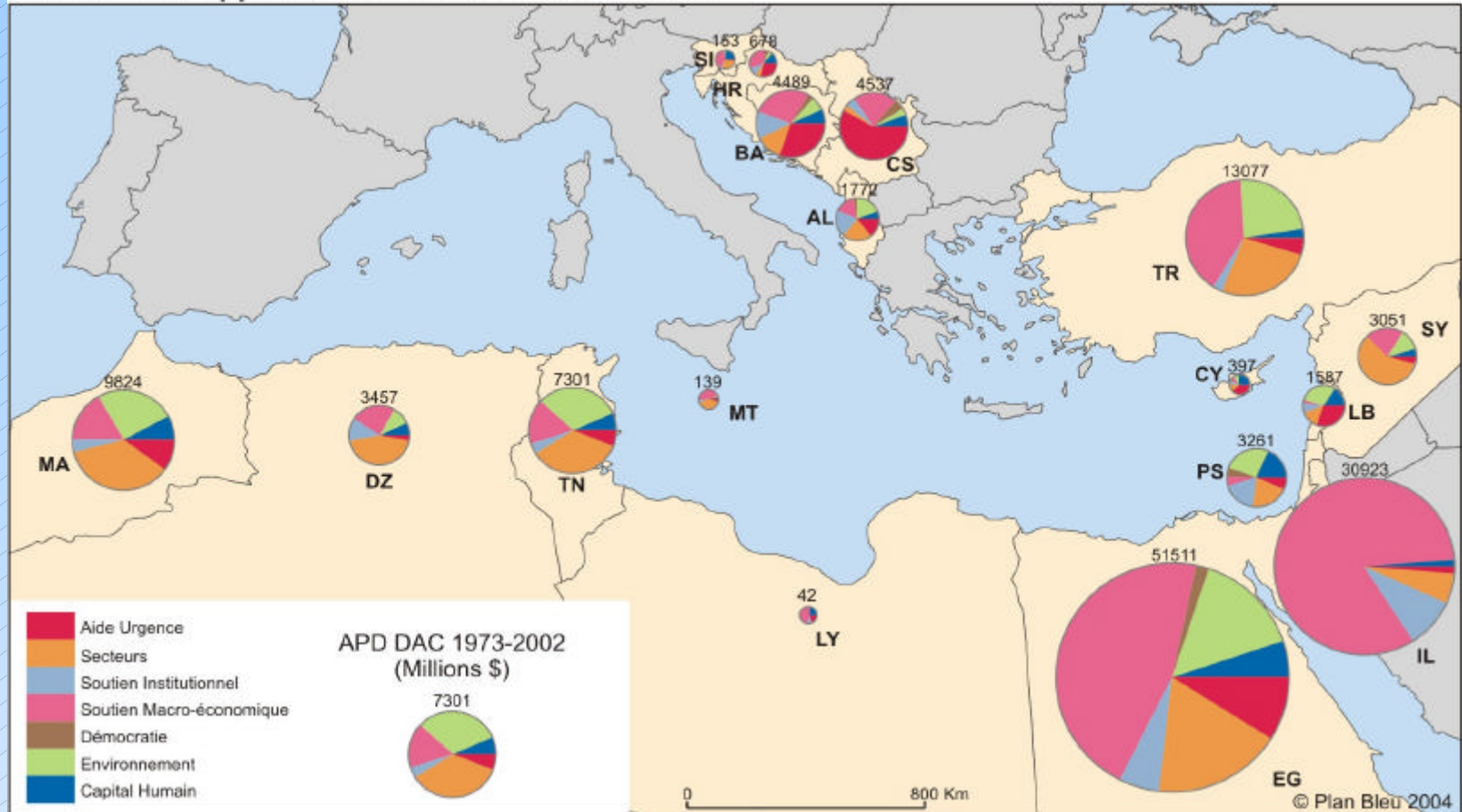
L'APD et le Développement Durable en Méditerranée

CAD donneurs 1973-2002

(Millions US\$)



APD et Développement durable en Méditerranée



Source : OCDE - CAD



U N E P / M A P

United Nations Environment Programme - Mediterranean Action Plan

9th MCSD

MSSD
VISION & ORIENTATIONS

GENOA, 17-19 JUNE 2004



PROCESS OVERVIEW

- ✓ **BARCELONA WORKSHOP, PILLARS**
- ✓ **8TH MCSD, DRAFT VISION/ORIENT**
- ✓ **MCSD/SC, VISION+ORIENTATION**
- ✓ **13TH CP, "TAKE NOTE"/COMMENTS**
- ✓ **MCSD/SC, METHOD, AGRI, CASES**
- ✓ **RABAT WORKSHOP, OBJECTIVES+**
- ✓ **10TH MCSD, CONTENTS+PREP**
- ✓ **INTERSESSIONS, MCSD, CP 05**

REGIONAL SD VISION

- **STRATEGIC REVIEW: CULTURE OF CHANGE & REFORMS**
- **CHALLENGES/*SOCIAL CONTRACTS***
 - **DEV & ENV PROTECTION**
 - **POVERTY & INEQUALITY**
 - **INNOVATION & ENTREPRENEURSHIP**
 - **CULTURAL DIVERSITY**
 - **GOVERNANCE & ETHICS, BUT**
 - **NEED PEACE & SECURITY**

MSSD ORIENTATIONS

- **DIAGNOSTIC:**
 - **ASYMETRY**
 - **FINANCIAL DISTRESS**
 - **RENT ECONOMY**
 - **ECOLOGICAL PROBLEMS**
 - **EDUCATION/RESEARCH/INOV**
 - **GOVERNANCE DEFICIT**

MSSD ORIENTATIONS

- **CHALLENGES:**
 - **GLOBALIZATION**
 - **POVERTY & ILLITERACY**
 - **REFORM EDUCATION SECT.**
 - **COMPETITIVE BUSINESS**
 - **MNGT NAT RES & POLLUT.**
 - **SD IN ODA & COOP**

MSSD ORIENTATIONS

- **AREAS FOR PRIORITY ACTIONS:**
 - **WATER**
 - **ENERGY**
 - **TRANSPORT**
 - **AIR/CLIMATE**
 - **MARINE & COASTAL ZONES**
 - **TOURISM**
 - **URBAN DEV & MNGT**
 - **[AGRI & RURAL DEV]**

PREP for MSSD

- ✓ **MULTIDISCIPLINARY TEAM**
- **REALISTIC/MEASURABLE TARGETS
TIMEBOUND, V/S MDG/JPOI & MED**
- ✓ **PARTICIPATORY APPROACH**
- **IMPLEMENTATION MEANS, TECH.,
INSTITUTION, CB**
- **FUNDS:LOCAL-NAT. VS EXT. RES.,
TAX, ODA, FDI, REMITTANCES,
DEBT SWAPS**
- **FOLLOW UP, INDICATORS**

FINAL REMARKS

- ✓ **SOCIAL+GOVERNANCE in MAP**
- **REGIONAL COOP, COMPLEX**
- ✓ **AUTHORITY MAP V/S EC/BALTIC**
- **ADVISE V/S DECIDE**
- **CORRESPONDING POLITICAL & FINANCIAL MEANS**
- **STILL MSSD a REG+NAT FRAMEWORK for POLICY/ACTION, PARTICIPATION & COOPERATION, through relevant programs & "SAPs"**



U N E P / M A P

United Nations Environment Programme - Mediterranean Action Plan

9th MCSD

**MSSD PREPARATION
"THEMATIC" OBJECTIVES**

GENOA, 17-19 JUNE 2004



PREPARATORY PROCESS

- ✓ **MSSD, OBJECTIVES, POLICY ACTIONS VS MAP 3**
- ✓ **LESSONS FROM OTHERS: EU, BALTIC, ASIA**
- ✓ **METHODOLOGY: OECD/UNDP**
- ✓ **RELEVANT & REALISTIC OBJECTIVES PER PRIORITY**
- ✓ **WAYS & MEANS, VALUE ADDED**
- ✓ **USE EXISTENT INFO & ASSOCIATE PARTNERS**

OBJECTIVES

- **SSD: OUTCOME & PROCESS**
- **SPECIFIC THEMATIC OBJECTIVES +**
- **VALUE ADDED TO STRATEGIC CHALLENGES, and**
- **MEANS OF IMPLEMENTATION, GOV. & INSTITUTIONAL REQUIREMENTS**
- **STRUCTURE “THEMATIC” SHEETS:**
 - *STATUS & STAKES*
 - *CHALLENGES & OBJECTIVES*
 - *ACTIONS & MEANS*

THEMATIC SHEETS

- **NOT A RE-DRAFTING GROUP**
- **ADVISE ON FORMAT & STRUCTURE**
- **COHERENCE & RELEVANCE OF CONTENTS**
- **GAPS & SUGGESTIONS**
- **TASK MANAGERS/SUPPORT**
- **CROSS-CHECKING, SYNERGIES, CROSS-CUTTING ISSUES**

- ***CROSS-CUTTING ISSUES***
- **RELATED TO MSSD SET OF CHALLENGES, and their INTEGRATION**
- **REFORMS REQUIRED**
- **NECESSARY MEANS**
- **EDUCATION, CB, FINANCING, COOPERATION**

THEMATIC SHEETS: NEXT

- **REVIEW BY MAP, TM & EXPERTS: JULY-SEPTEMBER 04**
- **COMMENTS MCSD MEMBERS: OCT. 04**
- **MEETING OF STEERING COMMITTEE NOVEMBER 04**
- **INTEGRATION IN MSSD REPORT: NOV. 04-FEBRUARY 05**
- **REGIONAL WORKSHOP TO REVIEW FIRST DRAFT OF MSSD, MARCH 05**
- **STEERING COMMITTEE, APRIL 05, and 10TH MCSD, JUNE 05**



Pourquoi ce « rendez-vous méditerranéen » à Marseille les 17 et 18 mai 2004 ?

- Pour répondre à la volonté du chef de l'Etat français : la France doit assumer ses responsabilités de pays méditerranéen
- Pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable ambitieuse
- Une réunion de réflexion et d'expression libre pour accompagner les travaux du PAM et du PEM



Marseille, 17 et 18 mai 2004

Une réunion informelle d'experts de la société civile

- Une représentation de tous les pays méditerranéens par des personnalités engagées dans le développement durable, la science et le dialogue des cultures
- Pas de représentants de gouvernements mais de la société civile : intellectuels, ONG, entreprises...
- Certains intervenants qui sont impliqués dans les travaux de la CMDD



Marseille, 17 et 18 mai 2004

Organisation et déroulement de cette réunion

- Réunion organisée conjointement par les ministères de l'Ecologie et du Développement Durable et des Affaires Etrangères
- Conception confiée à l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales
- Des séances plénières : la parole donnée à de grands témoins
- Des tables-rondes : culture, solidarité économique, mer, gestion des territoires

Les messages délivrés

- Les difficultés pour la Méditerranée de s'appréhender en tant que région
- Des pressions croissantes sur l'environnement et des déséquilibres renforcés à l'horizon 2025 d'après le Plan Bleu
- Importance de l'éducation et de la formation : il faut promouvoir et favoriser les espaces de dialogues et d'échanges
- Reconnaître que les agendas et les préoccupations de l'UE et de la rive sud sont différents
- Le libre-échange n'est pas un instrument au service du développement : l'UE élargie devrait concevoir une véritable politique de co-développement



Quelques propositions des tables- rondes culture et solidarité économique

- **Création et diversité culturelle :**
 - Accroître la mobilité des hommes, des idées et des objets (expositions, livres...)
 - Envisager un « plan bleu » pour la culture = un observatoire des pratiques et échanges culturels
- **Solidarité économique :**
 - Relancer les conversions de dette et les diriger vers des projets de recherche-développement
 - Étudier la possibilité d'un accord régional d'investissement afin d'éviter la concurrence fiscale entre les pays méditerranéens
 - Inclure un programme de formation du capital humain dans MEDA
 - Soutenir le renforcement de la coopération entre collectivités locales



Quelques propositions des tables- rondes mer et territoires

- Une mer commune :
 - Etablir un centre de prévention des différends
 - Élaborer une charte du pêcheur méditerranéen
 - Renforcer les contrôles dans les pays du sud par une assistance technique et l'accès à des moyens aériens
- Aménager les territoires :
 - Poursuivre l'élaboration d'un protocole de gestion intégrée des zones côtières dans le cadre du PAM
 - Examiner les meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire



Les conclusions du « rendez-vous méditerranéen »

- La société civile est indispensable à la mise en œuvre effective d'une stratégie de développement durable
- Nécessité de s'appuyer sur la seule enceinte de protection de la Méditerranée : le PAM
- Encouragement des pays du sud à se mobiliser pour renforcer leurs liens avec l'Union européenne dans le cadre du PEM



Quelles perspectives d'utilisation des enseignements de cette réunion ?

- Réalisation d'une synthèse et d'un numéro spécial diffusés en septembre prochain aux participants
- Une mise à disposition des enseignements au profit de la CMDD
- La France et les participants qui le souhaitent porteront les principes retenus dans le cadre des enceintes du PAM et du PEM



Italian Ministry for the Environment and Territory

“Mediterranean Dialogue Along the Grid”

Side Event

Background paper

Thursday, June 17

18:00 - 19:30

The Mediterranean Region includes countries bordering both the North and South of the Mediterranean basin with different economic, social and environmental conditions, but very strong regional, historical and cultural links. The energy sector plays a key role in the Mediterranean Region to strengthen cooperation and intensify dialogue between these countries. Energy can be the principle vehicle to connect countries which belong to the so called “cradle of civilization”. The grid is not only a vehicle to transport electricity between Mediterranean countries but also a tool for integration towards the common goal of sustainable development.

Renewable energy contributes to sustainable development providing access to energy, mitigating greenhouse gas emissions, reducing harmful air pollutants and creating new economic opportunities, enhancing energy security.

In this context, MEDREP – the Mediterranean Renewable Type II Energy Initiative- was launched by Italy at the World Summit on Sustainable Development (WSSD) in Johannesburg in 2002. The Mediterranean Renewable Energy Programme’s objective is the deployment of renewable energy sources and technologies in the energy sector across the greater Mediterranean Region, in order to alleviate poverty, by providing modern energy services particularly to rural populations, and to contribute to climate change mitigation, by increasing the share of renewable energy technologies in the energy mix in the Region. MEDREC, the Centre for training, information dissemination, networking and development of pilot projects in the field of renewable energy, has been recently established in Tunis to develop pilot projects and transfer technologies in the field of renewable energy.

The Centre, being the reference point for the MEDREP activities in the South Mediterranean countries, represents an example of international co-operation that will lead to unprecedented results in the promotion of Renewable energies in the Region.

MEDREP takes advantage of the 2001 Co-Chairmen’s G8 Renewable Energy Task Force Report, whose principal finding is that “Renewable energy resource can now sharply reduce local, regional, and global environmental impacts as well as energy security risks, and they can, in some circumstances, lower costs for consumers”. The barriers that impede an expansion of the market can be addressed by reducing technology costs, building a strong market environment, mobilising financing, encouraging market-based mechanisms.

Guiding questions for the talk-show debate

Renewables for a sustainable development in the Mediterranean Region

Renewable energy development has a high potential to contribute to sustainable development in the Mediterranean Region. It assists the acceleration of socio-economic development via providing economically sound and available and safe energy supply; it helps improving the living conditions of the populations by providing access to energy in rural communities that cannot be economically reached by large electric infrastructure; it increases the employment level and reduce the development gap by creating jobs in the energy field, encouraging regional cooperation and creating international networks.

Renewable energy aims to improve living and working conditions. Through the potential of locally generating power, e.g., by solar, wind and biomass energy utilisation, Mediterranean countries can afford to build and operate water pumping, water desalination and food storage cooling systems, besides other electric equipments that will change their quality of life, their living conditions and their status of health, while protecting environmental and natural resources in order not to hamper economic and social well being.

Renewable energy development is usually mentioned as a key factor towards the implementation of sustainable development. How can deployment of renewables contribute to achieve a greater social and economic cohesion within the Mediterranean Region? Which kind of social, economic and cultural implications can have the development of renewable energy sources?

Renewable energy policies, financial instruments, and capacity building

Although fossil fuels will remain dominant in the next thirty years, the main challenge will be the expansion of renewable energy markets, decreasing technology costs and supporting investors and promoting projects in the sector.

Up to-day, subsidies to conventional energies and lack of accounting for external costs in the market, represent the two major conditions that bias current markets against renewables. Consequently, renewable technologies are not economically competitive compared to traditional ones; developing countries are often lacking in suitable human and institutional infrastructures to support the market; banking and financing sectors often do not tackle the risk to mobilize the necessary capital to support investors and to encourage customers; incentives and supporting policies are often weak and badly oriented.

Recent experiences¹ suggest that the need for effective and comprehensive regulations increases with restructuring, liberalization and privatization in the energy sector. The financial sector and private investments should provide the necessary finance for renewables to overcome the initial costs in the early stage of a technology. Innovative financing and contracting schemes can be instrumental in overcoming barriers. Furthermore, strengthened capacity is particularly important in three main areas: development of a well-trained workforce to manufacture, install, operate and maintain technology; design of a coherent and functioning institutional framework; provision of available, appropriate and affordable technologies. Capacity development in all three areas is essential for the creation of viable renewable energy markets. Finally, a sustainable future for renewables requires that markets function effectively and efficiently.

What are the key strategies (establishing policy priorities, expanding financing options, building capacities) to be adopted both at National and International level to enhance renewable energy markets in the Mediterranean Region?

The Kyoto Mechanisms and the Tradable Renewable Energy Certificates to enhance cooperation and synergies between Northern and Southern Mediterranean Countries

The Kyoto Protocol Flexible Mechanisms and Tradable Renewable Energy Certificates (TREC)s may have a growing role to play in the future for fostering the deployment of renewables in developing countries, stimulating new renewable energy projects and investments. The Clean Development Mechanism allows countries with binding greenhouse gas emission reduction targets (Annex-I Parties) to implement projects that reduce emissions in non-Annex I Parties by generating Certified Emission Reductions (CERs). The consequent market value of CERs will determine the development of CDM projects in developing

¹ *Policies Recommendations for Renewable Energies, International Conference for Renewable Energy, Bonn 1-4 June 2004*

countries. Such projects will be undertaken if they yield CERs at a cost lower than the market value, and below the cost of domestic emission reductions.

The same benefits are generated by the Joint Implementation Mechanism (JI), allowing Central and Eastern European countries and industrialized countries to work together to meet their targets, and by the implementation of projects generating TRECs.

At the same time, CDM and JI projects and projects generating TRECs represent effective actions in combating climate change and could lead to significant wealth and technology transfers from Northern to the greater Southern and Eastern Mediterranean Countries.

Which opportunities are offered by the Flexible Mechanisms (Clean Development Mechanism and Joint Implementation) and Tradable Renewable Energy Certificate to foster the renewable energy deployment in the Mediterranean Region? Which are concrete pilot projects and programmes undertaken?

Agenda

Thursday, June 17

18:00 - 19:30

18.00 – 18.10 ***Introduction: the Mediterranean Action Plan and the Mediterranean Renewable Energy Programme***

Co-Chairs ***Mr Corrado Clini***, Director General Italian Ministry for the Environment and Territory
Mr Paul Mifsud, UNEP Mediterranean Action Plan Coordinator

18.10 – 19.10 ***Panel talk show, Facilitator Jacopo Giliberto***, eminent journalist of the financial and economic magazine “Il Sole 24 ORE”

Speakers ***Mr Mohammed Si Yucef***, General Secretary, Ministry of Territory and Environment, Algeria

Mr Stephane Pouffary, Coordinator of International Activities, Agency for Environment and Energy Management (ADEME), France

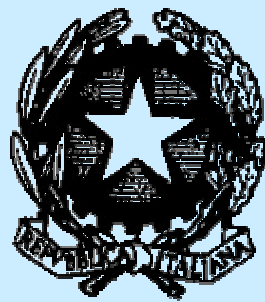
Mr Aldo Iacomelli, Secretary General, International Solar Energy Society ITALY

Ms Houda Allal, Deputy Director, Mediterranean Renewable Energy Centre (MEDREC), Tunisia

Ms Marta Bonifert, Executive Director, The Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe (REC)

19.10 – 19.20 ***Discussion***

19.20 – 19.30 ***Closing remarks***



Italian Ministry for the Environment and Territory
Department for Environmental Research and Development

ADRICOSM PARTNERSHIP

**ADRIatic sea integrated COastal areaS and river basin
Management system**

**A Type II Initiative launched in Johannesburg
at the World Summit on Sustainable Development**

THE FRAMEWORK

- The ADRICOSM Pilot Project was launched in 2001 within the Adriatic Ionian Initiative
- At the World Summit on Sustainable Development in Johannesburg 2002, ADRICOSM was accepted as a Type II Initiative
- New projects will start in 2004 to continue the ADRICOSM Development
- The ADRICOSM Partnership is coordinated by the National Institute of Geophysics and Volcanology (INGV) and involves 35 partners from Italy, France, Slovenia, Croatia, Serbia and Montenegro, Albania and

CATCHMENT AREA AND OVERALL OBJECTIVES

- To develop the monitoring and modelling of the Adriatic currents and ecosystem in order to detect and changes and mitigate impacts
- To develop an integrated system for planning and management of urban waste waters for a river test site on the Croatian coast line
- To integrate the coastal areas predictions with river basin management systems
- Regularification of the delta of the Neretva River
- Creation of a monitoring network and consolidate the monitoring and prediction system by involving users



The ADRICOSM Partnership

- ADRICOSM Pilot Project
- ADRICOSM EXTension to be started in September 2004
- ADRICOSM Pula Bay: apply the ADRICOSM integrated coastal area modelling to Pula Bay to be started in 2004
- ADRICOSM –NERES: apply the ADRICOSM integrated river and coastal area modelling to the Neretva river, to be started in 2005

The success and the future of ADRICOSM Partnership

- The success of ADRICOSM Partnership can be measured by many partners where each single partner contributes to the safeguarding of the Adriatic Sea ecosystem
- ADRICOSM will continue to involve new partners, financing and territories



9th Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development

Baltic 21, Side event 19 June 2004

Mr. Lars Westermark, Baltic 21 Secretariat and Anne-Cerise Nilsson, Swedish representative to the Senior Official's Group (SOG) of Baltic 21 introduced the Baltic 21 history and made some reflections on the similarities and differences with the work in the Mediterranean Region as well as on progress and shortcomings of the Baltic 21 process.

Mr. Westermark started his presentation of the Baltic Sea cooperation by showing some characteristics of the Region. The East-West divide was illustrated by indicators such as GDP, and life expectancy that clearly show two groups of countries. The new market economies of the east part are still lagging behind the old market economies.

Baltic 21 was initiated by the Prime Ministers of the region in 1996, The Action program , "An Agenda 21 for the Baltic Sea Region" was subsequently adopted by the Ministers for Foreign affairs in 1998. Baltic 21 is looking back on five years of implementation.

Cornerstones of Baltic 21 are the multistakeholder character and the responsibility of the Sectors to set their own targets and devise the actions needed to reach them.

The chosen approach of Baltic 21 is a pragmatic one. The document "An Agenda 21 for the Baltic Sea Region" is to its nature an action programme rather than a strategy. Sustainable development is not foreseen to be accomplished by the actions of Baltic 21 alone. But, undertaking the actions would complement other activities i.e. national and help to move the region in the right direction, towards sustainable development. The Helsinki Convention is an instrument for the protection of the marine environment. Its operative body, the Helsinki Commission is a member of Baltic 21.

Ms. Anne-Cerise Nilsson gave an account for the political support that Baltic 21 is benefiting from. The Baltic Sea States Ministers of the Environment have at their Meeting in August 2003, given elements to be reflected in the future work of Baltic 21 as well as supported the process to obtain sector-overarching guidance and a new mandate for the future work of Baltic 21 by the Baltic Sea States Summit. A new mandate for Baltic 21 was expected from the 5th Baltic Sea States Summit on the following Monday (June 21st).

In the following discussion it was revealed that the high level political commitment is one explanation for success of having the sectors involved in proposing their own goals and actions when the action plan was developed, although the delegates in the Baltic 21 steering body (SOG) often have a back ground in the Ministry for the Environment. Climate change is dealt with in some sectors like within the energy sector that has established a regional Testing Ground for the flexible mechanisms of the Kyoto Protocol. It was commented on the fact that the pollution of the Baltic Sea makes some fish species inedible. As the Baltic 21 process does not rely on a legal framework it cannot issue recommendations or develop binding protocols. When it comes to financing there is no special financial mechanism for Baltic 21 (as compared to the MEDA programme). Baltic 21 has to rely on for the most part voluntary contributions from member countries and various EU programmes such as INTERREG. The organization of Baltic 21 work and the pragmatic model of opting for

an action program instead of beginning with a strategy were considered to be very interesting by the participants of the side event.

Mr. Lascaratos kindly facilitated the side event.

Enclosed please find the 5 year Report and the Chairman's conclusions from the Fifth Baltic Sea States Summit 21 June 2004.